



**Service de l'Assemblée
Bureau du conseil
municipal**

**Procès verbal
de la séance du conseil municipal du
29 septembre 2025**

Sommaire

Page des présents

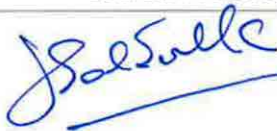
Question orale / réponse orale

**Dispositifs et résultats de vote des
délibérations**

Vœu

Interventions

Seules figurent les interventions écrites remises au service de l'Assemblée

Signatures après adoption par le conseil municipal	
M. le Maire Eric PIOLLE Président de séance	M. le conseiller municipal Jérôme SOLDEVILLE Secrétaire de séance
	



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq, le ving-neuf septembre, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 23 septembre 2025.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - M. Gilles NAMUR - Mme Isabelle PETERS - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - Mme Annabelle BRETTON - M. Emmanuel CARROZ - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Pierre-André JUVEN - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - Mme Maud TAVEL - M. Pierre MERIAUX - Mme Céline DESLATTES - M. Claus HABFAST - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Thierry CHASTAGNER - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Salima DJIDEL-BRUNAT - Mme Sandra KRIEF - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Anne-Sophie OLMOS - Mme Maude WADELEC - Mme Khadija EZZAROUALI - Mme Laura PFISTER - M. Djamel WAZIZI - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Nathalie BERANGER - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO - Mme Delphine BENSE - M. Romain GENTIL - M. Lionel PICOLLET - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Anouche AGOBIAN - M. Hakim SABRI - Mme Amel ZENATI - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Laure MASSON - Mme Charah BENTALEB

Absent-e-s ayant donné pouvoir :

M. Maxence ALLOTO donne pouvoir à Mme Anouche AGOBIAN de 10H11 à 14H35
Mme Katia BACHER donne pouvoir à Mme Kheira CAPDEPON de 10H11 à 15H59
M. Nicolas BERON-PEREZ donne pouvoir à Mme Laura PFISTER de 10H11 à 15H59
M. Olivier BERTRAND donne pouvoir à Mme Margot BELAIR de 10H11 à 15H59
M. Antoine FLECHET donne pouvoir à Mme Anne-Sophie OLMOS de 10H11 à 15H59
Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à Mme Isabelle PETERS de 10H11 à 15H59
M. Yann MONGABURU donne pouvoir à Mme Sylvie FOUGERES de 10H11 à 15H59
Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à M. Jérôme SOLDEVILLE de 10H11 à 10H49 puis de 13H05 à 15H59
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à M. Alain CARIGNON de 10H47 à 15H59
Mme Sandra KRIEF donne pouvoir à M. Antoine BACK de 12H04 à 15H59
M. Pascal CLOUAIRE donne pouvoir à M. Hakim SABRI 12H05 à 14H45
M. Hassen BOUZEGHOUB donne pouvoir à Mme Cécile CENATIEMPO de 14H00 à 15H28
Mme Laure MASSON donne pouvoir à Mme Amel ZENATI de 14H00 à 15H59
Mme Emilie CHALAS donne pouvoir à Mme Delphine BENSE de 14H50 à 15H59

Absent-es excusé-es :

M. Hasni BEN-REDJEB de 10H11 à 15H59, M. Olivier SIX de 10H11 à 15H59, M. Maxence ALLOTO de 14H35 à 15H59, Mme Anouche AGOBIAN de 14H35 à 15H59, Mme Anne CHATELAIN-ROCHE de 14H45 à 15H59, Mme Maude WADELEC de 14H45 à 14H59.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : M. Jérôme SOLDEVILLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

Question orale du Groupe d'Opposition - Société Civile Divers Droite et Centre

Conseil municipal du 29 septembre 2025

Question orale

Monsieur le Maire,

Le quartier autour de la Rue des Alliés est un parent pauvre de la politique municipale et métropolitaine et un exemple de la dégradation de la ville.

Les chaussées y sont dans un très mauvais état, je pense notamment à la rue Honoré de Balzac qui aurait urgemment besoin d'une réfection. Mais la trajectoire de la ville et de la métropole font qu'il ne reste aujourd'hui plus un sou pour l'entretien de la voirie.

Comme ailleurs, les riverains subissent les problèmes de propreté, les déchets divers dans les rues et notamment les bonbonnes de protoxyde d'azote, et les tags qui souillent régulièrement les façades. On peut heureusement compter sur l'engagement des habitants, très mobilisés pour préserver la qualité de vie de ce secteur aux nombreuses spécificités patrimoniales et historiques.

Il y a bien sûr le sujet des locaux municipaux vides à l'angle de la rue des Alliés et de la rue de Stalingrad, symptomatiques d'une gestion dispendieuse, où l'existant n'est pas valorisé malgré des finances exsangues.

Et le sujet des locaux occupés. Je pense à la villa Kaminski, propriété de la municipalité, classée patrimoine remarquable, squattée par des anarchistes d'extrême-gauche pas étrangers à la dégradation du quartier depuis des années. Ils ont massacré ce bijou sans que vous n'entrepreniez rien pour les déloger de ce bien commun des Grenoblois.

Juste à côté, il y a la parcelle du 104 rue des Alliés, également propriété municipale, qu'on a tristement connu pour le bidonville qui s'y était installé, sous le joug des filières mafieuses de passeurs, là encore sans que vous ne daigniez broncher, jusqu'à ce spectaculaire et terrible incendie qui a ravagé une partie de l'entreprise Richardson voisine.

Vous avez ensuite accordé ce terrain à une société qui y a installé

containers et carcasses de véhicules, au grand dam des riverains car le manège qui s'y déroulait ne participait pas, loin de là, à la valorisation du cadre de vie du quartier. Le terrain avait été dépollué suite à l'incendie et il y a fort à parier que les activités depuis, avec manipulations d'huiles, essence, gasoil, l'ont à nouveau détérioré.

Au printemps dernier, sans plus de précisions, vous avez mis fin au bail vous liant à la société occupant le terrain, puis engagé une procédure d'expulsion pour libérer le terrain. Nous sommes en septembre et rien n'a bougé.

De l'autre côté de ce terrain, derrière la villa Kaminski, une parcelle de terrain entrainait quant à elle dans les plans d'une entreprise voisine bien implantée qui souhaiterait y développer son extension. Il y a eu quelques discussions entre la société et les services il y a des années et depuis, plus rien. Plusieurs habitants s'inquiètent du devenir de ce terrain.

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous indiquer où en est la procédure d'expulsion des activités installées au 104 rue des Alliés, et avez-vous un projet pour la parcelle située derrière la villa Kaminski, près du 23 rue Honoré de Balzac ?

Je vous remercie.

Conseil Municipal – Lundi 29 septembre 2025

Réponse de M. le Maire à la question orale du Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre – portant sur la Rue des Alliés

Monsieur Carignon,

d'abord quelques éléments pour vous dire que le secteur dont vous parlez est loin d'être un parent pauvre de l'action municipale.

Je rappelle qu'à 3 minutes de la rue des Alliés se situe la partie opérationnelle de Zone d'Aménagement Concertée Flaubert, il y a là un EHPAD, tout neuf, il y a là une école toute neuve, il y a là des logements diversifiés, un parc en création pour venir augmenter le parc Flaubert que nous avons inauguré il y a 10 ans. C'est un projet qui vise à traiter cette centralité géographique de Grenoble qui se retrouve à la connexion de nombreux quartiers. Avec des rues qui seront requalifiées progressivement, avec plus de place pour les arbres, les piétons, les vélos, sur la rue Flaubert, sur la rue Eugène Sue, sur la rue Prosper Mérimée par exemple. Et, directement dans le quartier des Alliés, la rue des Alliés elle-même, vous l'aurez sans doute noté, a fait l'objet d'importants travaux de gros entretien par la Métropole ces derniers mois, donc j'espère que ça se voit comme c'était des travaux importants. Juste au sud, le chemin des Alpins a été rénové en début du mandat. Juste à l'Ouest nous sommes en train de rénover la piscine du Clos d'or, demain nous ferons également l'ancien parking de la rue Stalingrad, qui est à l'angle de la rue Stalingrad et des Alliés pour en faire un lieu agréable, aujourd'hui, c'est plutôt un no man's land.

Et avec, après à l'issue d'une importante concertation, nous avons inauguré il y a même pas 10 jours les aménagements réalisés au parc de l'alliance qui jouxte directement le site dont vous nous parlez dans votre question orale du jour.

Aujourd'hui même, ce lundi 29 septembre, ouvre la nouvelle déchetterie métropolitaine Jacquard qui attend son pendant avec le futur centre technique municipal qui sera construit au début du mandat prochain juste à côté.

Enfin, quant à la rue de Balzac, nous l'avons mise en priorité de nos demandes à la Métropole pour qu'elle fasse l'objet d'un projet de gros entretien routier et de sécurisation pour les mobilités douces.

Une multitude de projets donc, métropolitains, municipaux, tout autour du tènement sur lequel vous me questionnez une énième fois.

Concernant celui-ci directement, effectivement nous avons mis à disposition d'une entreprise la partie Est du site. Nous avons engagé une procédure d'expulsion à l'encontre de cette entreprise pour reprendre possession du terrain. La procédure prend du temps, mais elle devrait aboutir au mois d'octobre.

Et effectivement, des contacts ont eu lieu sur la parcelle contiguë avec une entreprise locale mais ils n'ont pas abouti comme vous l'indiquez. Globalement ces deux parcelles sur lesquelles vous me questionnez nous souhaitons effectivement les occuper, les louer ou bien dans une logique de service technique ou bien d'activités ou bien de façon temporaire ou transitoire.

Pourquoi temporaire ou transitoire, car à moyen terme, ces fonciers seront stratégiques, ils sont stratégiques parce qu'ils sont dans le périmètre de la ZAC Flaubert, et donc ils feront l'objet d'une programmation et d'un plan d'aménagement définitif. Vous voyez que ce secteur bouge beaucoup avec à la fois des projets privés et des projets publics et des projets parapublics. Des études pré-opérationnelles seront lancées sur ce secteur de la ZAC Flaubert par notre direction de l'urbanisme et par l'opérateur la SAGES dès 2026. Et ceci afin d'être en avance de phase de l'aménagement de ce secteur de la ZAC, qui prendra la suite de ce que nous effectuons aujourd'hui au Nord, qui est en train de prendre corps sur l'îlot Marceline qui est en voie d'achèvement et puis sur l'ancien Institut de Formation des Maîtres de ce secteur Simone Veil qui rentre dans une phase opérationnelle. Donc, voilà tout ça est cohérent et avance sur la ZAC Flaubert

Je vous remercie de votre question et de vous préoccuper de ce quartier.

Direction Vie institutionnelle
Service de l'Assemblée

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du lundi 29 septembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq, le vingt neuf septembre, le conseil municipal s'est réuni, dans la salle du Conseil municipal, sise 3 rue Malakoff, le Forum à Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 23 septembre 2025.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - M. Gilles NAMUR - Mme Isabelle PETERS - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - Mme Annabelle BRETTON - M. Emmanuel CARROZ - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Pierre-André JUVEN - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - Mme Maud TAVEL - M. Pierre MERIAUX - Mme Céline DESLATTES - M. Claus HABFAST - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Thierry CHASTAGNER - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Salima DJIDEL-BRUNAT - Mme Sandra KRIEF - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Anne-Sophie OLMOS - Mme Maude WADELEC - Mme Khadija EZZAROUALI - Mme Laura PFISTER - M. Djamel WAZIZI - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Nathalie BERANGER - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO - Mme Delphine BENSE - M. Romain GENTIL - M. Lionel PICOLLET - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Anouche AGOBIAN - M. Hakim SABRI - Mme Amel ZENATI - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Laure MASSON - Mme Charah BENTALEB

Absent-e-s ayant donné pouvoir :

M. Maxence ALLOTO donne pouvoir à Mme Anouche AGOBIAN de 10H11 à 14H35
Mme Katia BACHER donne pouvoir à Mme Kheira CAPDEPON de 10H11 à 15H59
M. Nicolas BERON-PEREZ donne pouvoir à Mme Laura PFISTER de 10H11 à 15H59
M. Olivier BERTRAND donne pouvoir à Mme Margot BELAIR de 10H11 à 15H59
M. Antoine FLECHET donne pouvoir à Mme Anne-Sophie OLMOS de 10H11 à 15H59
Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à Mme Isabelle PETERS de 10H11 à 15H59
M. Yann MONGABURU donne pouvoir à Mme Sylvie FOUGERES de 10H11 à 15H59
Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à M. Jérôme SOLDEVILLE de 10H11 à 10H49 puis de 13H05 à 15H59
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à M. Alain CARIGNON de 10H47 à 15H59
Mme Sandra KRIEF donne pouvoir à M. Antoine BACK de 12H04 à 15H59
M. Pascal CLOUAIRE donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 12H05 à 14H45
M. Hassen BOUZEGHOUB donne pouvoir à Mme Cécile CENATIEMPO de 14H00 à 15H28
Mme Laure MASSON donne pouvoir à Mme Amel ZENATI de 14H00 à 15H59
Mme Emilie CHALAS donne pouvoir à Mme Delphine BENSE de 14H50 à 15H59

Absent-es excusé-es :

M. Hasni BEN-REDJEB de 10H11 à 15H59, M. Olivier SIX de 10H11 à 15H59, M. Maxence ALLOTO de 14H35 à 15H59, Mme Anouche AGOBIAN de 14H35 à 15H59, Mme Anne CHATELAIN-ROCHE de 14H45 à 15H59, Mme Maude WADELEC de 14H45 à 14H59.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : M. Jérôme SOLDEVILLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

Ouverture de séance à 10h11.

M. Jérôme SOLDEVILLE est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Discours introductif de M. le Maire, président de séance.

M. le Maire rend hommage au nom du conseil municipal, à Mme Geneviève JONOT, conseillère municipale de la Ville entre 1983 et 1989, décédée le 12 août 2025.

M. le Maire rend également hommage à M. Roger GARCIN, ancien joueur, entraîneur, dirigeant et responsable du centre de formation du Grenoble Foot 38 et à M. Gaston DELMAS, éducateur, président historique du club de football club Allobroges Asafia (FC2A).

M. le Maire informe l'assemblée du départ de M. PICOLLET du Groupe Socialistes et Apparentés (GSA), pour intégrer le groupe Place Publique (PP).

M. le Maire informe l'assemblée du changement de nom du groupe Place Publique, Social Démocrate pour Social, Démocrate, Ecologiste (SDE) composé de 2 élu-es : Mme AGOBIAN, M. ALLOTO.

Le procès verbal de la séance du conseil du 23 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 1-(40507) - RENDU ACTE - Compte rendu de Monsieur le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 3 juillet 2020

Intervention(s): M. CARIGON, M. BOUTAFA, Mme CHATELAIN-ROCHE, Mme CHALAS, M. le Maire, M. MERIAUX

Il est rendu acte des décisions prises par M. le Maire en application de ses délégations de pouvoir.

DELIBERATION N° 2-(40362) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2028 entre la Ville de Grenoble, l'Etat et la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) La Belle Électrique.

Intervention(s): M. le Maire, M. HABFAST, Mme BOER, M. CLOUAIRE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville de Grenoble, l'Etat et la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) La Belle Électrique.**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer la dite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 49

Abstention(s) : 6 Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : Mme LHEUREUX, M. BERTRAND

DELIBERATION N° 3-(39518) - SPORT - Avenants financiers aux conventions d'objectifs entre la ville de Grenoble et les associations sportives dans le cadre du dispositif de soutien aux clubs de proximité.

Intervention(s): Mme MENNETRIER, M. BOUZEGHOUB, Mme BENSE, Mme CHATELAIN-ROCHE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les avenants aux conventions d'objectifs et de moyens avec les associations sportives figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 2) ;**
- d'autoriser le versement de l'appui financier complémentaire spécifique correspondant à un montant de 40 % de la subvention de fonctionnement, pour ces associations soit 33 880 euros (annexe 1);**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-sa représentant-e à signer les avenants aux conventions d'objectifs et de moyens avec les associations sportives (annexe 3) ;**
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 4-(39315) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Adoption du Projet Scientifique et Culturel (PSC).

Intervention(s) : M. le Maire, M. HABFAST, Mme CHALAS, Mme CARIGNON, M. CLOUAIRE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet scientifique et culturel du Musée de Grenoble en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

VOEU – Voeu sur la mise en vente de l'église St-Luc

Voeu : repoussé

Pour : 6

Contre : 36 Grenoble en Commun + 3 Groupe Socialistes et Apparentés + 3 Grenoble Démocratie, Ecologie et Solidarité + 3 Place Publique + 2 Social Démocrate Ecologiste + 1 Non-Inscrite (Mme WADELEC)

Abstention(s) : 2 Nouveau Regard + 1 Non-Inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

DELIBERATION N° 5-(40379) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Avenant financier à la convention d'objectifs et de moyens 2022-2025 entre la Ville de Grenoble et l'Association de Gestion des Centres de Santé (AGECSA) - versement d'une subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant financier à la conventions d'objectifs et de moyens 2022-2025 entre la Ville de Grenoble et l'Association de Gestion des Centres de Santé (AGECSA), (annexe 1) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ledit l'avenant ;

- d'approuver le versement d'une subvention de projet à l'AGECSA, au titre de l'année 2025, de 2000 euros.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 55

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : M. KADA, Mme PFISTER

DELIBERATION N° 6-(40376) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention annuelle de participation financière et décision attributive entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne Rhône-Alpes et la Ville de Grenoble pour des actions de prévention en santé bucco-dentaire,

nutrition et développement et acquisition du langage auprès des enfants scolarisés dans les écoles grenobloises.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention annuelle 2025, entre la Ville de Grenoble et l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes, relative aux actions de prévention en santé bucco-dentaire, nutrition, développement et acquisition du langage auprès des enfants scolarisés dans les écoles grenobloises, (annexe 1) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention ;
- d'autoriser la Ville de Grenoble à percevoir en 2025, les sommes de 48 700 € au titre de cette convention ;
- d'autoriser la Ville de Grenoble à percevoir en 2025, la somme de 20 458 € pour l'action sur le langage au titre de la décision attributive reçue, (annexe 2).

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 7-(40377) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Signature du contrat métropolitain de santé de Grenoble Alpes Métropole

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes du contrat métropolitain de santé, (annexe 1);
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ledit contrat.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 8-(40380) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Avenant financier à la convention d'objectifs et de moyens 2025 entre la Ville de Grenoble et l'Association Pluri'elles - Versement d'une subvention

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant financier à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et la Fondation Georges Boissel – établissement Pluri'elles (annexe 1) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ledit avenant ;
- d'autoriser le versement d'une subvention de projet à la Fondation Georges Boissel pour son établissement Pluri'elles de 1 000 euros pour l'année 2025.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 9-(40381) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention de mise à disposition précaire d'un logement communal entre la Ville de Grenoble et la fondation BOISSEL - Etablissement Pluri-elles

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition précaire d'un logement communal entre la Ville de Grenoble et la fondation Georges Boissel – Etablissement Pluri-elles, (annexe 1) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 10-(40382) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Conventions de mise à disposition gratuite de locaux entre la Ville de Grenoble et les Associations Médecine et Droit d'asile 38 (Méda38) et Ensemble Créons du Lien, Aller-vers après le Trauma (Eclat) au 5 Rue de l'Ancien Champs de Mars.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux situés 5 rue de l'Ancien Champs de Mars à Grenoble, entre la Ville de Grenoble et l'association Médecine et Droit d'asile 38 (Méda38), (annexe 1) ;
- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux situés 5 rue de l'Ancien Champs de Mars à Grenoble, entre la Ville de Grenoble et l'association Ensemble Créons du Lien, Aller-vers après le Trauma (Eclat), (annexe 2) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 11-(40522) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Conventions de mises à disposition gratuite de locaux entre la Ville de Grenoble et les associations Chrysallis, l'Enfant Bleu et Sos Inceste Pour Revivre

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de mise à disposition gratuite de locaux situés 18 allée Ecole Vaucanson à Grenoble, entre la Ville de Grenoble et les associations Chrysallis, l'Enfant Bleu et SOS Inceste pour revivre, (annexes 1, 2 et 3) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 12-(40384) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention de mise à disposition gratuite d'un logement communal entre la Ville de Grenoble et l'Association ATMO Auvergne Rhône Alpes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble et l'Association ATMO Auvergne Rhône Alpes, (annexe 1) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 56

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialistes et Apparentés (Mme CENATIEMPO)

DELIBERATION N° 13-(40408) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Conventions d'occupation du domaine public des locaux sis 16, Boulevard Maréchal Lyautey et 4 rue du Trocadéro à Grenoble, entre la Ville de Grenoble et la société SFR FIBRE SAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des deux conventions d'occupation du domaine public des locaux sis 16, Boulevard Maréchal Lyautey et 4 rue du Trocadéro à Grenoble, entre la Ville de Grenoble et la société SFR FIBRE SAS, (annexes 1 et 2) ;
- de fixer à 429,79 € HT/ trimestre le montant de la redevance d'occupation concernant le local sis 4 rue du Trocadéro, d'une superficie de 15,45 m² ;
- de fixer à 568,83 € HT/ trimestre le montant de la redevance d'occupation concernant le local sis 16, Boulevard Maréchal Lyautey, d'une superficie de 20,45 m² ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 14-(40464) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Palais de l'Université - Convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble et l'Université Grenoble Alpes (UGA)

Intervention(s) : M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux, entre la Ville de Grenoble et l'Université Grenoble Alpes (UGA), (annexe 1) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 56

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en Commun (M. KADA)

DELIBERATION N° 15-(40409) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Protocole d'accord transactionnel Abbaye entre la Ville de Grenoble et la Société d'Economie Mixte (SEM) Inovaction

Intervention(s) : Mme BENTALEB

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes du présent protocole d'accord entre la Société d'Economie Mixte (SEM) Inovaction et la Ville de Grenoble, (annexe 1) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ledit protocole.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 48

Abstention(s) : 6 Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : Mme BELAIR, Mme PANTEL, M. JUVEN

DELIBERATION N° 16-(40265) - LOGEMENT SOCIAL - Convention financière entre la Ville de Grenoble et CDC Habitat Social - Soutien de la Ville de Grenoble au programme de rénovation de CDC Habitat Social au 10 Galerie de l'Arlequin

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention financière entre la Ville de Grenoble et la CDC Habitat Social, (annexe 1) ;
- d'approuver le montant de la participation de la Ville de Grenoble à hauteur de 288 000 € pour la rénovation des logements du 10 Galerie de l'Arlequin, ainsi que de 450 000 € pour la résidentialisation de l'ensemble immobilier par CDC Habitat Social ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 17-(40134) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Renouvellement urbain du quartier de la Villeneuve - Cession par la Ville de Grenoble d'un volume immobilier sis 10 Galerie de l'Arlequin à CDC Habitat Social dans le cadre du programme de réhabilitation des logements sociaux. Acquisition à titre gratuit des volumes correspondants à l'ancien bâtiment démoli sis 20 Galerie de l'Arlequin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de constater la désaffectation et prononcer le déclassement du domaine public des volumes immobiliers n°20, 23, 24, 27 et 29 de l'assiette de volumétrie 1, n°1 de l'assiette de volumétrie 2, n° 1 de l'assiette de volumétrie 3 et n°1 et 3 de l'assiette de volumétrie 4. Les volumes correspondant à l'ancienne galerie piétonne, à la mezzanine et ses accès ont fait l'objet d'un déclassement du domaine public communal par délibération du conseil municipal du 23 juin 2025 ;
- d'approuver la cession à l'euro symbolique par la Ville à CDC Habitat Social des volumes immobiliers n°6, 14, 20,21, 23, 24, 27 et 29 de l'assiette de volumétrie 1, n°1 de l'assiette de volumétrie 2, n° 1 de l'assiette de volumétrie 3 et n°1 et 3 de l'assiette de volumétrie 4 dans l'ensemble immobilier sis n°10 Galerie de l'Arlequin ;
- de dire que les frais d'acquisition, y compris les frais de notaire, seront à la charge de la CDC Habitat Social ;
- d'approuver l'acquisition à l'euro symbolique par la Ville auprès de CDC Habitat Social des volumes non bâtis n°11 et 12 dans l'ensemble immobilier sis n°20 Galerie de l'Arlequin ;
- de dire que les frais d'acquisition, y compris les frais de notaire, seront à la charge de la Ville ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer l'acte authentique de vente, les états descriptifs de division en volumes et leurs modificatifs, et tout document relatif aux transferts de propriétés.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 18-(40350) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Loi MAPTAM – Transfert de propriété à Grenoble-Alpes Métropole des assiettes foncières correspondant à une station de relevage des eaux usées et sur la commune d'Echirolles, d'une réserve foncière destinée à l'accueil d'une troisième cuve pour le réservoir de Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de décider le transfert de propriété à Grenoble-Alpes Métropole à titre gratuit des assiettes foncières, actuellement propriétés de la Ville de Grenoble, correspondant à une

station de relevage des eaux usées ; et sur le territoire de la commune d'Echirolles, une réserve foncière destinée à l'accueil d'une troisième cuve pour le réservoir de Grenoble, correspondant aux parcelles cadastrées section AR n°273 et n°274 ;

- d'approuver la constitution de servitudes d'accès, de stationnement et de canalisations dans l'acte de transfert de propriété au profit de Grenoble-Alpes Métropole sur le fonds servant identifié ;
- d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer l'acte authentique relatif à ces transferts de propriété.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 19-(37650) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Sélection par la Ville de Grenoble du lauréat de l'appel à projet pour la cession de l'immeuble communal sis 51 rue Mallifaud à Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la désignation de la société EDIFIM comme lauréate de l'appel à projet lancé par la Ville de Grenoble sur l'immeuble communal sis 51 rue Mallifaud cadastré DO n°41 ;
- de prononcer le déclassement du domaine public communal de l'immeuble sis 51 rue Mallifaud, qui relève désormais du domaine privé en application du Code général de la propriété des personnes publiques ;
- d'approuver la cession de l'immeuble 51 rue Mallifaud au profit de la société EDIFIM en vue de la réalisation du projet présenté par le lauréat et selon les conditions de la promesse de vente à finaliser avec la Ville de Grenoble ;
- d'approuver la cession du bien moyennant la somme de 508 798 € HT ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer tout document lié à cet appel à projet et notamment la promesse de vente et l'acte authentique opérant le transfert de propriété.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-(40301) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Transfert de propriété à l'euro symbolique par Grenoble Habitat du tènement du jardin intérieur de l'îlot Pierre Duclot à la Ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la rétrocession à l'euro symbolique par Grenoble Habitat au profit de la Ville de Grenoble du tènement à usage de jardin sis 8 rue Pierre Duclot, cadastré section BT n°104 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer l'acte authentique de vente et tout document lié à cette acquisition.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 51

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : M. BACK, M. BERON PEREZ, M. HABFAST, Mme KRIEF, Mme TAVEL, Mme PETERS

DELIBERATION N° 21-(40349) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mistral - Cession d'un terrain à l'Association Cultuelle Mistral en vue de la construction d'un lieu de culte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la cession, à l'association cultuelle Mistral, d'un tènement situé sur l'îlot des écoles dans la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mistral, rue Louis Aragon, d'une emprise de 950 m² à détacher de la parcelle cadastrée HP 82 ;
- d'approuver le prix de cession du tènement fixé à 115 €/m² soit un montant net total de 109 250 € (cent neuf mille deux cent cinquante euros) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer l'ensemble des actes nécessaires à la vente de la parcelle.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 22-(39459) - URBANISME AMENAGEMENT - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Blanche Monier : protocole transactionnel avec la Société par actions simplifiée (SAS) ACTE CAMPUS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes du protocole transactionnel à intervenir entre la Ville de Grenoble et la Société par actions simplifiée (SAS) ACTE CAMPUS, (annexe 1) ;
- d'approuver le versement à la société ACTE CAMPUS d'une somme globale et forfaitaire de 71 500 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ledit protocole.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 23-(40299) - URBANISME AMENAGEMENT - Gren' de Projets - Orangerie - Avenant au bail emphytéotique conclu entre la Ville de Grenoble et la Société par actions simplifiée (SAS) La Grande Saison

Intervention(s) : Mme BOER, Mme BENTALEB, M. HABFAST, Mme CHALAS, M. CARIGNON, Mme SCHUMAN, M. CONFESSON, Mme DESLATTES, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant au bail emphytéotique consenti par la Ville de Grenoble à la Société par actions simplifiée (SAS) La Grande Saison le 6 juillet 2023 pour le site de l'Orangerie, sis rue Joseph Chanrion et boulevard Jean Pain, portant à 55 années à compter du 6 juillet 2023 la durée dudit bail, (annexe 2) ;
- de dire que la redevance due au titre du bail emphytéotique est de 6000 euros par an sur la durée de 55 années ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ledit avenant en la forme authentique et tout document lié à cette opération.

Délibération : Adoptée

Pour : 48

Contre : 6 Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre + 2 Nouveau Regard + 1 Non-Inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

DELIBERATION N° 24-(39695) - ECLAIRAGE PUBLIC - Mise à jour des statuts de la Régie Lumière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la mise à jour des statuts de la Régie Lumière, (annexe 1) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer lesdits statuts mis à jour.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 51

Abstention(s) : 6 Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre

DELIBERATION N° 25-(39694) - ECLAIRAGE PUBLIC - Convention d'Exploitation et de Travaux relative à l'accès aux tableaux du réseau d'éclairage public présents dans les postes de transformation électrique de GreenAlp, entre la Ville de Grenoble et la société GreenAlp.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention conclue avec GreenAlp réglementant les conditions d'accès de la Ville de Grenoble aux postes de transformations électriques de GreenAlp dans lesquels se trouvent des armoires d'éclairage public (annexe 1) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en Commun (Mme DESLATTES)

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : M. CONFESSON, M. FRISTOT, Mme TAVEL

DELIBERATION N° 26-(40213) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole (GAM) pour l'opération de végétalisation du parc Paul Mistral / Halle Partenaires

Intervention(s) : Mme BENTALEB

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole (GAM) pour l'opération de végétalisation du parc Paul Mistral / Halle Partenaires, (annexe 1) ;
- d'approuver le montant de la participation de la Ville de Grenoble à hauteur de 40 758,41 € TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée

Pour : 51

Contre : 6 Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre

DELIBERATION N° 27-(40214) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Convention de co-maîtrise d'ouvrage et de fonds de concours entre la Ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole (GAM) : Opération d'accompagnement à l'urbanisme diffus au 13 place du Grésivaudan

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de co-maîtrise d'ouvrage et de fonds de concours entre la Ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole (GAM), (annexe 1) ;
- d'approuver le montant de la participation de la Ville de Grenoble à hauteur de 24 484 € TTC ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 28-(40508) - ENVIRONNEMENT - Convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et l'Ecole Supérieure d'Art et de Design (ESAD) de Grenoble-Valence

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention conclue entre la Ville de Grenoble et l'Ecole Supérieure d'Art et de Design (ESAD), relative à l'accueil des étudiant-es au centre horticole, conclue pour une durée de 8 mois jusqu'au 31 mai 2026, (annexe 1) ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention et à effectuer toute démarche s'y rapportant.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 29-(39253) - RELATIONS AVEC LES UNIVERSITES - Convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et l'Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine (IUGA).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et l'Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine, (annexe 1) ;**
- d'approuver le versement à l'IUGA d'une somme de 5000 € ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention et à effectuer toute démarche s'y rapportant.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 30-(40364) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Renouvellement de la convention de mise à disposition par la Ville de Grenoble de la Maison du projet de l'Esplanade sise 8, boulevard de l'Esplanade au profit de l'association Alternatiba

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de la Maison du projet de l'Esplanade sise 8 boulevard de l'Esplanade par la Ville de Grenoble au profit de l'association Alternatiba, (annexe 1) ;
- d'approuver la mise à disposition des espaces ci-dessus mentionnés au profit de l'association Alternatiba dans les conditions prévues dans la présente convention avec une redevance annuelle de 1227,28 euros ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée

Pour : 48

Contre : 6 Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre

Abstention(s) : 2 Nouveau Regard

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en Commun (Mme GARNIER)

DELIBERATION N° 31-(40494) - PREVENTION SECURITE - Demande de subvention auprès du Fonds de prévention des risques naturels majeurs dit Fonds Barnier pour l'étude de vulnérabilité et du risque sismique des bâtiments municipaux de la Ville de Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de solliciter auprès du Fonds de prévention des risques naturels majeurs une subvention de 50% du montant de l'opération T.T.C. ;
- de s'engager à prendre en charge la part qui lui incombe, soit 50% du montant T.T.C. ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer tout document nécessaire à l'application de la présente décision.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 32-(40514) - PREVENTION SECURITE - Convention de mise à disposition dans le cadre du Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS) de Grenoble-Alpes Métropole

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition dans le cadre du Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS), entre la Ville de Grenoble, Grenoble Alpes Métropole et les communes membres de la Métropole, (annexe 1) ;
- d'approuver la grille tarifaire de Grenoble-Alpes Métropole relative aux coûts unitaires de fonctionnement, (annexe 2);
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 33-(40302) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble – Conventions de don d'œuvres patrimoniales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de don entre la ville de Grenoble et Monsieur Bernard Descamps (annexe 1) et les Archives Charlotte Perriand (annexe 2);**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa son représentant-e à signer lesdites conventions.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 34-(40304) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Transfert des biens en pleine propriété des collections de l'État en dépôt au Musée de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le transfert en pleine propriété à la ville de Grenoble des œuvres décrites dans la liste en annexe 1.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 35-(40487) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention de partenariat entre L'Institut polonais Adam-Mickiewicz (IAM) et la ville de Grenoble pour la communication de l'exposition Alina Szapocznikow - Langage du corps.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la ville de Grenoble et l'Institut polonais Adam-Mickiewicz (IAM), jointe en annexe ;**
- d'accepter une subvention de 10 000 euros de l'Institut Adam-Mickiewicz (IAM) ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa son représentant-e à signer cette convention de partenariat.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 36-(40303) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention d'organisation de l'exposition « Épopées graphiques : bandes-dessinées, comics et mangas (1889-2024) » entre la Fondation HMEL, MEL Compagnie des arts et la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la ville de Grenoble, le Fonds Hélène & Edouard Leclerc pour la culture et MEL Compagnie des arts, en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer la convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 37-(40305) - AFFAIRES CULTURELLES - Conventions de partenariat entre la ville de Grenoble, la Régie du Téléphérique Grenoble Bastille et Radio France (Ici Isère) dans le cadre de l'exposition « Épopées graphiques : bandes dessinées, comics et mangas ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de partenariat à intervenir entre la ville de Grenoble et la Régie du téléphérique Grenoble Bastille (annexe 1) et Radio France (annexe 2) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à les signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 51

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : Mme BACHER, M. BELTRAN-LOPEZ, Mme CHALAS, M. HABFAST, Mme MENNETRIER, M. MERIAUX

DELIBERATION N° 38-(40521) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation du restaurant du musée de Grenoble avec la SCOP Loyal - Attribution définitive.

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention d'occupation du domaine public à intervenir entre la Ville de Grenoble et la Société Coopérative et Participative (SCOP) Loyal ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer la-dite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 49

Abstention(s) : 6 Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre + 2 Nouveau Regard

DELIBERATION N° 39-(40175) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum de Grenoble – Convention de prêt avec le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives et avenant à la convention de prêt de collections avec un particulier dans le cadre de l'exposition temporaire « Rouge comme neige, enquête scientifique en montagne ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de prêt entre Monsieur [REDACTED] et la ville de Grenoble (annexe n°1) ;
- d'approuver les termes de la convention de prêt entre la ville de Grenoble et le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (annexe n°2) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son-sa représentant-e à signer l'avenant ainsi que la convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 40-(40174) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum de Grenoble – Avenants à la convention de prêt de collections avec le Département de l'Isère pour le Musée Champollion et avec la Ville du Mans pour son Musée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention cadre de prêt de collections entre le Département de l'Isère, pour le Musée Champollion, et la Ville de Grenoble (annexe n°1) ;
- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention cadre de prêt de collections entre la Ville du Mans, pour le Musée Jean-Claude Boulard, et la Ville de Grenoble (annexe n°2) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son-sa représentant-e à signer les avenants.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 41-(40167) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal – Modification des éléments tarifaires spécifiques à la saison 2025-26 du Théâtre – Ajout d'un tarif préférentiel aux adhérent-es de l'Espace Paul Jargot à Crolles pour le spectacle Versant rural du 23 mai 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le tarif préférentiel à 12€, à compter du lundi 6 octobre 2025 aux adhérent-es de l'Espace Paul Jargot à Crolles pour le spectacle Versant rural, sur présentation de leur carte ;
- d'approuver la grille tarifaire présentée en annexe 1.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 51

Abstention(s) : 6 Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre

DELIBERATION N° 42-(39704) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) – Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec Grenoble Habitat dans le cadre du projet de bibliothèque temporaire Chantal Mauduit et de dojo.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de co-maîtrise d'ouvrage à intervenir entre Grenoble Habitat et la ville de Grenoble pour l'aménagement des locaux de l'immeuble Eden, jointe (annexe 1) ;
- d'approuver le montant d'engagement de la ville de Grenoble à hauteur de 315 240 € TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 43-(40060) - AFFAIRES CULTURELLES - Dotations du Grand prix de la ville de Grenoble du 48^e Festival du film court en plein air décerné par la Cinémathèque de Grenoble et du 53^e prix de l'Alpe 2025 décerné par l'association Société des écrivains dauphinois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son-sa représentant-e à doter le Grand prix de la ville de Grenoble du Festival du film court en plein air de Grenoble 2025 d'un montant de 2 300 € décerné par la Cinémathèque de Grenoble à [REDACTED] ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son-sa représentant-e à doter le 53^e prix de l'Alpe 2025 d'un montant de 1 500 € décerné par la Société des écrivains dauphinois à [REDACTED]

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 44-(40061) - AFFAIRES CULTURELLES - Conventions de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et les associations du secteur culturel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de mise à disposition de locaux à titre gracieux au bénéfice des associations Centre de création de recherche et des cultures (annexe 1), La Marmite (annexe 2) et Poétiques Industries (annexe 3) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa son représentant-e à signer ces conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 45-(40062) - AFFAIRES CULTURELLES - Renouvellement des conventions pluriannuelles d'objectifs entre la ville de Grenoble et les associations La compagnie des gentils, Mix'arts et Le Grille Pain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions pluriannuelles d'objectifs à intervenir entre la ville de Grenoble et les associations La compagnie des Gentils (annexe 1), Mix'arts (annexe 2) et Le Grille Pain (annexe 3) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, sa ou son représentant-e, à signer les dites conventions.

Vote séparé pour Mix'arts :

Adoptée à l'unanimité

Pour : 49

Abstention(s) : 6 Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre + 2 Nouveau Regard

Sur le reste de la délibération :

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 51

Abstention(s) : 6 Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre

DELIBERATION N° 46-(40282) - AFFAIRES CULTURELLES - Soutien aux opérateurs culturels – Attribution de contributions volontaires en nature – Conventions et avenants financiers relatifs à l'exercice budgétaire 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les contributions volontaires en nature attribuées par la ville de Grenoble aux associations suivantes : 99,79 € TTC pour Les Arts du récit, 7 301,21 € TTC pour le Festival de la cour du vieux temple, 8 560,92€ TTC pour Mix'art ;
- d'approuver les termes des conventions et avenants liant la ville de Grenoble et les opérateur-trices structurant-es qui bénéficient d'une subvention supérieure à 23 000 € jointes en annexes (annexes 2, 3) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, sa ou son représentant-e, à signer les conventions et avenants ci-annexés.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 47-(40283) - AFFAIRES CULTURELLES - Avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Grenoble-Alpes métropole et la Ville de Grenoble relative à la réalisation d'une fresque sur la façade de l'îlot de la République - Maison du tourisme.

Intervention(s) : Mme BOER, Mme CHATELAIN-ROCHE, M. CONFESSON, Mme CHALAS, Mme BELAIR

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Grenoble-Alpes Métropole et la Ville de Grenoble, relative à la réalisation d'une fresque sur la façade de l'îlot de la République — Maison du tourisme (annexe 1) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou sa son représentant-e à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée

Pour : 48

Contre : 1 Non-Inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

Abstention(s) : 6 Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre + 2 Nouveau Regard

DELIBERATION N° 48-(40261) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 entre le Département de l'Isère et le Conservatoire Nina Simone.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 liant le Département de l'Isère et la ville de Grenoble pour le Conservatoire Nina Simone ;
- d'accepter la subvention du Département de l'Isère d'un montant de 365 000 euros au titre de l'année 2025 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa son représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 49-(40284) - AFFAIRES CULTURELLES - Modification des statuts de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) La Belle Électrique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la modification des statuts de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) La Belle Électrique (annexe 1) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer lesdits statuts modifiés et tout document s'y rapportant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 55

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : Mme LHEUREUX, M. BERTRAND

La séance est suspendue pour la pause repas à 13h16.

Reprise de la séance à 14h05.

DELIBERATION N° 50-(40306) - SPORT - Convention-cadre d'utilisation des installations sportives municipales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la nouvelle convention-cadre de mise à disposition des installations sportives municipales, établie pour une durée d'un an à compter de sa signature par les parties, renouvelable annuellement par tacite reconduction dans la limite de 4 ans pour une utilisation régulière au cours de l'année scolaire/sportive, ou pour la durée de l'événement dans le cadre d'une manifestation exceptionnelle ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-sa représentant-e à signer les conventions à intervenir entre la ville de Grenoble et les associations, sociétés, établissements scolaires et de formation, administrations et autres organismes publics et privés spécialisés pour la mise à disposition des installations sportives.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 51-(40222) - SPORT - Convention de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et les associations Grenoble Volley Université Club et Mono'gre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de mise à disposition de locaux à intervenir entre la ville de Grenoble et les associations Grenoble Volley Université Club (annexe 1) et Mono'gre (annexe 2) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-sa représentant-e à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 52-(40225) - SPORT - Convention avec l'Association Grenoble Foot 38 pour la mise à disposition de trois vestiaires pour les féminines au stade Stijovic.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée pour la mise à disposition de trois vestiaires au sein du stade Stijovic à l'association Grenoble Foot 38 pour son équipe féminine ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 53-(39495) - SPORT - Convention et avenants financiers aux conventions entre la ville de Grenoble et les associations du secteur sportif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de partenariat (annexe 3) ainsi que les avenants financiers aux conventions de partenariats, d'objectifs et de moyens (annexe 2) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-sa représentant-e à signer la convention de partenariat et les avenants correspondants (annexes 2 et 3) ;
- d'autoriser le versement de la subvention en faveur des associations sportives pour un montant global de 111 418 euros (annexe 1) ;
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 54-(40206) - EDUCATION - Renouvellement de la convention entre la ville de Grenoble et le Département de l'Isère pour la mise à disposition du gymnase du Collège Olympique pour héberger des activités périscolaires sur l'année scolaire 2025-2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la ville de Grenoble et le Département de l'Isère concernant la mise à disposition à titre onéreux pour un montant de 652,58 € du Gymnase du Collège Olympique pour des activités périscolaires (annexe 1) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention et tout document subséquent.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 55-(40207) - EDUCATION - Subvention appel à projets écoles 2025-2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les subventions proposées aux projets des écoles (annexe 1) ainsi que les termes de l'avenant à la convention financière entre la ville de Grenoble et l'Office Centrale de la Coopération à l'École de l'Isère (OCCE 38) (annexe 2) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer ledit avenant (annexe 2) ;
- de dire que les montants des subventions proposées sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 56

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en Commun (M. CARROZ)

DELIBERATION N° 56-(40258) - EDUCATION - Désaffectation de l'usage scolaire d'un logement à l'école des Frênes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la désaffectation de l'usage scolaire d'un logement d'une surface de 87 m² du bâtiment de l'école des Frênes, 16 allée des Frênes, correspondant à l'ancienne conciergerie et mis à disposition de l'association Atmo Auvergne-Rhône-Alpes depuis 2011 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer tous les documents à la mise en œuvre de cette désaffectation.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 57-(40332) - EDUCATION - Conventions de gestion de service entre Grenoble-Alpes Métropole et la ville de Grenoble dans le cadre des programmes de réussite éducative grenoblois 2-16 ans et 15+ pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d’approuver les termes des conventions de gestion de service entre Grenoble-Alpes Métropole et la ville de Grenoble dans le cadre du programme de réussite éducative 2-16 ans (annexe 1) et du programme de réussite éducative PRE 15+ (annexe 2) pour l’année 2025 ;**
- d’autoriser Monsieur le Maire ou sa son représentant-e à signer lesdites conventions.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 58-(40510) - EDUCATION - Convention de subvention entre l'État et la Ville de Grenoble pour le financement de deux actions d'ingénierie de la Cité éducative de Grenoble pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d’approuver les termes de la convention de subvention relative à la participation financière aux postes d’ingénierie de la nouvelle Cité éducative entre l’État représenté par la-le préfet-e du département de l’Isère et la ville de Grenoble pour l’année 2025 (annexe 1) ;**
- d’autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention et tout document subséquent.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 59-(40205) - EDUCATION POPULAIRE ET SOCIOCULTUREL - Attribution de subventions aux associations socioculturelles, ressources enfance et jeunesse.

Intervention(s) : Mme BOER

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d’approuver les subventions de fonctionnement et projet proposées aux associations socioculturelles, ressources, enfance et jeunesse (annexe 1) ainsi que les termes des avenants aux conventions d’objectifs et de moyens et locaux avec les associations concernées (annexe 2 et 3) ;**
- d’autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer lesdits avenants (annexes 2 et 3) ;**
- de dire que les montants des subventions proposées sont intégrés à la délibération générale d’affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 56

L' élu cité ci-après n'a pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel il a la qualité d'administrateur : M. SOLDEVILLE (MPT St Laurent)

DELIBERATION N° 60-(40333) - EDUCATION POPULAIRE ET SOCIOCULTUREL - Attribution de bourses Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur-trice (BAFA) et Fonds initiatives Jeunesse (FIJ).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

– d'approuver l'attribution de quatre bourses BAFA pour un montant de 1 100 € et d'une bourse FIJ pour un montant total de 800 € aux lauréat-es mentionné-es en annexe 1.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 61-(39600) - EDUCATION POPULAIRE ET SOCIOCULTUREL - Evolution des dispositifs jeunesse - Modalités d'attribution de l'aide financière accordée par la ville de Grenoble pour l'obtention du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur-trice (BAFA) et du Fonds d'Initiative Jeunesse(FIJ).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

– d'approuver les évolutions des dispositifs jeunesse et les modalités d'attribution de l'aide financière accordée par la ville de Grenoble pour l'obtention du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur-trice (annexe 2) et du Fonds d'Initiative Jeunesse (annexe 3) applicables à compter du 06 octobre 2025.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 62-(40296) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention de mandat entre la ville de Sévan en Arménie et la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

– d'approuver les termes de la convention de mandat à intervenir entre la ville de Grenoble et la ville de Sévan dans le cadre de l'acquisition de matériel auprès de ARPI SOLAR LLC (en annexe);

– d'autoriser le versement de 7 700 € à l'entreprise ARPI SOLAR LLC, pour l'acquittement de la facture ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer la convention de mandat entre la ville de Grenoble et la ville de Sévan.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 63-(40300) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention attributive de subvention entre la ville de Grenoble et l'Agence Erasmus + France Éducation & Formation au titre des années 2025/26 pour la mobilité européenne de ses agent-es.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accepter une subvention de 65 250 € versée par l'Agence Erasmus + France Éducation & Formation titre de l'année 2025/26 (80 % en 2025 et le solde de 20 % en 2026) ;**
- de co-financer le reliquat des actions de mobilités des agent-es de la ville de Grenoble en 2025/26 ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer la convention pour les actions de mobilités de ses agent-es pour l'année 2025/26 avec l'Agence Erasmus+ France Éducation & Formation.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 64-(40292) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Avenant financier à la convention entre la ville de Grenoble et l'association CREARC (Centre de Création de Recherche et des Cultures) au titre de l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant financier à la convention entre la ville de Grenoble et le CREARC, (Centre de Création de Recherche et des Cultures) ;**
- d'autoriser le versement de 3 000 euros au titre de l'année 2025 dans le cadre du projet européen du CREARC ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer l'avenant financier.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 65-(40617) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Soutien à plusieurs Organisations Non Gouvernementales (ONG) de construction de la paix pour la solution des deux Etats Israélien et Palestinien.

Intervention(s) : Mme WADELEC, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les soutiens aux Organisations Non Gouvernementales, Standing together , Parent circle-Families forum et Women Wage Peace de construction de la paix pour la solution des deux États Israélien et Palestinien ;
- d'autoriser le versement d'une subvention municipale de 5 000 € à chacune des trois organisations non gouvernementales, soit un montant total de 15 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer tout document subséquent.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 66-(40443) - DENOMINATIONS - Dénominations de voies, espaces et équipements publics.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la dénomination de la « Rue Léa Blain » ;
- d'approuver la dénomination du « Pôle Marsha P. Johnson » ;
- d'approuver la dénomination de la « Salle Monique Eleb » ;
- d'approuver la dénomination de « l'impasse Louvois ».

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 67-(40030) - MONTAGNE - 27èmes Rencontres Ciné Montagne - Conventions de partenariats, contrats de droit de diffusion et grilles tarifaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la ville de Grenoble à verser des droits de diffusion aux réalisateurs et réalisatrices, aux producteurs et productrices des films sélectionnés ;
- d'approuver les modèles de contrats de cession de droits d'auteur ;
- d'accepter que la ville de Grenoble puisse doter financièrement le film qui sera choisi par les spectateurs et spectatrices au travers du prix du public d'un montant de 2 000 € ;
- d'approuver les conventions de partenariat financier entre la ville de Grenoble et la Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes, Petzl, Au Vieux Campeur, Allibert, Patagonia Europe, Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne (FFCAM), Snowplak, Lynkx, Librairie Arthaud, Gignoux, Sidas Sport France, Atmosph Air Katadyn France, Montagnes et Sciences, Grey Matter Technologies (Trail hopper), ainsi que Grenoble Alpes Métropole et le Département de l'Isère ;

- d'approuver les conventions de partenariat entre la ville de Grenoble et Gentiana, Camp to Camp, France Nature Environnement 38, Fonds d'Aide au Cinéma de Montagne (FODACIM), Fédération Française de Randonnée Pédestre, Ligue de Protection des Oiseaux Auvergne Rhône-Alpes, Moutain Wilderness, Solidarité Dauphinoise pour le Secours en Montagne (SDSM), Grimpeur des Alpes, la Régie du téléphérique, Greenpeace France, l'association Tri-haut pour l'Everest, Moutain Riders, la Recyclerie sportive, l'association Alpes là, Alpine Mag, Radio France, la Compagnie des Publications et des Médias, TéléGrenoble et le groupe Dauphine Media ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer lesdits contrats ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer lesdites conventions de partenariat .

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 68-(40604) - MONTAGNE - 27èmes Rencontres Ciné Montagne - Conventions d'occupation du domaine public communal pour l'exploitation d'une buvette-sandwicherie, de deux buvettes-restauration, et de six food-trucks et/ou food-bikes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les conventions d'occupation et d'exploitation relatives à des activités de buvettes/restauration pendant les Rencontres Ciné Montagne du 4 au 8 novembre 2025 avec :
 - Le syndicat du Bureau des Guides et Accompagnateurs de Grenoble (BGAG), représenté par Laurent DESCHAMPS, moyennant une redevance de 4 000 € HT – 4 800 € TTC.
 - L'association Mix'Arts, représentée par Nicolas POIREL moyennant une redevance de 4 000 € HT – 4 800 € TTC ;
- d'approuver la convention d'occupation et d'exploitation relative à des activités d'une buvette/sandwicherie pendant les Rencontres Ciné Montagne du 4 au 8 novembre 2025 avec :
 - La brasserie La Furieuse, représentée par Antoine MAULIN moyennant une redevance de 1 500 € HT – 1 800 € TTC.
- d'approuver les conventions d'occupation et d'exploitation relatives à des activités de restauration extérieure pendant les Rencontres Ciné Montagne du 4 au 8 novembre 2025 avec :
 - L'entreprise BLACK RHINO, représentée par Emeric FREL moyennant une redevance de 800 € HT – 960 € TTC ;
 - L'entreprise SOLO EDEN – LES CRÊPES D'ELEDHWEN, représentée par Edwige DE PREVAL moyennant une redevance de 500 € HT – 600 € TTC ;
 - L'entreprise MOMO MIA, représenté par Shriprem GURUNG moyennant une redevance de 500 € HT – 600 € TTC ;
 - La société LES PETITS BERGERS, représentée par Mathilde DOUCHEZ moyennant une redevance de 500 € HT – 600 € TTC ;
 - L'entreprise LES PIEDS DANS LE PLAT, représentée par Célia BONNAIRE moyennant une redevance de 500 € HT – 600 € TTC ;

- L'entreprise LABEL ROUSSE, représentée par Nathalie BERTONCELLO moyennant une redevance de 541,67 € HT – 650 € TTC.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa son représentant-e à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 69-(40505) - MONTAGNE - Avenant à la délibération encadrant la gestion et la tarification des locations de l'Amphithéâtre et de la salle Taillefer centre-ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la grille tarifaire en annexe de la location de l'Amphithéâtre et de la salle Taillefer du centre-ville ;
- de dire que ces tarifs seront applicables à compter du 06 octobre 2025.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 70-(40597) - MONTAGNE - Contributions volontaires en nature au profit des associations pour la mise à disposition des locaux de l'Amphithéâtre et/ou de la salle Taillefer du centre-ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les contributions volontaires en nature au profit des associations concernées par la mise à disposition des locaux de l'Amphithéâtre et/ou de la salle Taillefer du centre-ville.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 71-(39154) - CONTROLE DE GESTION - Société Publique Locale ALPEXPO - Rapport annuel de la représentante de la ville de Grenoble au Conseil d'administration de la société pour l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du rapport de la représentante de la ville de Grenoble au Conseil d'administration de la Société Publique Locale ALPEXPO pour l'exercice 2024.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 51

Abstention(s) : 6 Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre

DELIBERATION N° 72-(39153) - CONTROLE DE GESTION - Société Anonyme Immobilière d'Économie Mixte Locale Grenoble Habitat - Rapport annuel des représentant-es de la Ville de Grenoble au Conseil d'administration de la société pour l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du rapport des représentant-es de la Ville de Grenoble au Conseil d'administration de la Société Anonyme Immobilière d'Économie Mixte Locale (SAIEML) Grenoble Habitat pour l'exercice 2024, en application de l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 51

Abstention(s) : 6 Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre

DELIBERATION N° 73-(39152) - CONTROLE DE GESTION - Société Publique Locale ALEC - Agence Locale de l'Energie et du Climat - Rapport annuel des représentant-es de la Ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du rapport écrit du représentant de la Ville de Grenoble au conseil d'administration de la Société Publique Locale Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) pour l'exercice 2024 après en avoir pris connaissance et en avoir débattu, conformément à l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 51

Abstention(s) : 6 Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre

DELIBERATION N° 74-(39151) - CONTROLE DE GESTION - Société d'Économie Mixte CCIAG - Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise - Rapport annuel des représentant-es de la ville de Grenoble au Conseil d'administration de la société pour l'exercice 2023-2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du rapport écrit des représentant-es de la ville de Grenoble au Conseil d'administration de la Société Anonyme d'Économie Mixte Locale (SAEML) Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise pour l'exercice 2024, après en avoir pris connaissance et en avoir débattu, conformément à l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 51

Abstention(s) : 6 Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre

DELIBERATION N° 75-(39158) - CONTROLE DE GESTION - Société Publique Locale OSER - Rapport annuel des représentant-es de la ville de Grenoble au Conseil d'administration de la société pour l'exercice 2024 et Rapport des actions entreprises à la suite des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du rapport écrit du représentant de la ville de Grenoble au Conseil d'administration de la Société Publique Locale OSER pour l'exercice 2024 après en avoir pris connaissance et en avoir débattu, conformément à l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- de prendre acte de la communication du rapport des actions entreprises à la suite des observations définitives de la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de la SPL OSER pour les exercices 2016 et suivants.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 51

Abstention(s) : 6 Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre

DELIBERATION N° 76-(40074) - FINANCES - Affectation de subventions sur crédits existants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants et bénéficiaires figurent ci-dessous.

Bénéficiaire	Conseil en cours
38EME PARALLELE - 2025 - Développement social et territorial - 5ème edition	500,00 €
Parallèl Jam 2025 - Journée de cloture du 28 sept 2025	
ADTC - ASSOC .POUR LE DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUN - 2025 -	6 000,00 €

Alimentation, environnement et condition animale - Subvention de fonctionnement	
AEPQV RADIO NEW'S FM - 2025 - Développement social et territorial - Les quartiers ont la parole	3 000,00 €
AIR D'AILLEURS - 2025 - Action internationale et européenne - Gabriela Mistral, Amérique latine entre Cris et Culture	800,00 €
AJA VILLENEUVE - 2025 - Organisation des stages sportifs de Printemps	840,00 €
AJA VILLENEUVE - 2025 - le dispositif de soutien aux clubs sportifs de proximité	6 960,00 €
AMICALE SPORTIVE MISTRAL DRAC (ASMD) JUDO - 2025 - Soutien aux clubs sportifs de proximité	2 000,00 €
AMICALE SPORTIVE MISTRAL DRAC (ASMD) JUDO - 2025 - Stage judo/multisupports vacances printemps	400,00 €
ANCRAGE - ASS DE PREVENTION DES VIOLENCES - 2025 - Egalité homme/femme et minorité de genre - Fonctionnement 2025	3 000,00 €
APF FRANCE HANDICAP - 2025 - Handicap – accessibilité - Sensibilisation au handicap auprès du grand public	1 000,00 €
ASS DE COOPERATION POUR LE DVPT LOCAL DES ESPACES NATURELS (TETRAKTYS) - 2025 - Action internationale et européenne - Diagnostic des potentialités touristiques de la région de Tiznit	6 000,00 €
ASS GESTION CENTRES DE SANTE DE GRENOBLE (AGECSA) - 2025 - Egalité homme/femme et minorité de genre - Lutte contre les violences faites aux femmes dont l'excision	2 000,00 €
ASS VALENTIN HAUY SCE AVEUGLES MALVOYANTS - 2025 - Handicap – accessibilité - Poste chargée d'insertion	2 000,00 €
ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL CHORIER BERRIAT - 2025 - Développement social et territorial - Repas de fin d'année inter-clubs	300,00 €
ASSOCIATION FUTSALL DES GEANTS - 2025 - dispositifs de soutien au clubs sportifs de proximité	1 160,00 €
ASSOCIATION FUTSALL DES GEANTS - 2025 - stage de printemps	920,00 €
ASSOCIATION LA BAJA (AUESC BAJATIERE) - 2025 - Développement social et territorial - Animations et fêtes de quartiers Jouhaux/Bajatière	2 200,00 €
ASSOCIATION LA BAJA (AUESC BAJATIERE) - 2025 - Stage printemps du 22 au 25 avril 2025	600,00 €
ASSOCIATION LA BAJA (AUESC BAJATIERE) - 2025 - dispositif de soutien au Clubs sportifs de proximité	1 680,00 €
ASSOCIATION LA SOUPAPE - 2025 - Egalité homme/femme et minorité de genre - Projet 2025 Egalité filles garçons et Egalité pères et mères	500,00 €
ASSOCIATION LA SOUPAPE - 2025 - Handicap accessibilité - 2025 FAVORISER L'ACCES AUX LOISIRS DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP	1 000,00 €

ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - A la découverte des Espaces Naturels Sensibles / Elem Les Buttes	640,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - Apprendre en dehors de la classe / Elem Anthoard	400,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - Apprentissage des échecs / Primaire Simone Lagrange	480,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - Art, culture et biodiversité / Mat Jean Jaurès	450,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - Au fil de l'eau / Elem Les Trembles	800,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - Chorales VM et VO / Elem C. Turc	400,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - Cirque / Elem Lucie Aubrac	250,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - Contribuer à améliorer le climat scolaire / Elem Anthoard	480,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - Création de mallettes de SCIENCES / Mat. M. Reynoard	800,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - Création film en stop motion autour de l'écologie et du milieu aquatique / Mat St Laurent	400,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - Danse PS/MS et CM / Mat Jules Ferry	800,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - Diction / Elem Lucie Aubrac	250,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - Dvlpt du bien-être à l'école à travers l'aménagement de l'espace / Mat M. Reynoard	500,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - Découvrir le théâtre et le milieu culturel grenoblois / Elem Anatole France	500,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - Développer la coopération à travers le théâtre & EPS / Elem N; Chorier	400,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - Ecole dehors / Mat La Fontaine	600,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - Ecole dehors / Mat. La Rampe	480,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - Ecole dehors / Maternelle Arthaud	350,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - Ecole du (petit) spectateur / Mat. Ampère	160,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - Ecole du spectateur / ELEM Ampère	480,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - Ecole du spectateur / Elem Grand Chatelet	800,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - Ecole du spectateur / Elem La Fontaine	736,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - Ecole du spectateur / Mat Grand Chatelet	800,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - Ecole du spectateur / Mat. La Fontaine	568,00 €

ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - Ecole du spectateur, initiation à l'éducation artistique et culturelle / Mat Le Lac	744,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - Ecole du spectateur, initiation à l'EAC (2024-25) / Elem Le Lac	1 000,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - Ecole et cinéma / Elem Bizanet	280,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - Ecole et cinéma / Elem Jardin de Ville	430,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - Ecole et cinéma / Elem Les Genets	400,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - Ecole et cinéma / Mat Cornélie Gémond	348,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - Ecole et cinéma / Mat Nicolas Chorier	480,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - Ecole et cinéma / Mat. Bajatière	384,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - Ecole et cinéma / Mat. Bizanet	120,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - Education dehors / Mat. Bajatière	100,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - Education par le jeu en plein air / Mat Malherbe	480,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - En chemin sur les ENS / Elem C. Turc	800,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - En scène ! / Elem Sidi Brahim	430,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - Espace / Mat Le Lac	612,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - Je suis Moi et je grandis au milieu des autres / Mat Nicolas Chorier	430,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - Jouer avec les nombres / Mat Anatole France	480,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - Jouer pour apprendre / Elem La Fontaine	618,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - L'école du spectateur / Elem Les Genets	400,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - La musique de la nature / Mat Diderot	430,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - La planète bleue / Mat. Saint Laurent	400,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - Le théâtre des émotions / Elem Diderot	430,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - Les mangas et les dessins animés / Elem Saint Laurent	400,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - Les outils de l'arpenteur / Elem Bajatière	400,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - Les p'tits concerts de la Fabrique Opéra / Elem Ampère	430,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - L'oiseau part en randonnée / Elem Saint Laurent	400,00 €

ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - L'école Ferdinand Buisson d'hier à aujourd'hui / Elem F. Buisson	500,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - Musiques, danses et percussions africaines/ EM Ampère	430,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - PEAC Cinéma / Elem Le Lac	800,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - PEAC THÉÂTRE / Elem Le Lac	800,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - Parcours artistique et culturel en Elémentaire/ Elem Le verderet	800,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - Parcours culturel Espace 600 / Mat La Rampe	800,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - Parcours culturel et artistique / Elem Les Buttes	640,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - Parcours culturel et artistique / Mat Malherbe	480,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - Parcours culturel et artistique P3 / Elem Malherbe	480,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - Parcours culturel et artistique P4 / Elem Malherbe	480,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - Projet échecs / Elem Jules Ferry	800,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - Remettre en jeu / Elem Bjaïtière	480,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - Spectacle de danse / Primaire Simone Lagrange	480,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - Théâtre (cycle 3) et parcours sonore (cycle 2) thème la ville / Elem JDV	430,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - Théâtre forum / Elem Diderot	430,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - Transports sorties ENS Ecole élémentaire Jean Racine	800,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - Vers une culture commune / Elem Anatole France	720,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - Vers une culture commune / Elem Nicolas Chorier	430,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - Vers une culture commune / Mat Le Verderet	800,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - parcours artistique et culturel en Maternelle / Mat. Verderet	800,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - « Graines de scientifiques » / Mat Houille Blanche	400,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - École du spectateur / Elem Les Trembles	800,00 €

ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - École et cinéma / Mat. Les Buttes	480,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Education - Égalité filles/garçons à travers la pratique sportive / Mat La Butte	480,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Jeunesse - Ateliers Danse / Primaire Simone Lagrange	480,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Jeunesse - Développer des situations langagière / Mat Anatole France	480,00 €
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2025 - Jeunesse - Ecole du spectateur à l'Espace 600 / Mat Jean Racine	800,00 €
ASSOCIATION POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTIONS DE MOBILITE INTERNATIONALE - 2025 - Action internationale et européenne - Soutien au développement de la citoyenneté européenne	5 000,00 €
AVIRON GRENOBLOIS - 2025 - Finale de rame en 5ème	2 500,00 €
BIG BANG BALLERS FRANCE - 2025 - Développement social et territorial - Fête de quartier	500,00 €
BOXING CLUB MULTISPORTS VILLENEUVE GRENOBLE - 2025 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	20 968,00 €
BOXING CLUB MULTISPORTS VILLENEUVE GRENOBLE - 2025 - dispositif club de proximité	1 960,00 €
C NOUS - 2025 - Lutte contre les discriminations - Fonctionnement Le Marchant du Soleil - Mémoire des luttes pour l'égalité - agir avec le droit	2 500,00 €
CA DEMENAGE - 2025 - Accès aux droits et solidarités - Soutien au fonctionnement de l'association	7 500,00 €
CENTRE SPORTIF TAEKWONDO DAUPHINE MISTRAL - 2025 - Dispositif club de proximité	1 000,00 €
CLEF / Subvention exceptionnelle prise en charge coût rémunération enseignants aide aux leçons 2024 et 2025	8 534,00 €
COLLECTIF DE LA SEMAINE DE LA SOLIDARITE INTERNATIONALE DE GRENOBLE - 2025 - Action internationale et européenne - Festival des Solidarités - Festisol GRENOBLE 2025	2 000,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT DE L'ISERE (CDAD) - 2025 - Accès aux droits et solidarités - PERMANENCES JURIDIQUES D'AVOCATS ET D'ASSOCIATIONS DANS LES MAISONS DES HABITANTS	15 200,00 €
CREARC/CENTRE DE CREATION DE RECHERCHE ET DES CULTURES - 2025 - Action internationale et européenne - Création, inclusion et mobilité des jeunes par le théâtre Échanges européens 2025 du Créarc	3 000,00 €
CREARC/CENTRE DE CREATION DE RECHERCHE ET DES CULTURES - 2025 - Handicap – accessibilité - Insertion des publics en situation de handicap (Moteurs, déficients intellectuels) par les pratiques culturelles et artistiques : théâtre, vidéo dans le cadre du Mois de l'Accessibilité.	2 000,00 €

CUISINE SANS FRONTIÈRES - 2025 - Développement social et territorial - Grand repas de la place Saint Bruno	1 700,00 €
DIALOGUES - 2025 - Développement social et territorial - Accueil solidaire du public et mise à disposition du lieux pour les collectifs et associations à la Chimère Café	3 000,00 €
DOJO GRENOBLOIS - 2025 - dispositif club de proximité	2 400,00 €
ET CAETERA - 2025 - Loisirs et vie sociale - Accueil et écoute des personnes isolées	1 000,00 €
FOOT LOISIRS ALPES EN MIXITE CHOISIE (FLAM) - 2025 - Egalité homme/femme et minorité de genre - Fonctionnement	1 000,00 €
FOOTBALL ECOLOGIE FRANCE - 2025 - Alimentation - Évènement Sport et Alimentation Durable	2 500,00 €
FRANCE BENEVOLAT GRENOBLE ISERE - 2025 - Autre - Aide au fonctionnement et développement 2025	900,00 €
GRENOBLE ALPES CANOE-KAYAK - 2025 - Organisation slalom N3	500,00 €
GRENOBLE KARATE ACADEMY - 2025 - DISPOSITIF DE SOUTIEN CLUB SPORTIFS DE PROXIMITE	1 480,00 €
GRENOBLE OUTDOOR ADVENTURE - 2025 - Ut4M 2025	45 000,00 €
GRENOBLE ROLLER - 2025 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	3 600,00 €
GRENOBLE UNIVERSITE CLUB SECTION BANDO KICK BOXING - 2025 - Coupe de France de Bando 2025	2 500,00 €
GRENOBLE VOLLEY UNIVERSITE CLUB (GVUC) - 2025 - Soutien à la continuité des activités sportives du GVUC Travaux Malherbe (septembre-novembre 2025)	7 742,00 €
GUC ATHLETISME - 2025 - 40ème Meeting National d'Athlétisme Albert Rivet	2 000,00 €
GUC ATHLETISME - 2025 - Samedis du Jooging	2 100,00 €
GUC JUDO CLUB DE GRENOBLE - 2025 - Aide exceptionnelle au fonctionnement - Stage et tournois départementaux régionaux nationaux internationaux et encadrement	5 000,00 €
HUMACOOP-AMEL FRANCE - 2025 - Action internationale et européenne - Soutien psychologique et inclusion sociale pour les enfants et familles déplacés de Soumy en Ukraine	2 500,00 €
IDURAR PRODUCTION - 2025 - Lutte contre les discriminations - Cycle de projection de films et de lecture sur les discriminations - Arpentage	500,00 €
JEUNES ET NATURE ASS - 2025 - Education - Accompagnement Ecole Dehors	12 700,00 €
KIAP - 2025 - le dispositif de soutien aux clubs sportifs de proximité	1 000,00 €
LE FIL ROUGE - 2025 - Handicap accessibilité - Films et handicap, de nouvelles productions pour tous, au service de l'inclusion	2 500,00 €
LE SAMOURAI - 2025 - Soutien au clubs sportifs de proximité	1 000,00 €
LES PRODUCTIONS DU BAZAR - 2025 - Développement social et territorial - Voisins, Voisines - Quartier Beauvert	800,00 €

LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES DE TENNIS - 2025 - CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES TENNIS FAUTEUIL	5 000,00 €
LOCOMOTIVE ASSOCIATION - 2025 - Santé publique et environnementale - Evènement "Septembre en Or", mois international de sensibilisation au cancer pédiatrique, dans le jardin de Ville de Grenoble.	900,00 €
LOW-TECH LAB GRENOBLE - 2025 - Développement social et territorial - Vers un territoire low-tech en métropole grenobloise	10 000,00 €
LYCEE INTERNATIONAL EUROPOLE - 2025 - Education - SUBVENTION POUR UNE MOBILITE A SUZHOU (CHINE) DANS LE CADRE D'UN ECHANGE SCOLAIRE	10 000,00 €
LYCEE POLYVALENT ANDRE ARGOUGES - 2025 - Action internationale et européenne - PROJET PEDAGOGIQUE LPO Argouges Grenoble et SADTI Suzhou Chine	10 000,00 €
MADAME RUETABAGA - 2025 - Developpement social et Territorial - Atelier de rue intergénérationnels et accompagnement socioéducatifs en pédagogie sociale	8 000,00 €
MAISON POUR TOUS SAINT LAURENT - 2025 - Développement social et territorial - "Faites de la lumière" au quartier St Laurent	2 000,00 €
MAISON POUR TOUS SAINT LAURENT - 2025 - Education - MPT Saint Laurent / Pause méridienne P3 et P4	2 954,00 €
MISTRAL FOOTBALL CLUB - 2025 - l' organisation des stages sportifs de Printemps	1 800,00 €
MISTRAL FOOTBALL CLUB - 2025 - le dispositif de soutien aux clubs sportifs de proximité	4 120,00 €
RAID'ALP GRENOBLE, CLUB DE RAID MULTISPORTS DE NATURE - 2025 - séjour Névache 2024	1 000,00 €
RING GRENOBLOIS - 2025 - Dispositif club de proximité	2 800,00 €
RING GRENOBLOIS - 2025 - Stage sportif boxe	340,00 €
SOLIDARITE FEMMES MILENA (ETAB FOND G BOISSEL) - 2025 - Egalité homme/femme et minorité de genre - Stages d'autodéfenses féministes	1 000,00 €
SPORT DANS LA VILLE - 2025 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	15 000,00 €
TATAMI TALKS - 2025 - Egalité homme/femme et minorité de genre - Développement des activités de Tatami Talks	1 000,00 €
TRAMPOLINE CLUB DAUPHINE TCD - 2025 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	7 508,00 €
UNION DES HABITANTS DU QUARTIER MALHERBE - 2025 -Developpement social et territorial- DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	500,00 €
UNION SPORTIVE ABBAYE GRENOBLE - 2025 - Dispositif de proximité	2 640,00 €
UNION SPORTIVE ABBAYE GRENOBLE - 2025 - stage de printemps	800,00 €
UNIVERSITE INTER-AGES DU DAUPHINE/UIAD - 2025 - Développement social et territorial - Aide au fonctionnement	4 000,00 €
USVO FOOTBALL - UNITE SPORTIVE VILLAGE OLYMPIQUE GRENOBLE - 2025 -	3680,00 €

demande dans le cadre du dispositif de proximité

USVO FOOTBALL - UNITE SPORTIVE VILLAGE OLYMPIQUE GRENOBLE - 2025 - stage de printemps 800,00 €

Total

355 036,00 €

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 47

Abstention(s) : 6 Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : M. SOLDEVILLE (MPT St Laurent), M. MERIAUX (OGEC Les CHARMILLES), M. KADA (AGECSA), Mme PFISTER (AGECSA)

DELIBERATION N° 77-(40534) - FINANCES - Cessions de véhicules et matériels.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

– d’approuver les cessions des biens cités dans le tableau durant l’année 2024 et au 1er semestre 2025.

– d’approuver les rectifications des erreurs portant sur les lots 427 et 474 et d’approuver les montants exacts suivants :

Lot 427 : 5386,81€

Lot 474 : 6 917,52€

- de dire que ces dernières ne modifient en rien les autres dispositions de la délibération initiale.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 78-(40329) - FINANCES - Libération de la retenue de garantie au profit de la société DUNELEC – Levée de la prescription

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

– d’autoriser la Ville de Grenoble à procéder à la levée de la prescription et de libérer la retenue de garantie d’un montant de 1 526,20 € au profit de la société DUNELEC.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 79-(40328) - FINANCES - Transfert d'imputation budgétaire de la Salle Olivier-Messiaen – passage du Budget Principal (BP) au Budget Annexe (BA) activité économique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la Ville de Grenoble à affecter du budget principal vers le budget annexe « Activité économique », les biens correspondant à la salle Messiaen et portant les numéros d'inventaire suivants :

- 2008B00677**
- 11137**
- 2025M00374**
- 2025B00065**
- 2025M00374**

- de transférer vers le budget annexe dédié à l'activité économique, les crédits et recettes suivants : les recettes de location, les subventions spécifiques, les crédits de fonctionnement afférents au personnel et à la maintenance, ainsi que les crédits d'investissement relatifs aux équipements et aménagements ;

- de mettre fin, à compter de la mise en exploitation du budget annexe, à toute ventilation budgétaire relative à la salle dans le budget principal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 80-(40615) - FINANCES - Garantie de l'emprunt souscrit par la Société Dauphinoise de l'Habitat pour l'acquisition de l'ensemble immobilier Hébert.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la Ville de Grenoble à accorder sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 7 853 570,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 177 235 constitués de 1 Ligne du Prêt. La garantie de la Ville de Grenoble est accordée à hauteur de la somme en principal de 7 853 570,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt. Ledit contrat est joint (annexe 1) et fait partie intégrante de la présente délibération ;

- d'autoriser que l'apport de garantie soit apporté aux conditions suivantes :

La garantie de la Ville de Grenoble est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SDH dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité. Sur notification

de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la Ville de Grenoble s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à la SDH pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

– d'autoriser La Ville de Grenoble à s'engager pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt ;

– d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer avec la Société Dauphinoise pour l'Habitat (SDH) une convention (annexe 2) précisant les termes des garanties et à intervenir au nom de la commune aux contrats d'emprunts passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et SDH.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 51

Abstention(s) : Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre

DELIBERATION N° 81-(40195) - FINANCES - Société Publique Locale Eaux de Grenoble Alpes (EDGA) - Réduction du capital social.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

– approuver la réduction du capital de la Société Publique Locale Eaux De Grenoble Alpes par voie de diminution de la valeur nominale de chaque action (la valeur nominale passant de 8,55 à 1,70 euros) ;

– autoriser la-le représentant-e de la Ville de Grenoble au sein de l'Assemblée générale de la Société Publique Locale Eaux De Grenoble Alpes à voter favorablement à la réduction de capital social, ainsi qu'aux résolutions soumises à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SPL Eaux De Grenoble Alpes du 16 octobre 2025 qui sera appelée à statuer sur ce sujet.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : M. BACK, Mme MASSON, M. BERTRAND, Mme WADELEC

DELIBERATION N° 82-(39508) - FINANCES - Gaz Électricité de Grenoble (GEG) et Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise (CCIAG) - Autorisation de création d'une filiale pour le projet de reprise d'actifs de la plateforme de Pont-De-Claix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la prise de participation de Gaz Électricité de Grenoble (GEG) dans une société qui reste à créer pour porter le projet de reprise des actifs de distribution d'énergie du site de Pont-de-Claix ;

- d'approuver la prise de participation de la Compagnie de chauffage (CCIAG) dans une société qui reste à créer pour porter le projet de reprise des actifs de distribution d'énergie du site de Pont-de-Claix.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 43

Abstention(s) : 6 Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en Commun (Mme DESLATTES)

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : M. CONFESSON (GEG, CCIAG), M. FRISTOT (GEG, CCIAG), Mme TAVEL (GEG), M. CHASTAGNER (CCIAG), Mme OLMOS (CCIAG), Mme PETERS (CCIAG), Mme PFISTER (CCIAG)

DELIBERATION N° 83-(40006) - ADMINISTRATION GENERALE - Société d'économie mixte (SEM)
Gaz et Electricité de Grenoble (GEG) - Autorisation de prise de participation de la filiale GEG ENeR dans 7 sociétés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la prise de participation de GEG ENeR filiale de GEG SE dans une société qui reste à créer pour porter le projet photovoltaïque situé sur les communes de Migé et de Charentenay;

- d'approuver la prise de participation de GEG ENeR filiale de GEG SE dans une société qui reste à créer pour porter le projet photovoltaïque situé sur la commune de Fleurville;

- d'approuver la prise de participation de GEG ENeR filiale de GEG SE dans une société qui reste à créer pour porter le projet photovoltaïque situé sur la commune de La Plagne;

- d'approuver la prise de participation de GEG ENeR filiale de GEG SE dans une société qui reste à créer pour porter le projet photovoltaïque situé sur la commune de La Roche-En-Brénil;

- d'approuver la prise de participation de GEG ENeR filiale de GEG SE dans une société qui reste à créer pour porter le projet photovoltaïque situé sur la commune de Morestel;

- d'approuver la prise de participation de GEG ENeR filiale de GEG SE dans une société qui reste à créer pour porter le projet photovoltaïque situé sur la commune de Port-La-Nouvelle ;

- d'approuver la prise de participation de GEG ENeR filiale de GEG SE dans une société qui reste à créer pour porter le projet photovoltaïque situé sur la commune de Saint-Seine-Sur-Vingeanne.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 47

Abstention(s) : 6 Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en Commun (Mme DESLATTES)

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : M. CONFESSON, M. FRISTOT, Mme TAVEL

DELIBERATION N° 84-(40009) - ADMINISTRATION GENERALE - Protocole transactionnel - Ressources Humaines.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes du protocole transactionnel entre Monsieur [REDACTED] et la Commune de Grenoble;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à le signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 85-(40307) - ADMINISTRATION GENERALE - Convention de groupement de commande entre la Ville de Grenoble, Grenoble- Alpes- Métropole et 37 communes de la Métropole pour l'accueil des personnes sourdes et malentendantes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention constitutive de groupement de commandes entre la Ville de Grenoble, Grenoble-Alpes-Métropole et 37 communes de la Métropole relative à l'abonnement au service Accéo, pour l'accueil des personnes sourdes et malentendantes ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention de groupement de commande en annexe.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 86-(40315) - ADMINISTRATION GENERALE - Autorisation de la Ville de Grenoble à recourir aux marchés publics mis à disposition par la Centrale d'Achat du Département de l'Isère (CADI).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'adhésion de la Ville de Grenoble à la Centrale d'Achat du Département de l'Isère (CADI) ;**
- d'autoriser le paiement de l'adhésion d'un montant de 1500 euros au titre de l'année en cours;**

- d'autoriser l'utilisation par la Ville de Grenoble des marchés publics mis à disposition par la Centrale d'Achat du Département de l'Isère (CADI) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa son représentant-e à signer la convention d'adhésion à la Centrale d'Achat du Département de l'Isère (CADI) .

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 87-(40370) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élu-es au titre de mandat spécial.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :
- Du 18 au 25/10/2025 : Première mission à Tchernivtsi (Ukraine) ayant pour but de développer un partenariat entre la Ville de Grenoble et la Ville de Tchernivtsi.
La localisation géographique de la ville, et sa proximité à la frontière orientale de l'UE créent des conditions favorables au développement et à l'intégration européenne.
M. Emmanuel CARROZ

- Du 18 au 25/10/2025 : Première mission à Tchernivtsi (Ukraine) ayant pour but de développer un partenariat entre la Ville de Grenoble et la Ville de Tchernivtsi.
La localisation géographique de la ville, et sa proximité à la frontière orientale de l'UE créent des conditions favorables au développement et à l'intégration européenne.
M. Antoine BACK

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 88-(39537) - PERSONNEL MUNICIPAL - Remises gracieuses de dettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder une remise gracieuse de dette à :
 - Monsieur [REDACTED] pour un montant de 567,34 euros ;
 - Madame [REDACTED] pour un montant de 2 000 euros ;
 - Madame [REDACTED] pour un montant de 10 936,02 euros ;
 - Madame [REDACTED] pour un montant de 244,53 euros ;
 - Madame [REDACTED] pour un montant de 814,66 euros.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 89-(39540) - PERSONNEL MUNICIPAL - Créations, transformations, suppression de postes et précisions sur certains emplois.

Intervention(s) : Mme SPINI ALIM, M. MERIAUX

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser les transformations, suppression et créations de postes soumises à l'avis du Comité Social Territorial des 1^{er} juillet 2025 et 23 septembre 2025 ;
- d'autoriser l'ouverture de 20 postes permanents aux agent-es contractuel-es appartenant aux cadres d'emplois :
 - attaché (4) ;
 - ingénieur en chef (1) ;
 - professeur d'enseignement artistique (1) ;
 - assistant de conservation (1) ;
 - rédacteur (10) ;
 - technicien (1) ;
 - agent de maîtrise (1) ;
 - animateur (1).

Délibération : Adoptée

Pour : 51

Contre : 6 Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre

DELIBERATION N° 90-(40482) - PERSONNEL MUNICIPAL - Recrutement d'un doctorant par Convention Industrielle de Formation de Recherche (CIFRE) pour des missions portant sur la co-conception de plans d'évacuation pour des quartiers vulnérables de la Ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser l'accueil d'un-e doctorant-e sur une durée de 3 ans ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer tous les documents afférents à la gestion de ce dossier (conventions et contrats).

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 91-(40499) - PERSONNEL MUNICIPAL - Renouvellement de la convention avec le prestataire YVELIN dans le cadre de la prise en charge des frais de santé des agent-es de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le renouvellement de la convention entre la Ville de Grenoble et la Société Yvelin ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 92-(40564) - PERSONNEL MUNICIPAL - Contrat de collaboration de recherche entre la ville de Grenoble et l'Université Grenoble Alpes.

Intervention(s) : Mme BENTALEB, Mme SPINI ALIM, Mme PFISTER, M. MERIAUX, Mme CENATIEMPO, M. PICOLLET

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes du contrat de collaboration de recherche à intervenir entre la ville de Grenoble et l'Université Grenoble Alpes ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer le contrat de collaboration en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 48

Abstention(s) : 6 Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en Commun (M. KADA)

DELIBERATION N° 93-(40566) - PERSONNEL MUNICIPAL - Recrutement d'un doctorant par Convention Industrielle de Formation de Recherche (CIFRE) pour des missions portant sur la question de la perception de la gestion de la nature en ville.

Intervention(s) : Mme BENTALEB

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser l'accueil d'un-e doctorant-e sur une durée de 3 ans par Convention Industrielle de Formation de Recherche (CIFRE) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer tous les actes afférents à la gestion de ce dossier (conventions et contrats).

Délibération : Adoptée

Pour : 47

Contre : 6 Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre

Abstention(s) : 2 Nouveau Regard

DELIBERATION N° 94-(39385) - ACTION SOCIALE - Convention de mise à disposition gratuite de locaux entre la Ville de Grenoble et l'Association Accueil Demandeurs d'Asile (ADA)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite de locaux entre la Ville de Grenoble et l'Association Accueil Demandeurs D'Asile, sis 5 rue de l'Ancien Champ de Mars ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 95-(40588) - ACTION SOCIALE - Convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association AJHIRALP

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition précaire entre la Ville de Grenoble et l'association AJHIRALP, (annexe 1) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 96-(38795) - ACTION SOCIALE - Convention de partenariat 2025 entre le Département de l'Isère et la Ville de Grenoble relative au lieu d'accueil enfants-parents "L'Hirondelle".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat 2025 entre la Ville de Grenoble et le Département de l'Isère, relative au lieu d'accueil enfants-parents « L'Hirondelle » (annexe 1) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 97-(40423) - ACTION SOCIALE - Accord cadre du dispositif "Vivre aux Vignes" entre la Ville de Grenoble, l'Association "Vivre aux Vignes", le Centre Communal d'Action Sociale

(CCAS) de la Ville de Grenoble, l'Association Territoires Agence Immobilière à Vocation Sociale "Un toit pour Tous", ACTIS, Les petits Frères des Pauvres et la Mutualité Française Isère

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'accord cadre du dispositif « Vivre aux Vignes » entre Ville de Grenoble et l'association Vivre aux Vignes, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Grenoble, l'association « un Toit pour tous », ACTIS, Les petits Frères des pauvres et la Mutualité Française Isère, (annexe 1) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ledit accord cadre.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 98-(40340) - ACTION SOCIALE - Avenant à la convention entre la Ville de Grenoble, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Grenoble et la Direction Départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des personnes de l'Isère relative à l'expérimentation "Territoire Zéro Non Recours" (TZNR)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'avenant à la convention entre la Ville de Grenoble, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Grenoble et la Direction Départementale de l'emploi, du travail des solidarités et de la protection des personnes de l'Isère relative à l'expérimentation « Territoire Zéro Non Recours » (TZNR), (annexe 1) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ledit avenant ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à percevoir la contribution de l'État de 151 702 euros pour l'année 2025 et 151 701 € pour l'année 2026.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 99-(40209) - ACTION SOCIALE - Avenants financiers entre la Ville de Grenoble et les associations du Centre social Chorier Berriat, Maison pour tous Saint Laurent, La Baja, l'Université Inter Ages du Dauphiné et l'Association Big Bang Ballers

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des avenants financiers aux conventions d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et les associations du Centre social Chorier Berriat, Maison pour tous Saint Laurent, La Baja, l'Université Inter Ages du Dauphiné et l'Association Big Bang Ballers (annexes 1 à 5) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer lesdits avenants.

Délibération : Adoptée à l'unanimité
Pour : 52

L'élu cité ci-après n'a pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel il a la qualité d'administrateur : M. SOLDEVILLE (MPT St Laurent)

DELIBERATION N° 100-(39536) - ACTION SOCIALE - Convention d'attribution de financement 2025 dans le cadre du programme "intégration et accès à la nationalité française" pour les actions sociolinguistiques entre la Ville de Grenoble et l'Etat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention d'attribution de subvention entre la Ville de Grenoble et la Direction Départementale de la Cohésion Territoriale de l'Isère relative aux actions sociolinguistiques, (annexe 1) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à percevoir la recette correspondante de 52000 € pour l'année 2025.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 101-(40173) - ACCES AUX DROITS - Convention relative à l'échange de données à caractère personnel entre Promotion Santé Auvergne Rhone Alpes - Centre ressources illettrisme de l'Isère (Iris) et la Ville de Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention relative à l'échange de données à caractère personnel entre Promotion Santé Auvergne Rhone Alpes - Centre ressources illettrisme de l'Isère (Iris) et la Ville de Grenoble, (annexe 1) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 102-(39914) - ACCES AUX DROITS - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble, le Conseil Départemental d'Accès aux Droits (CDAD), la Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats et l'Ordre des Avocats (CARPA), relative aux permanences juridiques gratuites dans les Maisons des Habitant-es.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre la Ville de Grenoble, le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD), l'Ordre des Avocats au Barreau de Grenoble et la Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats des Alpes (CARPA) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention ;
- d'attribuer au Conseil Départemental d'Accès au Droit, une subvention de 15 200€ pour l'année 2025.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

L'élue citée ci-après n'a pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel elle a la qualité d'administrateur : Mme DESLATTES

DELIBERATION N° 103-(40168) - ACCES AUX DROITS - Bonifications financières de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Isère aux Maisons des Habitant-es implantées dans les Quartiers Politique de la Ville et signature de la convention pour l'année 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la charte conventionnelle 2025 entre la Ville de Grenoble et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Isère ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite charte ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à percevoir les recettes correspondantes aux bonifications financières accordées par la CAF de l'Isère.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en Commun (M. MONGABURU)

DELIBERATION N° 104-(40391) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition gratuite d'un bureau dans les locaux du Service Social Personnes Agées (SSPA) des Eaux Claires entre la Ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Social (CCAS)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition du local situé au 35 rue Joseph Bouchayer à titre gratuit entre le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Grenoble et la Ville de Grenoble (annexe 1) et ses annexes (annexe 2) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 105-(39577) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition gratuite de locaux entre la Ville de Grenoble et les associations "Les petits plats dans les grands" et "Union de Quartier Mistral Cohamis"

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de mise à disposition gratuite du local situé au 45 rue Albert Thomas à titre gratuit entre la Ville de Grenoble et les associations Les Petits Plats dans les Grands et le Cohamis - Union de Quartier Mistral, (annexe 1 et 2) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 106-(38488) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Evolution de la convention cadre relative à la mise à disposition des locaux gérés par les Maisons des Habitant-es et approbation des règlements intérieurs modifiés et de la tarification

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de confirmer les précisions apportées aux conditions de mise à disposition des salles municipales gérées par les Maisons des Habitant-es, réaffirmant le principe de gratuité et la priorité données aux associations dont l'objet est en lien avec les projets sociaux ;
- d'approuver les termes de la convention cadre de mise à disposition temporaire, (annexe 1), ainsi que les règlements intérieurs, (annexe 4) ;
- de confirmer les conditions financières de la mise à disposition payante prévues (annexe 2), et qui s'appliqueront à compter du 6 octobre 2025 ;
- d'approuver la liste des salles, (annexe 3).

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 107-(40411) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention d'occupation gratuite du domaine public entre les associations Madame Ruetabaga, Villeneuve Debout, Villeneuve Impact et la Ville de Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'occupation gratuite du domaine public entre les associations Madame Rueta-baga, Villeneuve Debout, Villeneuve Impact et la Ville de Grenoble , (locaux situés au 11 place des Géants, Grenoble), (annexe 1) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 47

Abstention(s) : 6 Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre

DELIBERATION N° 108-(39097) - SOLIDARITE - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'Association Madame Rueta-baga - versement d'une subvention

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association Madame Rueta-baga, (annexe 1) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention ;
- d'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement de 8000 € à l'association Madame Rueta-baga, au titre de l'année 2025.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 109-(40251) - PREVENTION SECURITE - Conventions de mutualisation de la vidéosurveillance entre Grenoble Alpes Métropole et la Ville de Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions entre Grenoble Alpes Métropole et la Ville de Grenoble, (annexe 1 et 2) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée

Pour : 47

Contre : 3 Grenoble en Commun (M. BERON PEREZ, M. MONGABURU, M. SOLDEVILLE)

Abstention(s) : 3 Grenoble en Commun (Mme GARNIER, Mme MENNETRIER, M. MERIAUX)

DELIBERATION N° 110-(40339) - PREVENTION SECURITE - Convention de mise à disposition de locaux entre l'Association d'Insertion sociale et socio-judiciaire AJHIRALP et la Ville de Grenoble 2025-2028 - 70 rue Sidi-Brahim

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition 2025-2028 d'un local sis 70 rue Sidi Brahim, entre la Ville de Grenoble et l'association d'Insertion Sociale et Socio-Judiciaire AJHIRALP, (annexe 1) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 111-(40596) - PREVENTION SECURITE - Convention de coordination de la police municipale de Grenoble et de la police nationale - Bilan 2022-2025

Intervention(s): M. CARIGNON, M. le Maire, Mme WADELEC, M. GENTIL, Mme CENATIEMPO, M. CONFESSON, Mme TAVEL, Mme BENSE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'engagement des discussions avec la police nationale pour le renouvellement de la convention de coordination sur la base des objectifs énoncés en termes de moyens.

Délibération : Repoussée

Pour : 6 Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre

Contre : 36 Grenoble en Commun + 3 Groupe Socialistes et Apparentés + 3 Grenoble

Démocratie, Ecologie et Solidarité + 3 Place Publique + 1 Non-Inscrite (Mme WADELEC)

Abstention(s) : 2 Nouveau Regard

DELIBERATION N° 112-(40669) - CONSEIL MUNICIPAL - Attribution de moyens auprès des groupes d'élus de la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer annuellement aux groupes d'élus du Conseil municipal des moyens en termes de locaux et de matériel de bureau, la prise en charge des frais de fonctionnement pour un montant annuel tel que prévu au Budget Primitif de l'année, selon une répartition proportionnelle, au nombre d'élus de chaque groupe, détaillée en annexe de cette délibération;
- de répartir, pour le recrutement d'agents contractuels l'enveloppe générale annuelle attribuée aux groupes d'élus du Conseil municipal, calculée sur la base des 30 % du montant total des indemnités versées aux élus (hors charges), une enveloppe forfaitaire annuelle de 25 000 euros à répartir de façon égalitaire entre chaque groupe d'élus du

Conseil municipal, et le versement du reste de l'enveloppe selon une répartition proportionnelle au nombre d'élus de chaque groupe ;

- de dire que la date d'application de cette délibération est fixée au 1^{er} octobre 2025.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 113-(40671) - DESIGNATIONS - Modification des membres dans les commissions permanentes.

Un amendement est présenté oralement par M. le Maire, celui-ci est adopté à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de modifier les membres des commissions permanentes comme suit :

• **Commission « Résiliences »**

• Katia BACHER	• Chloé PANTEL
• Antoine BACK	• Djamel WAZIZI
• Margot BELAIR	• Charah BENTALEB
• Luis BELTRAN-LOPEZ	• Brigitte BOER
• Olivier BERTRAND	• Chérif BOUTAFA
• Thierry CHASTAGNER	• Hassen BOUZEGHOUB
• Alan CONFESSON	• Hakim SABRI
• Vincent FRISTOT	• Laure MASSON
• Pierre André JUVEN	• Emilie CHALAS
• Sandra KRIEF	• Olivier SIX
• Pierre MERIAUX	• Maxence ALLOTO
• Yann MONGABURU	• Romain GENTIL
• Gilles NAMUR	

• **Commission « Emancipations »**

• Luis BELTRAN-LOPEZ	• Maud TAVEL
• Annabelle BRETTON	• Djamel WAZIZI
• Emmanuel CARROZ	• Brigitte BOER
• Alan CONFESSON	• Alain CARIGNON
• Khadija EZZAROUALI	• Dominique SPINI

• Sylvie FOUGERES	• Hassen BOUZEGHOUB
• Christine GARNIER	• Hakim SABRI
• Claus HABFAST	• Pascal CLOUAIRE
• Nicolas KADA	• Delphine BENSE
• Lucille LHEUREUX	• Hasni BEN-REDJEB
• Céline MENNETRIER	• Maxence ALLOTO
• Laura PFISTER	• Barbara SCHUMAN
• Jérôme SOLDEVILLE	

• **Commission « Solidarités »**

• Luis BELTRAN-LOPEZ	• Jérôme SOLDEVILLE
• Nicolas BERON PEREZ	• Maud TAVEL
• Kheira CAPDEPON	• Brigitte BOER
• Thierry CHASTAGNER	• Nathalie BERANGER
• Alan CONFESSON	• Dominique SPINI
• Céline DESLATTES	• Cécile CENATIEMPO
• Sylvie FOUGERES	• Laure MASSON
• Pierre André JUVEN	• Hakim SABRI
• Nicolas KADA	• Delphine BENSE
• Elisa MARTIN	• Hasni BEN-REDJEB
• Chloé PANTEL	• Anouche AGOBIAN
• Isabelle PETERS	• Lionel PICOLLET
• Laura PFISTER	

• **Commission « Ressources »**

• Antoine BACK	• Isabelle PETERS
• Nicolas BERON PEREZ	• Laura PFISTER
• Olivier BERTRAND	• Brigitte BOER
• Kheira CAPDEPON	• Chérif BOUTAFA
• Thierry CHASTAGNER	• Alain CARIGNON
• Salima DJIDEL	• Amel ZENATI
• Antoine FLECHET	• Pascal CLOUAIRE
• Vincent FRISTOT	• Hakim SABRI
• Christine GARNIER	• Emilie CHALAS
• Claus HABFAST	• Hasni BEN-REDJEB

• Sandra KRIEF	• Anouche AGOBIAN
• Pierre MERIAUX	• Romain GENTIL
• Anne-Sophie OLMOS	

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 114-(40589) - DESIGNATIONS - Désignation d'un-e représentant-e de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble (IEPG).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désigner Madame Katia BACHER en qualité de membre titulaire de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration de l'Institut d'Etudes Politique de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 51

Ne prennent pas part au vote : 1 Nouveau Regard (Mme BENSE) + 1 Grenoble Démocratie, Ecologie et Solidarité (M.CLOUAIRE)

L'élue citée ci-après n'a pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel elle a la qualité d'administrateur: Mme BACHER

DELIBERATION N° 115-(40712) - DESIGNATIONS - Modification de désignation du représentant de la ville de Grenoble auprès de la SACP Foyer de l'Isère.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désigner un représentant de la ville de Grenoble en qualité de membre titulaire au Conseil d'administration de la SACP Foyer de l'Isère :

Conseil d'administration

1 titulaire

- M. Claus HABFAST

- de désigner un représentant de la ville de Grenoble en qualité de membre titulaire à l'Assemblée générale de la SACP Foyer de l'Isère :

Assemblée générale

1 titulaire

- M. Claus HABFAST

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 47

Abstention(s) : 6 Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre

L'élu cité ci-après n'a pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel il a la qualité d'administrateur : M. HABFAST

Question orale :

Question orale de M. CARIGNON pour le groupe Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre sur la procédure d'expulsion des activités installées au 104, rue des Alliés et le projet de parcelle située derrière la villa Kaminski, près du 23 rue Honoré de Balzac.

Réponse de M. le Maire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h59.

Annexe à la délibération n° 1-40507
conseil municipal du 29 septembre 2025

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BÉNÉFICIAIRES	OBJET
I- DÉCISIONS EN MATIÈRE D’ACTIONS EN JUSTICE :			
2025_1100	Arrêté (04 juin 2025)	CDMF-Avocats 7 place Firmin Gautier 38000 GRENOBLE	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par la Bijouterie Lombard et d’autres commerçants, et portant demande d’annulation de la délibération n°16-(38705) du 24 mars 2025 par laquelle le Conseil municipal de Grenoble a approuvé la convention de co-maîtrise d’ouvrage et de fonds de concours entre la ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole sur le réaménagement de la place de Metz et a abrogé la délibération du 16 décembre 2024.
2025_1213	Arrêté (19 juin 2025)	CDMF-Avocats 7 place Firmin Gautier 38000 GRENOBLE	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par Mme [REDACTED] et autres et portant demande d’annulation de l’arrêté en date du 16 janvier 2025 par lequel le Maire de la ville de Grenoble a accordé le permis de construire n° PC 38185 21 U1128 à la société MIAL pour la construction d’un immeuble de logements collectifs au 25 Quai Jongkind
2025_1221	Arrêté (20 juin 2025)	Maître Pauline LABORIE 11 rue d’Alembert 38000 Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par la SDC Le République et la SDC Pont Rue et portant demande d’annulation de l’arrêté n°24-AP00026 du 09 juillet 2024 en tant qu’il a pour effet de supprimer l’autorisation de sortie au droit de sa propriété, en tant qu’il fixe les droits d’accès et modifie les règles de stationnement et en tant qu’il instaure un contrôle des usagers pour l’accès ou à l’intérieur de la zone de manière inappropriée portant atteinte à la liberté d’usage d’une propriété.
2025_1325	Arrêté	CDMF-Avocats	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans la requête déposée

Annexe à la délibération n° 40507
conseil municipal du 29 septembre 2025

	(03 juillet 2025)	7 place Firmin Gautier 38000 Grenoble	devant le Tribunal Administratif de Grenoble par les sociétés Bouygues Télécom et Cellnex, et portant demande d'annulation de l'arrêté du 24 avril 2025 par lequel par lequel le Maire de la commune de Grenoble a retiré la décision tacite de non-opposition provisoire à la déclaration préalable n° DP 38185 22 U9412 aux fins de mise en place d'antennes relais sur toiture terrasse, sis 122 rue des Alliés.
2025_1500	Arrêté (12 août 2025)	Cabinet WAQUET-FARGE-HAZAN 27 quai Anatole France 75007 Paris	La ville de Grenoble est autorisée à se pourvoir devant le Conseil d'État afin de suspension l'ordonnance du Tribunal administratif de Grenoble en date du 7 août 2025, portant suspension de la sanction d'exclusion de six mois à l'encontre de Monsieur [REDACTED] (arrêté du 11 juillet 2025).

II - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE RENOUELEMENT D'ADHESION :

2025_0286	Arrêté (20 juin 2025)		La Ville de Grenoble est autorisée à renouveler son adhésion à l'association Bouclier France bleu
2025_0287	Arrêté (20 juin 2025)		La Ville de Grenoble est autorisée à renouveler son adhésion à l'association Botalista
2025_0288	Arrêté (20 juin 2025)		La Ville de Grenoble est autorisée à renouveler son adhésion à l'association des musées et des centres pour le développement de la culture scientifique
2025_0638	Arrêté (03 avril 2025)		La Ville de Grenoble est autorisée à renouveler son adhésion à l'association le Maillon pour un montant de cotisation de 500€

Annexe à la délibération n° 40507
conseil municipal du 29 septembre 2025

III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CESSION / DON / LEGS /:			
2025_1210	Arrêté (19 juin 2025)		Le matériel suivant est cédé aux enchères via la plateforme Agorastore : 11 véhicules : lots 461, 465, 466, 468, 473, 467, 479, 478, 502, 501, 503.

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	OBJET	MONTANT
V - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :				
CONV_2025_006	Convention de participation financière	SAS PAGHIEL 452/456 avenue du Prado (chez AG Invest) 13008 Marseille & Sem Innovia Grenoble durablement 1 place Firmin Gautier 38000 Grenoble	Le constructeur prévoit la restructuration d'un site complet de telle sorte que la surface de projet concernée par la participation financière du constructeur est de 2 477,40m ² .	Participation : 426 112,80€
CONV_2025_005	Convention de participation financière	BIOMERIEUX 5 rue des Berges 38000 Grenoble & Sem Innovia Grenoble durablement 1 place Firmin Gautier 38000 Grenoble	Le constructeur prévoit la construction d'un bâtiment sur pilotis comprenant 2 niveaux (R+2) de 908m ² de surface de plancher. L'ensemble correspond à un total de 908m ² de surface de plancher créée.	Participation : 156 176€ HT.

Annexe à la délibération n° 40507
conseil municipal du 29 septembre 2025

CONV_2025_007	Convention de participation financière	Groupe INVEST IMMO Frances 6 rue de la Métallurgie 38420 Domène & SPL SAGES 1 place Firmin Gautier 38027 Grenoble	Le constructeur prévoit la réalisation de deux bâtiments d'habitation et d'un niveau de sous-sol de stationnement correspondant à un total de 2 475 m ² de surface plancher créée.	Participation : 191 168€ HT
---------------	--	---	---	--------------------------------

VI- DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIÈRE :

2025_0975	Arrêté (15 mai 2025)	M. SIBELLAS Jacques	Cimetière Saint Roch – Titre n°289 – Renouvellement de concession du 1 ^{er} août 2010 au 31 juillet 2040	Redevance : 300€
2025_0976	Arrêté (14 mai 2025)	M. EYMOZ Julien, Paul	Cimetière Saint Roch – Titre n°230 – Renouvellement de concession du 22 janvier 2025 au 21 janvier 2040	Redevance : 324€
2025_0977	Arrêté (14 mai 2025)	M. MAZZA Antoine	Cimetière Grand Sablon – Titre n°231 – Renouvellement de concession du 27 septembre 2024 au 26 septembre 2039	Redevance : 324€
2025_0978	Arrêté (14 mai 2025)	Mme FUZIER Hélène	Cimetière Grand Sablon – Titre n°232 – Renouvellement de concession du 9 mars 2023 au 8 mars 2038	Redevance : 324€
2025_0979	Arrêté (14 mai 2025)	M. PELLISSIER Léon	Cimetière Saint Roch – Titre n°233 – Renouvellement de concession du 7 février 2025 au 6 février 2055	Redevance : 1464€
2025_0980	Arrêté (14 mai 2025)	Familles CASSET CHAVANIEUX	Cimetière Saint Roch – Titre n°234 – Renouvellement de concession du 2 avril 2025 au 1 ^{er} avril 2040	Redevance : 324€
2025_0981	Arrêté	M. DELPORTE Georges	Cimetière Saint Roch – Titre n°235 – Renouvellement de	Redevance : 324€

Annexe à la délibération n° 40507
conseil municipal du 29 septembre 2025

	(14 mai 2025)		concession du 21 janvier 2021 au 20 janvier 2036	
2025_0982	Arrêté (14 mai 2025)	M&Mme DURET Jean	Cimetière Saint Roch – Titre n°236 – Renouvellement de concession du 21 février 2025 au 20 février 2055	Redevance : 873€
2025_0983	Arrêté (15 mai 2025)	M&Mme ESPOSITO Michel	Cimetière Grand Sablon – Titre n°237 – Renouvellement de concession du 2 avril 2025 au 1 ^{er} avril 2040	Redevance : 324€
2025_0984	Arrêté (15 mai 2025)	Mme PERRIER Marthe née ASTIER	Cimetière Grand Sablon – Titre n°238 – Renouvellement de concession du 15 avril 2025 au 14 avril 2040	Redevance : 324€
2025_0985	Arrêté (15 mai 2025)	Mme MARROCHINO Eugénie née FAVRE-TISSOT	Cimetière Saint Roch – Titre n°239 – Renouvellement de concession du 6 avril 2025 au 5 avril 2040	Redevance : 324€
2025_0986	Arrêté (15 mai 2025)	M. PERRAULT Henri	Cimetière Grand Sablon – Titre n°240 – Renouvellement de concession du 15 avril 2025 au 14 avril 2055	Redevance : 732€
2025_0987	Arrêté (16 mai 2025)	Mme ROBUTTI Micheline, Henriette, Pierrette née REDAELLI	Cimetière Saint Roch – Titre n°241 – Renouvellement de concession du 8 mars 2021 au 7 mars 2036	Redevance : 324€
2025_0988	Arrêté (16 mai 2025)	Mme BRUNO Nunzia née MANGANO	Cimetière Saint Roch – Titre n°242 – Renouvellement de concession du 8 juin 2025 au 7 juin 2040	Redevance : 324€
2025_0989	Arrêté (13 mai 2025)	Mme BRIAND Arlette, Josette	Cimetière Grand Sablon – Titre n°229 – Concession nouvelle du 13 mai 2025 au 12 mai 2055	Redevance : 732€
2025_1074	Arrêté (19 mai 2025)	Mme CLOT Marcelle	Cimetière Grand Sablon – Titre n°243 – Renouvellement de concession du 9 mai 2025 au 8 mai 2040	Redevance : 324€

**Annexe à la délibération n° 40507
 conseil municipal du 29 septembre 2025**

2025_1075	Arrêté (19 mai 2025)	M. MEUNIER Marius	Cimetière Saint Roch – Titre n°244 – Renouvellement de concession du 23 décembre 2024 au 22 décembre 2039	Redevance : 324€
2025_1076	Arrêté (19 mai 2025)	M. BERNARD Antoine	Cimetière Saint Roch – Titre n°245 – Renouvellement de concession du 9 juin 2024 au 8 juin 2039	Redevance : 324€
2025_1077	Arrêté (26 mai 2025)	Mme MAZZOLA Chantal, Brigitte née RUELLE	Cimetière Grand Sablon – Titre n°246 – Concession nouvelle du 19 mai 2025 au 18 mai 2040	Redevance : 324€
2025_1078	Arrêté (21 mai 2025)	Mme SABATIER Paulette née BASTIEN	Cimetière Grand Sablon – Titre n°247 – Renouvellement de concession du 6 mai 2025 au 5 mai 2040	Redevance : 324€
2025_1079	Arrêté (21 mai 2025)	Mme EXPERT Jeanne née BALDELON	Cimetière Grand Sablon – Titre n°248 – Renouvellement de concession du 30 avril 2025 au 29 avril 2040	Redevance : 324€
2025_1080	Arrêté (21 mai 2025)	Mme TRUCHOT Gisèle née DAUBIGNEY	Cimetière Saint Roch – Titre n°249 – Renouvellement de concession du 17 juin 2025 au 16 juin 2040	Redevance : 324€
2025_1081	Arrêté (21 mai 2025)	M. DURST Georges, Marcel	Cimetière Saint Roch – Titre n°250 – Conversion de concession du 21 mai 2025 au 20 mai 2055	Redevance : 506,91€
2025_1082	Arrêté (22 mai 2025)	M. CAILLET Jean	Cimetière Grand Sablon – Titre n°251 – Renouvellement de concession du 18 avril 2025 au 17 avril 2075	Redevance : 1332€
2025_1083	Arrêté (22 mai 2025)	M. FALQUE Serge	Cimetière Grand Sablon – Titre n°252 – Concession nouvelle du 22 mai 2025 au 21 mai 2040	Redevance : 324€
2025_1084	Arrêté (22 mai 2025)	Mme DUELLO Francesca née BEMBI	Cimetière Saint Roch – Titre n°253 – Renouvellement de concession du 8 septembre 2025 au 7 septembre 2075	Redevance : 1332€

Annexe à la délibération n° 40507
conseil municipal du 29 septembre 2025

2025_1085	Arrêté (23 mai 2025)	M. BASSO Jacques, Angelo, Victor	Cimetière Grand Sablon – Titre n°254 – Renouvellement de concession du 15 avril 2025 au 14 avril 2040	Redevance : 324€
2025_1086	Arrêté (26 mai 2025)	M. BLACHE François	Cimetière Grand Sablon – Titre n°255 – Renouvellement de concession du 21 mai 2025 au 20 mai 2040	Redevance : 648€
2025_1087	Arrêté (26 mai 2025)	Mme MANTE Esther née GONDRAND	Cimetière Saint Roch – Titre n°256 – Renouvellement de concession du 26 juillet 2025 au 25 juillet 2055	Redevance : 732€
2025_1088	Arrêté (26 mai 2025)	Mme VOLATIER Christiane née LARTIGUE	Cimetière Grand Sablon – Titre n°257 – Renouvellement de concession du 20 mai 2025 au 19 mai 2040	Redevance : 324€
2025_1155	Arrêté (26 mai 2025)	M&Mme CAZALA prosper, Valentine née CHABERT	Cimetière Grand Sablon – Titre n°258 – Renouvellement de concession du 25 mai 2025 au 24 mai 2040	Redevance : 324€
2025_1156	Arrêté (26 mai 2025)	M. AZEVEDO Joao	Cimetière Grand Sablon – Titre n°259 – Concession nouvelle du 26 mai 2025 au 25 mai 2040	Redevance : 324€
2025_1157	Arrêté (28 mai 2025)	M. GAUNA Marius	Cimetière Grand Sablon – Titre n°260 – Renouvellement de concession du 13 juin 2025 au 12 juin 2055	Redevance : 2196€
2025_1158	Arrêté (28 mai 2025)	M. CONTE louis	Cimetière Saint Roch – Titre n°261 – Renouvellement de concession du 2 septembre 2023 au 1 ^{er} septembre 2038	Redevance : 324€
2025_1159	Arrêté (30 mai 2025)	Mme POPINCOURT Consuela, Elsa	Cimetière Grand Sablon – Titre n°262 – Concession nouvelle du 30 mai 2025 au 29 mai 2055	Redevance : 732€
2025_1160	Arrêté	Mme TROUILLOUD	Cimetière Grand Sablon – Titre n°263 – Concession nouvelle	Redevance : 324€

Annexe à la délibération n° 40507
conseil municipal du 29 septembre 2025

	(3 juin 2025)	Fabienne, Marie-France, Nicole	du 2 juin 2025 au 1 ^{er} juin 2040	
2025_1161	Arrêté (3 juin 2025)	M. FILINGERI Michel	Cimetière Grand Sablon – Titre n°264 – Renouvellement de concession du 29 mai 2025 au 28 mai 2040	Redevance : 324€
2025_1162	Arrêté (3 juin 2025)	Mme GILLET Jeanne née BERTHET	Cimetière Grand Sablon – Titre n°265 – Renouvellement de concession du 6 août 2023 au 5 août 2038	Redevance : 324€
2025_1163	Arrêté (3 juin 2025)	M. AUBAUD Charles, André	Cimetière Grand Sablon – Titre n°266 – Concession nouvelle 3 juin 2025 au 2 juin 2040	Redevance : 432€
2025_1164	Arrêté (3 juin 2025)	Mme GUILLET Lucie	Cimetière Saint Roch – Titre n°267 – Renouvellement de concession du 18 mai 2025 au 17 mai 2040	Redevance : 324€
2025_1165	Arrêté (3 juin 2025)	Mme L'HOPITAL- CUSSIAT Joséphine	Cimetière Grand Sablon – Titre n°268 – Renouvellement de concession du 17 juin 2025 au 16 juin 2055	Redevance : 732€
2025_1166	Arrêté (4 juin 2025)	Mme ARDITTI Marie née GAILLARD	Cimetière Grand Sablon – Titre n°269 – Renouvellement de concession du 20 mai 2025 au 19 mai 2040	Redevance : 324€
2025_1167	Arrêté (4 juin 2025)	M&Mme JAIL René et Léonie née BELLIER	Cimetière Grand Sablon – Titre n°270 – Renouvellement de concession du 8 avril 2025 au 7 avril 2040	Redevance : 324€
2025_1168	Arrêté (4 juin 2025)	Mme GUITART ARNAU Marie-Claude née VERDIER	Cimetière Saint Roch – Titre n°271 – Renouvellement de concession du 14 décembre 2025 au 13 décembre 2040	Redevance : 324€
2025_1169	Arrêté (4 juin 2025)	M. STOECKLE Frédéric	Cimetière Saint Roch – Titre n°272 – Renouvellement de concession du 20 juin 2025 au 19 juin 2040	Redevance : 432€

Annexe à la délibération n° 40507
conseil municipal du 29 septembre 2025

2025_1232	Arrêté (5 juin 2025)	M. DI BARTOLOMEO Félix	Cimetière Saint Roch – Titre n°273 – Renouvellement de concession du 3 mai 2025 au 2 mai 2040	Redevance : 324€
2025_1233	Arrêté (6 juin 2025)	M. CHINE Rabia	Cimetière Grand Sablon – Titre n°274 – Renouvellement de concession du 21 décembre 2023 au 20 décembre 2038	Redevance : 324€
2025_1234	Arrêté (6 juin 2025)	Mme TACON Rachel née BOTTANA	Cimetière Saint Roch – Titre n°275 – Renouvellement de concession du 2 juin 2025 au 1 ^{er} juin 2055	Redevance : 732€
2025_1235	Arrêté (6 juin 2025)	M. REY Jean	Cimetière Grand Sablon – Titre n°276 – Renouvellement de concession du 10 septembre 2025 au 9 septembre 2038	Redevance : 324€
2025_1236	Arrêté (10 juin 2025)	Mme STREFLING Monique, Lina, Armande	Cimetière Grand Sablon – Titre n°277 – Renouvellement anticipé de concession du 21 avril 2027 au 20 avril 2042	Redevance : 324€
2025_1237	Arrêté (10 juin 2025)	M. MASELLA Nicolas, Jean	Cimetière Grand Sablon – Titre n°278 – Concession nouvelle du 10 juin 2025 au 9 juin 2055	Redevance : 732€
2025_1238	Arrêté (11 juin 2025)	M. GILOT François	Cimetière Grand Sablon – Titre n°279 – Renouvellement de concession du 30 septembre 2023 au 29 septembre 2038	Redevance : 324€
2025_1239	Arrêté (11 juin 2025)	Les enfants de M&Mme PONS Antonio dont M. PONS Jean	Cimetière Grand Sablon – Titre n°280 – Renouvellement de concession du 27 juin 2025 au 26 juin 2040	Redevance : 324€
2025_1240	Arrêté (11 juin 2025)	Mme CHAUPIN Yolande née BUGNONE	Cimetière Grand Sablon – Titre n°281 – Renouvellement de concession du 11 juin 2025 au 10 juin 2040	Redevance : 324€
2025_1241	Arrêté	M. SIVAN Michel et	Cimetière Saint Roch – Titre n°283 – Renouvellement de	Redevance : 732€

Annexe à la délibération n° 40507
conseil municipal du 29 septembre 2025

	(11 juin 2025)	Mme SIVAN Claude née PONTONNIER	concession du 16 mai 2025 au 15 mai 2055	
2025_1242	Arrêté (13 juin 2025)	Mmes DHEILLY Simonne et Suzanne	Cimetière Grand Sablon – Titre n°284 – Renouvellement de concession du 7 janvier 2025 au 6 janvier 2040	Redevance : 648€
2025_1243	Arrêté (13 juin 2025)	Mme PASSIKETOPOULOS Sandra, Madeleine née DUMONT	Cimetière Grand Sablon – Titre n°285 – Renouvellement de concession du 17 juin 2025 au 16 juin 2040	Redevance : 324€
2025_1244	Arrêté (16 juin 2025)	M. GRIVET Bruno, Marie, André	Cimetière Grand Sablon – Titre n°287 – Concession nouvelle du 16 juin 2025 au 15 juin 2075	Redevance : 1332€
2025_1245	Arrêté (18 juin 2025)	Mme CLAP Danielle née CORRAL	Cimetière Saint Roch – Titre n°288 – Renouvellement de concession du 11 juillet 2025 au 10 juillet 2040	Redevance : 324€
2025_1246	Arrêté (18 juin 2025)	Mmes BELLEVUE Sarah née BELLAVIA, MAY Josette née BELLAVIA et BELLAVIA Michelle	Cimetière Saint Roch – Titre n°289 – Renouvellement de concession du 28 avril 2025 au 27 avril 2040	Redevance : 324€
2025_1336	Arrêté (24 juin 2025)	Mme ALLEX-BILAUD Angelina, Patricia, Isabelle, Aline	Cimetière Grand Sablon – Titre n°282 – Concession nouvelle du 11 juin 2025 au 10 juin 2040	Redevance : 324€
2025_1337	Arrêté (23 juin 2025)	M. LASTELLA François	Cimetière Grand Sablon – Titre n°286 – Concession nouvelle du 13 juin 2025 au 12 juin 2040	Redevance : 324€
2025_1338	Arrêté	Mme IDELLON	Cimetière Saint Roch – Titre n°290 – Concession nouvelle du	Redevance : 324€

Annexe à la délibération n° 40507
conseil municipal du 29 septembre 2025

	(20 juin 2025)	Madeleine, Camille, Louise	17 juin 2025 au 16 juin 2040	
2025_1339	Arrêté (19 juin 2025)	Mme TAIEB Paulette née CACOUB	Cimetière Grand Sablon – Titre n°291 – Renouvellement de concession du 15 mars 2024 au 14 mars 2054	Redevance : 732€
2025_1340	Arrêté (20 juin 2025)	M. ZAMORA Bernard	Cimetière Saint Roch – Titre n°292 – Renouvellement de concession du 11 juillet 2025 au 10 juillet 2075	Redevance : 1332€
2025_1341	Arrêté (20 juin 2025)	M. TYTGAT Christian	Cimetière Saint Roch – Titre n°293 – Renouvellement de concession du 2 septembre 2025 au 1 ^{er} septembre 2055	Redevance : 732€
2025_1342	Arrêté (20 juin 2025)	Mme ROMUALD Daphnée, Bérengère, Ingrid	Cimetière Grand Sablon – Titre n°294 – Concession nouvelle du 20 juin 2025 au 19 juin 2040	Redevance : 432€
2025_1343	Arrêté (24 juin 2025)	Mme NAÏMI Madeleine née DU POUGET	Cimetière Saint Roch – Titre n°295 – Renouvellement de concession du 6 novembre 2025 au 5 novembre 2040	Redevance : 324€
2025_1344	Arrêté (27 juin 2025)	Mme COSENTINO Marine, Juliette	Cimetière Grand Sablon – Titre n°296 – Concession nouvelle du 26 juin 2025 au 25 juin 2040	Redevance : 324€
2025_1345	Arrêté (26 juin 2025)	Mms CARLET Marguerite née PEITZ & CROS Ulisia, Joséphine, Emilia née CALLY	Cimetière Saint Roch – Titre n°297 – Renouvellement de concession du 16 mars 2025 au 15 mars 2055	Redevance : 732€
2025_1346	Arrêté (26 juin 2025)	Mme MESSIAS Jeannée née ROSSAT	Cimetière Saint Roch – Titre n°298 – Renouvellement de concession du 25 mai 2025 au 24 mai 2040	Redevance : 324€

Annexe à la délibération n° 40507
conseil municipal du 29 septembre 2025

2025_1347	Arrêté (26 juin 2025)	Mme PELLE Monique, Madeleine	Cimetière Grand Sablon – Titre n°299 – Renouvellement de concession du 22 octobre 2024 au 21 octobre 2039	Redevance : 324€
2025_1348	Arrêté (26 juin 2025)	Mme DURAND SOUFFLAND Sarah, Marie, Elsa	Cimetière Grand Sablon – Titre n°300 – Concession nouvelle du 26 juin 2025 au 25 juin 2040	Redevance : 324€
2025_1349	Arrêté (30 juin 2025)	M&Mme DELLAC René, Pierre, et Marie- Thérèse, Louise, Coralie née GRIMAUD	Cimetière Saint Roch – Titre n°301 – Renouvellement de concession du 29 janvier 2025 au 28 janvier 2075	Redevance : 1332€
2025_1350	Arrêté (30 juin 2025)	M. PIARULLI Dominique	Cimetière Saint Roch – Titre n°302 – Concession nouvelle du 30 juin 2025 au 29 juin 2075	Redevance : 1332€
2025_1316	Arrêté (03 juillet 2025)		Des sépultures en terrain commun situées dans le cimetière du Grand Sablon, au carré 16, rang 11, sont reprises par la commune à partir du 1 ^{er} septembre 2025.	
2025_1434	Arrêté (07 juillet 2025)	M. GRIVET Bruno Marie André	Cimetière – Titre n°287 – Concession nouvelle du 16 juin 2025 au 15 juin 2075 (annule et remplace l'arrêté 2025_1244)	Redevance : 1332€
2025_1435	Arrêté (01 juillet 2025)	Mme BOUT Odette née PERRIN	Cimetière – Titre n°303 – Renouvellement de concession du 23 août 2025 au 22 août 2040	Redevance : 324€
2025_1436	Arrêté (02 juillet 2025)	Mme ARNOUX Lucienne	Cimetière – Titre n°304 – Concession nouvelle du 2 juillet 2025 au 1 ^{er} juillet 2040	Redevance : 324€
2025_1437	Arrêté (02 juillet 2025)	Mme BRIAND Arlette, Josette née HERBERT	Cimetière – Titre n°305 – Conversion de concession du 2 juillet 2025 au 1 ^{er} juillet 2075	Redevance : 602,87€

Annexe à la délibération n° 40507
conseil municipal du 29 septembre 2025

2025_1438	Arrêté (02 juillet 2025)	Mme SCALISI Concetta née CARAPEZZA	Cimetière – Titre n°306 – Renouvellement de concession du 16 mars 2025 au 15 mars 2040	Redevance : 324€
2025_1439	Arrêté (02 juillet 2025)	M. TORRES Francis, Georges	Cimetière – Titre n°307 – Concession nouvelle du 2 juillet 2025 au 1 ^{er} juillet 2055	Redevance : 732€
2025_1440	Arrêté (04 juillet 2025)	M. ROUX Guy	Cimetière – Titre n°308 – Renouvellement de concession du 31 août 2025 au 30 août 2040	Redevance : 324€
2025_1441	Arrêté (07 juillet 2025)	M. MARTY Alain, Emmanuel	Cimetière – Titre n°309 – Concession nouvelle du 7 juillet 2025 au 6 juillet 2055	Redevance : 732€
2025_1442	Arrêté (09 juillet 2025)	Mme KESKA Née FOURES Simonne, Jeanne, Cécile	Cimetière – Titre n°310 – Concession nouvelle du 8 juillet 2025 au 7 juillet 2040	Redevance : 324€
2025_1443	Arrêté (09 juillet 2025)	M. DUBIK André, Siméon	Cimetière – Titre n°311 – Concession nouvelle du 8 juillet 2025 au 7 juillet 2040	Redevance : 324€
2025_1444	Arrêté (10 juillet 2025)	M&Mme BARON André, Joseph et Nadine, Lucienne, Alberte née COMMEROT	Cimetière – Titre n°312 – Renouvellement de concession du 10 décembre 2027 au 09 décembre 2057	Redevance : 732€
2025_1461	Arrêté (11 juillet 2025)	Mme STOYANNIS Anne née CORVESSI	Cimetière Saint Roch – Titre n°313 – Renouvellement de concession du 11 juillet 2025 pour une durée perpétuelle	Redevance : 30122,40 €
2025_1462	Arrêté (15 juillet 2025)	Mme GALLET Marie, Jeanne, Antoinette née SERAIN	Cimetière Grand Sablon – Titre n°314 – Renouvellement de concession du 15 juillet 2025 au 14 juillet 2055	Redevance : 732€

Annexe à la délibération n° 40507
conseil municipal du 29 septembre 2025

2025_1463	Arrêté (15 juillet 2025)	Mme CARRANTE Anna, Vincenza, Giovanna née COMPARATO	Cimetière Grand Sablon – Titre n°315 – Renouvellement de concession du 5 juillet 2025 au 14 juillet 2055	Redevance : 873€
2025_1464	Arrêté (16 juillet 2025)	M. FALCO Eric, Joseph	Cimetière Grand Sablon – Titre n°316 – Renouvellement de concession du 16 juillet 2025 au 15 juillet 2040	Redevance : 324€
2025_1465	Arrêté (22 juillet 2025)	M. TARDY Jean et Mme ORGANDE Marguerite née TARDY	Cimetière Saint Roch – Titre n°317 – Renouvellement de concession du 5 juin 2024 au 4 juin 2039	Redevance : 648€
2025_1466	Arrêté (24 juillet 2025)	M ; POGGIA Frédéric, René	Cimetière Grand Sablon – Titre n°318 – Renouvellement de concession du 24 juillet 2025 au 23 juillet 2075	Redevance : 1332€
2025_1467	Arrêté (29 juillet 2025)	M. COLOMBARI Guillaume	Cimetière Grand Sablon – Titre n°319 – Renouvellement de concession du 23 août 2025 au 22 août 2040	Redevance : 324€
2025_1468	Arrêté (29 juillet 2025)	M. PELLOUX Joannis	Cimetière Saint Roch – Titre n°320 – Renouvellement de concession du 2 juillet 2025 au 1er juillet 2055	Redevance : 1468€
2025_1469	Arrêté (29 juillet 2025)	Mame PORTE Danielle	Cimetière Grand Sablon – Titre n°321 – Renouvellement de concession du 11 mars 2024 au 10 mars 2039	Redevance : 324€
2025_1470	Arrêté (29 juillet 2025)	M. BARRAL-CADIERE Lucien	Cimetière Saint Roch – Titre n°322 – Renouvellement de concession du 20 février 2025 au 19 février 2055	Redevance : 1464€
2025_1471	Arrêté (29 juillet 2025)	M. HERNANDEZ Philippe	Cimetière Saint Roch – Titre n°323 – Renouvellement de concession du 14 janvier 2025 au 13 janvier 2040	Redevance : 324€
2025_1472	Arrêté	M. MARI Jaime et Mme	Cimetière Grand Sablon – Titre n°324 – Renouvellement de	Redevance : 732€

Annexe à la délibération n° 40507
conseil municipal du 29 septembre 2025

	(29 juillet 2025)	MARI Paulette née CHARENTREUIL	concession du 8 août 2025 au 7 août 2055	
2025_1473	Arrêté (29 juillet 2025)	M. CORTY Joseph	Cimetière Saint Roch – Titre n°325 – Renouvellement de concession du 13 mars 2025 au 12 mars 2055	Redevance : 1464€
2025_1474	Arrêté (29 juillet 2025)	M. DESPREZ Yannik, André, Olivier	Cimetière Grand Sablon – Titre n°326 – Renouvellement de concession du 29 juillet 2025 au 28 juillet 2075	Redevance : 1332€
2025_1475	Arrêté (29 juillet 2025)	Mme BOCHET Louise née CIALDELLA	Cimetière Saint Roch – Titre n°327 – Renouvellement de concession du 23 novembre 2024 au 22 novembre 2039	Redevance : 324€
2025_1557	Arrêté (30 juillet 2025)	Mme BIANCARDINI Anne née NOWACZIK	Cimetière Grand Sablon Saint Roch – Titre n°328 – Renouvellement de concession du 29 juin 2025 au 28 juin 2040	Redevance : 324€
2025_1558	Arrêté (30 juillet 2025)	Mme CASSARO Yolande	Cimetière Grand Sablon – Titre n°329 – Renouvellement de concession du 4 août 2025 au 3 août 2040	Redevance : 324€
2025_1559	Arrêté (30 juillet 2025)	M. DAVID Michel	Cimetière Saint Roch – Titre n°330 – Renouvellement de concession du 3 août 2025 au 2 août 2040	Redevance : 324€
2025_1560	Arrêté (31 juillet 2025)	Mme LESPINASSE Pierrette née LANTHELME- TOURNIER	Cimetière Grand Sablon – Titre n°331 – Renouvellement de concession du 7 juillet 2024 au 6 juillet 2039	Redevance : 324€
2025_1561	Arrêté (31 juillet 2025)	M. LACASSIN Serge, Wiliam	Cimetière Grand Sablon – Titre n°332 – Concession nouvelle du 31 juillet 2025 au 30 juillet 2040	Redevance : 324€

Annexe à la délibération n° 40507
conseil municipal du 29 septembre 2025

2025_1562	Arrêté (31 juillet 2025)	M. HENRISCHS Vincent	Cimetière Saint Roch – Titre n°333 – Concession nouvelle du 31 juillet 2025 au 30 juillet 2040	Redevance : 324€
2025_1563	Arrêté (31 juillet 2025)	M. CAUCINO Ange	Cimetière Saint Roch – Titre n°334 – Renouvellement de concession du 20 août 2025 au 19 août 2055	Redevance : 1464€
2025_1564	Arrêté (05 août 2025)	M. ERRICO Jean-François, Antoine	Cimetière Saint Roch – Titre n°335 – Concession nouvelle du 5 août 2025 au 4 août 2040	Redevance : 324€
2025_1565	Arrêté (05 août 2025)	M. NGO TON SANG Christian, Jean	Cimetière Saint Roch – Titre n°336 – Concession nouvelle du 5 août 2025 au 4 août 2075	Redevance : 1332€
2025_1566	Arrêté (06 août 2025)	M. SOLIGNAT Joseph	Cimetière Saint Roch – Titre n°337 – Renouvellement de concession du 15 février 2025 au 14 février 2055	Redevance : 732€
2025_1567	Arrêté (07 août 2025)	M. BAYMA Joseph, Louis	Cimetière Saint Roch – Titre n°338 – Renouvellement de concession du 27 août 2025 au 26 août 2075	Redevance : 1332€
2025_1568	Arrêté (07 août 2025)	Mme GIRY Eva née RESSEGAIRE	Cimetière Saint Roch – Titre n°339 – Renouvellement de concession du 23 mars 2025 au 22 mars 2040	Redevance : 324€
2025_1569	Arrêté (07 août 2025)	Mme DEBOUZA Berthe, Paulette	Cimetière Grand Sablon – Titre n°340 – Concession nouvelle du 7 août 2025 au 6 août 2040	Redevance : 324€

Le tableau ci-dessous vise à informer les membres du Conseil municipal en date du : **lundi 29 septembre 2025**
de la liste des avenants notifiés depuis la dernière session en date du : **lundi 23 juin 2025**

Liste des avenants notifiés

Caractéristiques de l'avenant		Rappel des caractéristiques du marché					Impact financier et calendrier de l'avenant					Notification
Incidence financière de l'avenant	Nature de la modification contractuelle	Numéro du marché	Intitulé du marché	N° lot	Procédure de passation du marché	Titulaire du marché	Prix forfaitaire Montant initial du marché en € H.T.	Prix unitaires Montant maximum initial du marché en € H.T.	Montant de l'avenant en € H.T.	Nouveau montant forfaitaire cumulé	Nouveau montant maximum cumulé	Date de notification de l'avenant
Sans incidence financière sur le montant maximum ou forfaitaire	Avenant de transfert	21APB173	Mission de contrôle technique et diagnostics techniques pour les bâtiments et infrastructures de la ville et du CCAS - Lot 3 - Secteurs 5 et 6 de la Ville de Grenoble	03	Appel d'offres ouvert	QUALICONSULT EXPLOITATION	200 000,00 €	x	x	x	x	10/04/25
Incidence financière < 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	22ATM249	MDH VIEUX TEMPLE - Réfection de l'étanchéité des toitures- Lot1 - Maçonnerie, étanchéité	1	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	SOCIETE NOUVELLE ALT'O	350 000,00 €	x	10 976,53 €	359 515,03 €	x	08/07/25
Incidence financière en moins-value	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	22ATM273	CS Hoche : Travaux d'amélioration des sanitaires et vestiaires des étages - Lot 5 - Cloisons, doublages, faux plafonds	5	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	SOCIETE ALPINE D'ISOLATION THERMIQUE	254 853,00 €	x	-1 995,00 €	274 944,00 €	x	12/05/25
Incidence financière < 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	22ATM281	MDH VIEUX TEMPLE - Réfection de l'étanchéité des toitures- Lot2 - Serrurerie	2	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	RAVIX TUYAUTERIE SERRURERIE (RTS - RAVIX TUYAUTERIE SERRURERIE)	83 455,11 €	x	1 020,44 €	82 902,55 €	x	03/07/25
Incidence financière > 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	22ATM417	LES TREMBLES - Travaux de restructuration de l'ensemble du pôle enfance - Lot 7 - Métallerie / serrurerie	07	Appel d'offres ouvert	CDA (METALLERIE CAUDAL)	241 704,06 €	x	22 048,62 €	263 752,68 €	x	15/07/25
Incidence financière < 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	22ATM418	LES TREMBLES - Travaux de restructuration de l'ensemble du pôle enfance - Lot 8 - Plâtrerie / plafond suspendu	08	Appel d'offres ouvert	ENTREPRISE DE PLATRERIE LAYE	519 239,00 €	x	18 072,70 €	527 152,70 €	x	28/04/25
Incidence financière < 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	22ATM423	LES TREMBLES - Travaux de restructuration de l'ensemble du pôle enfance - Lot 13 - Chauffage - ventilation - rafraichissement - plomberie - sanitaire – GTC		Appel d'offres ouvert	GUIBOUD ETABLISSEMENTS (SA GUIBOUD B)	1 310 000,00 €	x	14 909,80 €	1 357 792,80 €	x	16/05/25
Incidence financière < 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	22ATM424	LES TREMBLES - Travaux de restructuration de l'ensemble du pôle enfance - Lot 14 - CFO / Cfa / SSI	14	Appel d'offres ouvert	INEO RHONE ALPES AUVERGNE (EQUANS)	642 290,70 €	x	7 180,24 €	683 976,53 €	x	26/05/25
Sans incidence financière sur le montant maximum ou forfaitaire	Avenant de modification des clauses d'exécution techniques ou administratives	22ATM424	LES TREMBLES - Travaux de restructuration de l'ensemble du pôle enfance - Lot 14 - CFO / Cfa / SSI	14	Appel d'offres ouvert	INEO RHONE ALPES AUVERGNE (EQUANS)	642 290,70 €	x	x	683 976,53 €	x	09/07/25
Incidence financière < 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	23ATM066	Travaux pour la restauration de la Tour Perret à Grenoble - Lot 6 - Ascenseurs		Procédure avec négociation	EMCH ASCENSEURS FRANCE SAS	904 296,00 €	x	22 872,00 €	927 168,00 €	x	20/06/25
Incidence financière < 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	23ATM141	Travaux de construction de l'équipement jeunesse Villeneuve		Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	ENTREPRISE SDE	4 450 000,00 €	x	2 945,44 €	4 484 900,25 €	x	26/05/25

Incidence financière > 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	24A0230	Piscine Jean Bron – Travaux d'aménagements pour une ouverture pérenne élargie - lot 07 : Électricité	7	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	GE CAPECCI (G.E CAPECCI)	63 566,01 €	x	4 139,71 €	Envoyé en préfecture le 02/10/2025 Reçu en préfecture le 02/10/2025 Publié le 12/02/25 572 € x ID : 038-213801855-20250929-D20250929_1_A-DE		
Incidence financière < 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	24A0232	Piscine Jean Bron – Travaux d'aménagements pour une ouverture pérenne élargie - lot 09 : Chauffage – Ventilation – Sanitaire	9	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	DUMOLARD SAS	117 000,00 €	x	1 530,00 €	118 530,00 €	x	15/05/25
Sans incidence financière sur le montant maximum ou forfaitaire	Avenant de prolongation	24A0250	Etude sur la conservation des oeuvres et collections		Procédure adaptée en raison du montant (< 40 000 € H.T.)	INSTITUT NEGAWATT	19 125,25 €	x	x	x	x	26/12/24
Incidence financière < 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	24A0317	MUSEE DE GRENOBLE - Travaux d'éclairage des salles d'exposition		Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	E.H.T SEELIUM	309 465,26 €	x	8 127,00 €	317 592,26 €	x	28/05/25
Incidence financière < 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	24A0330	Bibliotheque Saint Bruno - Adaptation aux nouveaux usages relance du lot 2 : Etanchéité, végétalisation, désenfumage		Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	SOPREMA ENTREPRISES	89 643,89 €	x	836,28 €	90 480,13 €	x	12/08/25
Incidence financière < 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	24A0337	Palais de l'université - Réalisation d'un diagnostic patrimonial et technique		Procédure adaptée en raison du montant (< 90 000 € H.T.)	MEOPIA	69 940,00 €	x	3 295,00 €	73 235,00 €	x	20/05/25
Incidence financière < 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	24A0342	Locaux hygiène Santé Publique Chanrion – Travaux d'aménagement du 2e étage - lot n°01 : Installation de chantier, 2nd œuvre	01	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	EDIFICE (THERMIX) (EDISON ELECTRICITE GENERALE)	127 350,73 €	x	2 998,50 €	132 349,23 €	x	21/07/25
Incidence financière > 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	24A0346	Locaux hygiène Santé Publique Chanrion – Travaux d'aménagement du 2e étage - lot n°05 : Electricité	05	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	DUNELEC	22 031,77 €	x	5 052,99 €	27 084,76 €	x	19/05/25
Incidence financière > 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	24A0346	Locaux hygiène Santé Publique Chanrion – Travaux d'aménagement du 2e étage - lot n°05 : Electricité	05	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	DUNELEC	22 031,77 €	x	1 264,28 €	28 349,04 €	x	21/07/25
Incidence financière > 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	24A0354	Centre Horticole – Travaux d'amélioration des vestiaires agents		Procédure adaptée en raison du montant (< 90 000 € H.T.)	RUBINO PERE ET FILS (PLOMBIER RUBINO EMISSION 0)	45 446,00 €	x	5 252,50 €	50 698,50 €	x	17/04/25
Incidence financière > 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	24A0354	Centre Horticole – Travaux d'amélioration des vestiaires agents		Procédure adaptée en raison du montant (< 90 000 € H.T.)	RUBINO PERE ET FILS (PLOMBIER RUBINO EMISSION 0)	45 446,00 €	x	2 055,00 €	52 753,50 €	x	30/06/25
Incidence financière en moins-value	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	24A0384	MJC Prémol- Réfection des toitures		Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	ANDRE VAGANAY SAS	422 979,33 €	x	-158 858,40 €	264 120,93 €	x	13/05/25
Sans incidence financière sur le montant maximum ou forfaitaire	Avenant de modification de bordereau des prix unitaires	24A0439	Achat de vêtements, chaussures et accessoires pour les agents de la police municipale, les Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) et les agents SSIAP de la ville de Grenoble / Lot n°6 : Fourniture de petits EPI et accessoires ...	6	Appel d'offres ouvert	G.K. PROFESSIONAL (GK PRO UNIFORM)	64 000,00 €	x	x	x	x	12/08/25
Incidence financière < 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	24ATM031	PALAIS DES SPORTS PIERRE MENDES FRANCE - Travaux pour la mise en place de mesures conservatoires sur la toiture - Lot n° 01 : Étanchéité	01	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	L'EA	182 343,40 €	x	-84 442,42 €	7 196,58 €	x	15/07/25

Incidence financière > 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	25A0030	MDH Abbaye - Réfection de l'étanchéité de la toiture du 2ème étage	Procédure adaptée en raison du montant (< 90 000 € H.T.)	CTH ETANCHEITE	26 995,64 €	x	1 450,00 €	Envoyé en préfecture le 02/10/2025 Reçu en préfecture le 02/10/2025 Publié le 17/04/25 ID : 038-213801855-20250929-D20250929_1_A-DE 		
Sans incidence financière sur le montant maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	25A0031	Travaux de création du jardin partagé du Trocadéro	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	TOUTENVERT	73 600,00 €	x	1 491,39 €	75 091,39 €	x	02/07/25
Incidence financière > 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	25A0114	Piscine Jean Bron - Travaux de réparation des margelles de la pataugeoire	Procédure adaptée en raison du montant (< 40 000 € H.T.)	BATI 38 MACONNERIE	29 000,00 €	x	6 140,00 €	35 140,00 €	x	23/05/25

Le tableau ci-dessous vise à informer les membres du Conseil municipal en date du : **lundi 29 septembre 2025**

de la liste des marchés et avenants notifiés depuis la dernière session en date du : **lundi 23 juin 2025**

Liste des marchés notifiés

Identification du marché			Caractéristiques du marché			Titulaire/s			Prix du marché			Durée du marché	
N° marché	N° lot	Intitulé du marché/lot	Type de prestation	Nature du marché	Procédure de passation	Titulaire	CP	Ville	Forme de prix	Prix global et forfaitaire en € H.T. (cumulé le cas échéant)	Montant maxi € HT (cumulé)	Date de notification	Durée d'exéc. Maxi (en mois)
24A0395	x	Migration du contrôle d'accès vers la solution micro-sésame Cube	Services	Accord-cadre à bons de commandes	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	EUROPEENNE MULTI TECHNIQUE SERVICES ENTREPRISES	38420	LE VERSOUD	Montant mixte	59 000,00 €	80 000,00 €	02/06/25	48
24A0408	X	GROUPE SCOLAIRE MALHERBE - Mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation globale de l'école incluant la rénovation énergétique des bâtiments, l'extension de l'école, l'implantation d'un nouveau restaurant scolaire, la mise aux normes et la requalifi	Prestations intellectuelles	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure avec négociation	ANKHA	38400	SAINT-MARTIN-D'HERES	Montant forfaitaire	608 600,00 €	x	10/06/25	62
24A0409	1	Travaux d'aménagement de la Grande Esplanade - Lot 01 : VRD	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Appel d'offres ouvert	EUROVIA ALPES	38130	ECHIROLLES	Montant forfaitaire	2 985 703,27 €	x	16/07/25	18
24A0410	2	Travaux d'aménagement de la Grande Esplanade - Lot 02 : Sols béton	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Appel d'offres ouvert	SOLS ALPES	38113	VEUREY-VOROIZE	Montant forfaitaire	1 049 029,20 €	x	15/07/25	18
24A0411	3	Travaux d'aménagement de la Grande Esplanade - Lot 03 - Arrosage - Espaces verts - Hydromulching	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Appel d'offres ouvert	TOUTENVERT	38160	CHATTE	Montant forfaitaire	168 819,60 €	x	16/07/25	48
24A0412	4	Travaux d'aménagement de la Grande Esplanade - Lot 04 Réseau électrique	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Appel d'offres ouvert	EEE ALPES DAUPHINE	38120	SAINT-EGREVE	Montant forfaitaire	697 516,50 €	x	16/07/25	18
24A0413	5	Travaux d'aménagement de la Grande Esplanade - Lot 05 - Brumisation	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Appel d'offres ouvert	DEAL HYDRAULIQUE	69800	SAINT-PRIEST	Montant forfaitaire	191 757,00 €	x	16/07/25	18
24A0434	1	Vêtements, chaussures et accessoires pour les agents PM, ASVP, SSIAP / lot 1 vêtements pour les agents PM	Fournitures	Accord-cadre à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	RIVOLIER PERE ET FS ARMURERIE	42170	SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT	Montant unitaire	x	272 000,00 €	19/06/25	48
24A0436	3	Vêtements, chaussures et accessoires pour les agents PM, ASVP, SSIAP / lot 3 vêtements pour l'unité des ASVP	Fournitures	Accord-cadre à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	RIVOLIER PERE ET FS ARMURERIE	42170	SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT	Montant unitaire	x	200 000,00 €	19/06/25	48
24A0437	4	Vêtements, chaussures et accessoires pour les agents PM, ASVP, SSIAP / lot 4 chaussures pour les agents PM, ASVP et SSIAP	Fournitures	Accord-cadre à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	G.K. PROFESSIONAL (GK PRO UNIFORM)	93170	BAGNOLET	Montant unitaire	x	200 000,00 €	19/06/25	48
24A0438	5	Vêtements, chaussures et accessoires pour les agents PM, ASVP, SSIAP / lot 5 accessoires pour les agents PM, ASVP et SSIAP	Fournitures	Accord-cadre à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	RIVOLIER PERE ET FS ARMURERIE	42170	SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT	Montant unitaire	x	96 000,00 €	19/06/25	48
24A0439	6	Vêtements, chaussures et accessoires pour les agents PM, ASVP, SSIAP / lot 6 petits EPI et accessoires pour les agents PM, ASVP et SSIAP	Fournitures	Accord-cadre à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	G.K. PROFESSIONAL (GK PRO UNIFORM)	93170	BAGNOLET	Montant unitaire	x	64 000,00 €	19/06/25	48
24A0440	7	Vêtements, chaussures et accessoires pour les agents PM, ASVP, SSIAP / lot 7 tenues de protection pour les motards de la PM	Fournitures	Accord-cadre à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	TERRANG MP - SEC FRANCE	31190	AUTERIVE	Montant unitaire	x	96 000,00 €	19/06/25	48
24A0450	3	SITE CLAUDEL - Travaux de rénovation du réseau d'eau glacée dans le local production - Lot n° 03 : Calorifuge	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	SITID ISOLATION	38180	SEYSSINS	Montant forfaitaire	24 794,00 €	x	13/05/25	14
24A0453	X	Fourniture de cellules de filtration d'air pour la maintenance des différents équipements aérauliques de la Ville de Grenoble et son Centre Communal d'Action Social (CCAS)	Fournitures	Accord-cadre à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	ETABLISSEMENTS CHIMBAULT-PEYRIDIEUX	15200	MAURIAC	Montant unitaire	x	260 000,00 €	24/06/25	48

24A0455	X	Nettoyage du centre communal Camille Claudel	Services	Accord-cadre mixte	Appel d'offres ouvert	LE NETTOYAGE DAUPHINOIS	38180	SEYSSINS	Montant mixte	577 560,00 €	Envoyé en préfecture le 02/10/2025 Reçu en préfecture le 02/10/2025 Publié le ID : 038-213801855-20250929-D20250929_1_A-DE		
24A0474	1	Maîtrise d'œuvre relatif aux travaux d'aménagements d'espaces publics et d'aires de jeux de la ville de Grenoble et du Centre Communal d'Action Sociale de Grenoble - Lot 01 : Opérations de travaux ≤ à 89.999 € HT	Maîtrise d'oeuvre	Accord-cadre à marchés subséquents à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	ATELIER VERDANCE, ERANTHIS, ALP'ETUDES INGENIERIE ET PAYSAGE	38100 69001 38430	GRENOBLE LYON MOIRANS	Montant forfaitaire	80 000,00 €	x	14/05/25	12
24A0475	2	Maîtrise d'œuvre relatif aux travaux d'aménagements d'espaces publics et d'aires de jeux de la ville de Grenoble et du Centre Communal d'Action Sociale de Grenoble - Lot 02 : Opérations de travaux ≥ 90 000 € HT	Maîtrise d'oeuvre	Accord-cadre à marchés subséquents à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	ATELIER VERDANCE, ALP'ETUDES INGENIERIE ET PAYSAGE, SINEQUANON' (COGEOR)	38100 38430 38138	GRENOBLE MOIRANS ECHIROLLES	Montant forfaitaire	80 000,00 €	x	14/05/25	12
24A0476	3	Maîtrise d'œuvre relatif aux travaux d'aménagements d'espaces publics et d'aires de jeux de la ville de Grenoble et du Centre Communal d'Action Sociale de Grenoble - Lot 03 : Aires de jeux	Maîtrise d'oeuvre	Accord-cadre à marchés subséquents à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	ATELIER VERDANCE, ALP'ETUDES INGENIERIE ET PAYSAGE, SINEQUANON' (COGEOR)	38100 38430 38138	GRENOBLE MOIRANS ECHIROLLES	Montant forfaitaire	40 000,00 €	x	14/05/25	12
25A0011	3	HÔTEL DE VILLE – Travaux de sécurisation des accès - Lot 03 : Électricité courant fort/faible, contrôle d'accès	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	EUROPEENNE MULTI TECHNIQUE SERVICES ENTREPRISES	38420	LE VERSOUD	Montant forfaitaire	103 320,00 €	x	12/05/25	14
25A0012	4	HÔTEL DE VILLE – Travaux de sécurisation des accès - Lot 04 : SSI	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	SIEMENS S.A.S	38000	GRENOBLE	Montant forfaitaire	39 099,06 €	x	12/05/25	14
25A0013		Nettoyage des locaux du Théâtre Municipal de Grenoble	Services	Accord-cadre à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	AKESA RHONE ALPES	01390	CIVRIEUX	Montant unitaire	x	360 000,00 €	03/07/25	47
25A0015	1	Travaux de réaménagement de la cour de l'école les Genets - Lot 01 Terrassement - Maçonnerie - VRD	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	SPORTS ET PAYSAGES, ROUTIERE CHAMBARD	38360	SASSENAGE	Montant forfaitaire	174 947,25 €	x	25/04/25	14
25A0016	2	Travaux de réaménagement de la cour de l'école les Genets - Lot 02 Aménagement paysagers, équipements et mobiliers	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	SPORTS ET PAYSAGES, ROUTIERE CHAMBARD	38360	SASSENAGE	Montant forfaitaire	134 213,30 €	x	25/04/25	36
25A0032	X	Centre sportif REYNIES BAYARD – Travaux de remplacement de l'étanchéité, des garde-corps et des peinture des toitures	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	RENOVATION TOITURE ETANCHEITE DAUPHINE	38130	ECHIROLLES	Montant forfaitaire	215 107,00 €	x	10/05/25	13
25A0033	X	Maîtrise d'œuvre pour la Tranche 2 de la Réhabilitation du Centre Sportif La Rampe - Relance	Maîtrise d'oeuvre	Marché à prix global et forfaitaire	Appel d'offres ouvert	A.26	75015	PARIS	Montant forfaitaire	750 122,75 €	x	02/06/25	42
25A0037	1	RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE JULES VERNE ET DE L'EAJE ILOT MARMOTS - Lot 1 : Désamiantage/Déplombage	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	MDDD	69780	MIONS	Montant forfaitaire	84 490,00 €	x	19/06/25	1232
25A0038	2	RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE JULES VERNE ET DE L'EAJE ILOT MARMOTS - Lot 2: Déconstruction/Gros œuvre/façades	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	S.E.B.B.	38400	SAINT-MARTIN-D'HERES	Montant forfaitaire	693 951,22 €	x	17/06/25	32
25A0039	3	RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE JULES VERNE ET DE L'EAJE ILOT MARMOTS - lot 3 : Charpente/Couverture	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	SOCIETE NOUVELLE TRADI CHARPENTE	26300	CHATEAUNEUF-SUR-ISERE	Montant forfaitaire	230 870,07 €	x	27/06/25	32
25A0040	4	RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE JULES VERNE ET DE L'EAJE ILOT MARMOTS - Lot 4 : Étanchéités/Toiture végétalisée	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	D M	38180	SEYSSINS	Montant forfaitaire	199 920,35 €	x	17/06/25	32

25A0041	5	RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE JULES VERNE ET DE L'EAJE ILOT MARMOTS - Lot 5 : Menuiseries extérieures/Occultations	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	CBMA - CONCEPT BOIS MENUISERIE ET ASSOCIES	38140	APPRIEU	Montant forfaitaire	232 542,18 €	Envoyé en préfecture le 02/10/2025 Reçu en préfecture le 02/10/2025 Publié le  17/06/25 ID : 038-213801855-20250929-D20250929_1_A-DE		
25A0042	6	RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE JULES VERNE ET DE L'EAJE ILOT MARMOTS - Lot 6 : Métallerie/Serrurerie	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	SERRURERIE GENERALE BRUNO ET COMPAGNIE (SERRURERIE GENERALE BRUNO ET CIE)	38420	DOMENE	Montant forfaitaire	111 356,64 €	x	17/06/25	32
25A0043	7	RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE JULES VERNE ET DE L'EAJE ILOT MARMOTS - lot 7: Plâtrerie/Plafonds suspendus	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	ENTREPRISE DE PLATRERIE LAYE	38420	DOMENE	Montant forfaitaire	272 168,31 €	x	17/06/25	32
25A0044	8	RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE JULES VERNE ET DE L'EAJE ILOT MARMOTS - Lot 8 : Menuiserie intérieure bois/Agencement/Signalétique	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	ETABLISSEMENTS GUILLON	38370	LES ROCHES-DE-CONDRIEU	Montant forfaitaire	349 544,82 €	x	17/06/25	32
25A0045	9	RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE JULES VERNE ET DE L'EAJE ILOT MARMOTS - Lot 9 : Revêtements muraux/Peinture/Nettoyage	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	PRO PEINTURE ISERE	38000	GRENOBLE	Montant forfaitaire	70 478,40 €	x	03/07/25	32
25A0046	10	RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE JULES VERNE ET DE L'EAJE ILOT MARMOTS - Lot 10 : Carrelage/Chape	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	SOGRECA	38400	SAINT-MARTIN-D'HERES	Montant forfaitaire	73 590,95 €	x	03/07/25	31
25A0047	11	RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE JULES VERNE ET DE L'EAJE ILOT MARMOTS - Lot 11 : Sols souples	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	CIOLFI ETS	38430	MOIRANS	Montant forfaitaire	54 837,61 €	x	20/06/25	32
25A0048	12	RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE JULES VERNE ET DE L'EAJE ILOT MARMOTS - Lot 12 : Chauffage/Plomberie/Sanitaire/Ventilation	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	SAS VENITUCCI	38600	FONTAINE	Montant forfaitaire	752 493,53 €	x	17/06/25	32
25A0049	13	RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE JULES VERNE ET DE L'EAJE ILOT MARMOTS - Lot 13 : Electricité/CF/CFA	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	INEO RHONE ALPES AUVERGNE	38420	DOMENE	Montant forfaitaire	350 452,67 €	x	19/06/25	32
25A0050	14	RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE JULES VERNE ET DE L'EAJE ILOT MARMOTS - Lot 14 : Ascenseur	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	OTIS	38320	EYBENS	Montant forfaitaire	47 700,00 €	x	08/07/25	31
25A0051	15	RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE JULES VERNE ET DE L'EAJE ILOT MARMOTS - Lot 15 : Equipements de cuisine	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	C E S CUISINE EQUIPEMENT SERVICE	38320	EYBENS	Montant forfaitaire	16 800,00 €	x	17/06/25	32
25A0052	16	RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE JULES VERNE ET DE L'EAJE ILOT MARMOTS - Lot 16 : VRD/Aménagements extérieurs/Paysages	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	SPORTS ET PAYSAGES	38360	SASSENAGE	Montant forfaitaire	165 506,00 €	x	17/06/25	32
25A0056	1	Sécurité, gardiennage et surveillance / lot 1 gardiennage, contrôle d'accès, sécurité des manifestations, sécurité incendie et coordination des prestations pour le Palais des Sports	Services	Accord-cadre à bons de commandes	Procédure adaptée en raison de l'objet (services sociaux et spécifiques > 90 000 € H.T.)	GWAD'AL SECURITE	38160	SAINT-MARCELLIN	Montant unitaire	x	880 000,00 €	29/07/25	48
25A0057	2	Sécurité, gardiennage et surveillance / lot 2 contrôle d'accès, sécurité sur l'espace public et gardiennage lors de la Foire des Rameaux	Services	Accord-cadre à bons de commandes	Procédure adaptée en raison de l'objet (services sociaux et spécifiques > 90 000 € H.T.)	VISION	38000	GRENOBLE	Montant unitaire	x	1 800 000,00 €	29/07/25	48

25A0058	3	Sécurité, gardiennage et surveillance / lot 3 gardiennage, contrôle d'accès et sécurité des événements organisés sur l'espace public de la ville	Services	Accord-cadre à bons de commandes	Procédure adaptée en raison de l'objet (services sociaux et spécifiques > 90 000 € H.T.)	VISION	38000	GRENOBLE	Montant unitaire	x	Envoyé en préfecture le 02/10/2025 Reçu en préfecture le 02/10/2025 Publié le 29/07/25 ID : 038-213801855-20250929-D20250929_1_A-DE		
25A0059	4	Sécurité, gardiennage et surveillance / lot 4 surveillance et gardiennage de chantier pour la Ville et le CCAS	Services	Accord-cadre à bons de commandes	Procédure adaptée en raison de l'objet (représentation juridique > 90 000 € H.T.)	GRUPE SAG, MAN SECURITE (SAGS), CORS ONLINE, JUMEIRAH PRESTIGE SECURITY	38400 83310	ST MARTIN D'HERES GRIMAUD	Montant unitaire	x	4 800 000,00 €	08/08/25	48
25A0060	5	Sécurité, gardiennage et surveillance / lot 5 gardiennage, sécurité incendie et surveillance des bâtiments et des espaces publics de la Ville	Services	Accord-cadre à bons de commandes	Procédure adaptée en raison de l'objet (services sociaux et spécifiques > 90 000 € H.T.)	GRUPE SAG, MAN SECURITE (SAGS)	38400	ST MARTIN D'HERES	Montant unitaire	x	1 600 000,00 €	29/07/25	48
25A0061	6	Sécurité, gardiennage et surveillance / lot 6 gardiennage et de sécurité des parcs et jardins de la Ville	Services	Accord-cadre à bons de commandes	Procédure adaptée en raison de l'objet (services sociaux et spécifiques > 90 000 € H.T.)	GRUPE SAG	38400	SAINT-MARTIN-D'HERES	Montant unitaire	x	130 000,00 €	29/07/25	48
25A0062	X	Mise à disposition d'un lieu d'accueil, organisation et animation de séjours à thème en moyenne montagne pour les écoles publiques de la ville de Grenoble	Services	Accord-cadre à bons de commandes	Procédure adaptée en raison de l'objet (services sociaux et spécifiques > 90 000 € H.T.)	LIGUE ENSEIGNEMENT FEDERAT DEP ISERE	38000	GRENOBLE	Montant unitaire	x	600 000,00 €	28/07/25	48
25A0063	1	École maternelle le Verderet - Remplacement des menuiseries extérieures et bardage bois – zinguerie Lot 1 : menuiseries exterieures	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	EKOVI	38600	FONTAINE	Montant forfaitaire	232 735,00 €	x	16/05/25	33
25A0064	2	École maternelle le Verderet - Remplacement des menuiseries extérieures et bardage bois – zinguerie Lot 2: Bardage Zinguerie	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	TATIN COUVERTURE ZINGUERIE ISOLATION BARDAGE	38400	SAINT-MARTIN-D'HERES	Montant forfaitaire	80 790,08 €	x	13/05/25	33
25A0065	3	École maternelle le Verderet - Remplacement des menuiseries extérieures et bardage bois – zinguerie Lot 3 Electricité	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	DUNELEC	38420	LE VERSOUD	Montant forfaitaire	4 600,11 €	x	13/05/25	33
25A0066	X	Fourniture de lubrifiants, graisses et carburant 2 temps pour les véhicules et engins municipaux de la Ville de Grenoble- Relance	Fournitures	Accord-cadre à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	YORK	83130	LA GARDE	Montant unitaire	x	300 000,00 €	16/07/25	48
25A0069	X	EX-ECOLE LES CHARMES - Travaux démolition de l'école	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	DEMCY	78140	VELIZY-VILLACOUBLAY	Montant forfaitaire	732 113,25 €	x	29/04/25	18
25A0075	X	Impression, mise en place et suivi de kakémonos sur les candélabres grenoblois	Services	Accord-cadre à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	BAY MEDIA FRANCE, YES WE CANYON (ALPES TRAVAUX EN HAUTEUR)	6240	BEAUSOLEIL	Montant unitaire	x	480 000,00 €	01/07/25	48
25A0095	X	Travaux d'aménagement de la Grande esplanade - Mission de coordination, pilotage et coordination (OPC)	Prestations intellectuelles	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (< 90 000 € H.T.)	SYSTRA	75015	PARIS	Montant forfaitaire	49 720,00 €	x	06/06/25	30
25A0097	1	Travaux de réhabilitation d'aires de jeux - -Lot 01 Ecole maternelle Cours Berriat	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	QUALI-CITE AUVERGNE-RHONE-ALPES (QUALI-RHONE ALPES)	69530	BRIGNAIS	Montant forfaitaire	25 952,74 €	x	21/05/25	13
25A0098	2	Travaux de réhabilitation d'aires de jeux - Lot 02 Ecole maternelle Alphonse Daudet	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	QUALI-CITE AUVERGNE-RHONE-ALPES (QUALI-RHONE ALPES)	69530	BRIGNAIS	Montant forfaitaire	26 835,61 €	x	21/05/25	13

25A0099	3	Travaux de réhabilitation d'aires de jeux - Lot 03 Ecole maternelle Jean de la Fontaine	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	QUALI-CITE AUVERGNE-RHONE-ALPES (QUALI-RHONE ALPES)	69530	BRIGNAIS	Montant forfaitaire	30 987,84 €	Envoyé en préfecture le 02/10/2025 Reçu en préfecture le 02/10/2025 Publié le  21/05/25 ID : 038-213801855-20250929-D20250929_1_A-DE		
25A0100	4	Travaux de réhabilitation d'aires de jeux - Lot 04 Ecole maternelle Paul Painlevé	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	TOUTENVERT	38160	CHATTE	Montant forfaitaire	26 763,00 €	x	21/05/25	14
25A0105	1	Fourniture et livraison de produits et matériels d'entretien / Lot n°1 : Produits d'entretien ménagers pour les services de la Ville de Grenoble et du CCAS	Fournitures	Accord-cadre à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	ORAPI HYGIENE	13127	VITROLLES	Montant unitaire	x	2 000 000,00 €	28/07/25	48
25A0106	2	Fourniture et livraison de produits et matériels d'entretien / Lot n°2 : Petit matériel d'entretien, matériel et consommables pour le nettoyage par pré imprégnation pour tous les services de la Ville de Grenoble et du CCAS	Fournitures	Accord-cadre à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	GROUPE PIERRE LE GOFF RHONE-ALPES-CENTRE	69190	SAINT-FONS	Montant unitaire	x	600 000,00 €	28/07/25	48
25A0107	3	Fourniture et livraison de produits et matériels d'entretien / Lot n°3 : Produits d'hygiène corporelle, ouate et sacs de collecte des déchets pour tous les services de la Ville de Grenoble et du CCAS	Fournitures	Accord-cadre à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	GROUPE PIERRE LE GOFF RHONE-ALPES-CENTRE	69190	SAINT-FONS	Montant unitaire	x	3 200 000,00 €	28/07/25	48
25A0108	4	Fourniture et livraison de produits et matériels d'entretien / Lot n°4 : Produits d'entretien spécifiques à la cuisine centrale Municipale et au Self Camille-Claudel	Fournitures	Accord-cadre à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	ECOLAB SNC	92220	BAGNEUX	Montant unitaire	x	240 000,00 €	12/08/25	48
25A0115	X	Programmation du festival Cabaret Frappé, éditions 2026 à 2028	Services	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (< 90 000 € H.T.)	RETOUR DE SCENE	38100	GRENOBLE	Montant forfaitaire	16 450,00 €	x	16/07/25	37
25A0118	1	SITE CLAUDEL - Travaux préparatoires sur les installations de chauffage du site Claudel - Lot 01 : Tuyauterie	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	ENTREPRISE DE CHAUFFAGE ET DE CLIMATISATION INDUSTRIELLE	38600	FONTAINE	Montant forfaitaire	58 895,61 €	x	19/06/25	14
25A0119	2	SITE CLAUDEL - Travaux préparatoires sur les installations de chauffage du site Claudel - Lot 02 : Régulation	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	ENTREPRISE MOROT	38120	SAINT-EGREVE	Montant forfaitaire	38 058,00 €	x	21/05/25	14
25A0120	3	SITE CLAUDEL - Travaux préparatoires sur les installations de chauffage du site Claudel - Lot 03 : Calorifuge	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	C.E.I.	38240	MEYLAN	Montant forfaitaire	12 119,22 €	x	22/05/25	14
25A0145	1	Transports entre deux écoles et la "maison des collines" d'Eybens	Services	Accord-cadre à bons de commandes	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	KEOLIS PORTE DES ALPES	38340	VOREPPE	Montant unitaire	x	140 000,00 €	03/07/25	24
25A0147	1	Ecoles Le Verderet et Jean Jaurès - Travaux d'installations photovoltaïques - Lot 1 : Ecole Le Verderet	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison de l'objet (représentation juridique > 90 000 € H.T.)	HYDREMATH	69400	ARNAS	Montant forfaitaire	83 067,66 €	x	10/07/25	7
25A0149	6	SITE CLAUDEL – Travaux de restructuration et extension du Self Claudel_Relance du lot 06 (Serrurerie)	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	CHARLY SERRURERIE	38220	LIVET-ET-GAVET	Montant forfaitaire	43 277,00 €	x	30/06/25	26
25A0152	X	Bibliothèque Chantal MAUDUIT – Travaux de mise en place de mesures de securité suite à incendie	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure sans publicité ni mise en concurrence (urgence)	CITINEA	69100	VILLEURBANN E	Montant forfaitaire	72 548,43 €	x	20/03/25	12
25A0156	X	PALAIS des SPORTS - Travaux de mise en place d'une ventilation dans la cuisine nord	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (< 90 000 € H.T.)	JEAN BLANC	69150	DECINES-CHARPIEU	Montant forfaitaire	77 543,57 €	x	21/07/25	2

25A0166	1	Transport de personnes en autocars pour les sorties à la journée de familles et de personnes âgées – lot 1 – Marché subséquent de l'accord-cadre 23ASS001	Services	Marché subséquent	Marché subséquent	ENTREPRISE JEAN PERRAUD ET FILS (PERRAUD VOYAGES-PERRAUD PMR-TRANSPORTS G)	38940	ROYBON	Montant unitaire	x	Envoyé en préfecture le 02/10/2025 Reçu en préfecture le 02/10/2025 Publié le 27/05/25 ID : 038-213801855-20250929-D20250929_1_A-DE 				
25A0167	2	Transport de personnes en autocars pour les séjours de familles à Massacan organisés par les MDH – lot 2 – Marché subséquent de l'accord-cadre 23ASS002	Services	Marché subséquent	Marché subséquent	ENTREPRISE JEAN PERRAUD ET FILS (PERRAUD VOYAGES-PERRAUD PMR-TRANSPORTS G)	38940	ROYBON	Montant unitaire	x	23 000,00 €	28/05/25	13		
25A0171	X	Elémentaire Jean Racine - Travaux de réaménagement d'une partie de la cour	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure sans publicité ni mise en concurrence (prestations similaires)	TOUTENVERT	38160	CHATTE	Montant forfaitaire	78 706,32 €	x	06/06/25	14		
25A0189	X	Marché Subséquent de Transport d'oeuvres d'art en vue de l'exposition "Guillaume Bresson - En regard"	Services	Marché subséquent	Marché subséquent	AXAL	68126	BENNWIHR	Montant mixte	29 000,00 €	40 000,00 €	22/05/25	6		
25A0209	X	Gymnase Argouges - Reprise des réseaux ECS	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (< 90 000 € H.T.)	RUBINO PERE ET FILS (PLOMBIER RUBINO EMISSION 0)	38100	GRENOBLE	Montant forfaitaire	45 436,67 €	x	03/07/25	7		
25A0217	X	Aménagement de la terrasse de la gare basse du téléphérique	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (< 90 000 € H.T.)	AMEXBOIS	04700	ORAISON	Montant forfaitaire	89 500,00 €	x	01/07/25	13		
25A0226	X	Piscine Jean BRON - Travaux de suppression de l'autotransformateur TRI 220v	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (< 90 000 € H.T.)	GE CAPECCI (G.E CAPECCI)	38400	SAINT-MARTIN-D'HERES	Montant forfaitaire	66 218,17 €	x	06/08/25	6		
25A0229	X	Travaux d'aménagement de la place aux enfants Saint Laurent	Travaux	Marché subséquent	Marché subséquent	IDVERDE	92400	COURBEVOIE	Montant forfaitaire	105 623,00 €	x	19/06/25	36		
25A0242	X	Transport d’oeuvres d’art en vue de l’exposition « Alina Szapocznikow. Langages du corps ».	Services	Marché subséquent	Marché subséquent	PARTNER FINE ART	92230	GENNEVILLIERS	Montant mixte	120 475,00 €	25 000,00 €	24/07/25	10		
25A0270	X	Travaux d'aménagement de la cour de l'ancienne maternelle Mistral - MOE	Prestations intellectuelles	Marché subséquent	Marché subséquent	SINEQUANON' (COGEOR)	38130	ECHIROLLES	Montant forfaitaire	22 100,00 €	x	28/07/25	36		
25A0280	1	Achat carburant	Fournitures	Marché subséquent	Marché subséquent	DYNEFF	34060	MONTPELLIER	Montant forfaitaire	67 440,00 €	x	16/06/25	2		
25A0281	2	Achat carburant	Fournitures	Marché subséquent	Marché subséquent	TOTAL ENERGIE PROXI SUD EST	38400	ST MARTIN D'HERES	Montant forfaitaire	54 390,00 €	x	16/06/25	2		
25A0290	X	Travaux de réaménagement paysager du parc Emile Romanet	Travaux	Marché subséquent	Marché subséquent	IDVERDE	74330	EPAGNY METZ-TESSY	Montant forfaitaire	273 804,20 €	x	11/08/25	36		
25A0305	X	Achat carburant	Fournitures	Marché subséquent	Marché subséquent	DYNEFF	34060	MONTPELLIER	Montant forfaitaire	8 177,00 €	x	03/07/25	3		
25A0306	1	Électricité contrat C5 et C5EP des sites dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA	Fournitures	Marché subséquent	Marché subséquent	GEG SOURCE D'ENERGIES	38000	GRENOBLE	Montant unitaire	x	24 671,00 €	12/08/25	24		
25A0307	2	Électricité contrat C5 et C5EP des sites dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA	Services	Marché subséquent	Marché subséquent	GEG SOURCE D'ENERGIES	38000	GRENOBLE	Montant unitaire	x	67 783,00 €	12/08/25	24		

TABLEAU RÉCAPITULATIF
AFFECTATION DES SUBVENTIONS DU DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX CLUBS DE PROXIMITÉ 2025

Nom de l'Association	Montant subvention de fonctionnement annuel – Base calcul	Subventions 2025 proposées
		40 % montant subvention fonctionnement annuel ou 1000€ plancher
AJA Villeneuve	17 400 €	6 960 €
Association LA BAJA	4 200 €	1 680 €
Mistral Football Club	10 300 €	4 120 €
U.S.V.O. Football – Unité Sportive Village Olympique	9 200 €	3 680 €
U.S. Abbaye Grenoble Football	6 600 €	2 640 €
AS Mistral Drac Judo	5 000 €	2 000 €
Futsal des Géants	2 900 €	1 160 €
Taekwondo Mistral	1 400 €	1 000 €
Ring Grenoblois	7 000 €	2 800 €
Samouraï 38	800 €	1 000 €
Boxing Club Multisports Villeneuve	4 900 €	1 960 €
Dojo Grenoblois	6 000 €	2 400 €
Karaté Académie	3 700 €	1 480 €
Kiap Taekwondo	600 €	1 000 €
FC2A	Refus de participer au dispositif	
V9 Impact	Club éligible en 2026 après 3 années de fonctionnement Suite à la création du club en 2023	
Total dispositif =		33 880 €

Tarification Théâtre municipal

Théâtre de Poche, Théâtre 145 et Grand Théâtre

Éléments tarifaires spécifiques saison 2025 / 2026

La tarification du Théâtre municipal est déclinée en deux parties :

- les éléments tarifaires génériques reconductibles de saison en saison.
- les éléments tarifaires spécifiques à la programmation 2025/2026 qui sont l'objet de la présente annexe.

En cours de saison, des spectacles ou des représentations supplémentaires pourront être ajoutées, les présentes conditions tarifaires s'appliqueraient à l'identique.

Les réductions s'appliquent sur présentation de justificatifs.

À défaut de disposition de la présente grille tarifaire spécifique, la grille tarifaire générique du Théâtre municipal s'applique.

1. LES ENVOLÉES

Depuis 2012, Les Envolées, dispositif de soutien à la jeune création théâtrale en Auvergne-Rhône-Alpes, accompagne de jeunes équipes artistiques pour leur première création théâtrale professionnelle de textes contemporains. Cette saison, les projets lauréats sont :

- *Juillet*, samedi 4 octobre à 20h au Théâtre de Poche
- *Maelström*, mardi 7 octobre à 20h au Théâtre de Poche
- *Adorcisme*, jeudi 9 octobre à 20h au Théâtre de Poche

Pour ces 3 créations, un tarif unique par représentation est proposé à 8€, ainsi qu'un parcours commun aux 3 spectacles à 20€.

2. PARCOURS DE DÉCOUVERTE

Pour favoriser la mise en lumière du répertoire des compagnies, un parcours de découverte est proposé autour du travail des compagnies Mmm, Le Chant des pistes et autour du répertoire d'Olivier Letelier.

2.1. Compagnie Mmm

Le Théâtre municipal s'associe à l'Ilyade et l'espace Paul Jargot pour la programmation de 3 spectacles de la compagnie Mmm :

- *La famille vient en mangeant*, jeudi 20/11/2025 à l'Ilyade (épisode 1)
- *G.R.A.I.N.*, vendredi 21/11/2024 à l'Espace Paul Jargot
- *Tant bien que mal*, samedi 22/11/2024 au Théâtre 145 (épisode 2)

Afin d'inciter le public à assister aux autres propositions de la compagnie, un tarif à 12 € est appliqué pour *Tant bien que mal*, sur présentation d'un billet d'un des 2 autres spectacles.

2.2. Compagnie Le chant des pistes

Dans le cadre de la mise en avant du travail de la compagnie Le chant des pistes, l'Hexagone – Scène nationale de Meylan, programme leur précédent spectacle, *Mort d'une Montagne* les 25 et

27 novembre à l'Hexagone. Un tarif à 12€ est pratiqué pour *Feu la forêt* les 19, 20 et 21 mars au Grand théâtre sur présentation du billet du spectacle *Mort d'une montagne*.

2.3. Parcours dans le répertoire d'Olivier Letellier

Dans le cadre de la mise en avant du répertoire d'Olivier Letellier, l'Espace 600 programme *Mathieu au milieu* (du 19 au 21 mars 2025) et la MC2 programme *La Mécanique du hasard*. Un tarif à 10€ est pratiqué pour *Bastien sans main*, du 14 au 16 décembre 2025 au Théâtre 145 sur présentation d'un billet de *Mathieu au milieu* à l'Espace 600 ou de *La Mécanique du hasard* à la MC2.

3. TARIFS ADHÉRENT-ES ET ABONNÉ-ES DES SALLES PARTENAIRES

Afin de favoriser la visibilité des œuvres et la circulation des publics, des partenariats sont mis en place par le Théâtre municipal au cours de la saison 2025 /2026. Ainsi, en plus des tarifs génériques du Théâtre municipal et les spécificités présentées dans cette annexe, un tarif préférentiel est proposé aux adhérent-es et/ou abonné-es des structures partenaires suivantes pour certains spectacles organisés en collaboration.

3.1. Le Centre des Arts du récit

Dans le cadre du festival des Arts du récit, les adhérent-es au Centre des Arts du récit bénéficient d'un tarif à 10€ pour *Versant rural* samedi 23 mai 2026 au Grand Théâtre, spectacle co-accueilli par le Théâtre municipal et le Centre des Arts du récit.

3.2. Collectif Troisième bureau

Troisième bureau, collectif artistique réunissant comédien-nes, auteur-rices, metteur-ses en scène, professionnel-les du livre, enseignant-es et universitaires, œuvrant à une diffusion « critique » des écritures théâtrales d'aujourd'hui, est un partenaire privilégié du Théâtre municipal à travers notamment la biennale Les Envolées et le festival Regards croisés. Chaque saison, des spectacles de la programmation sont sélectionnés en concertation avec le collectif. Ainsi, les adhérent-es au collectif bénéficient d'un tarif à 12€ sur ces spectacles :

- *Le Camp des malheureux - La Londonienne*, 4 et 5 décembre 2025 au Théâtre de Poche
- *Bastien sans main*, du 14 au 16 décembre 2025 au Théâtre 145
- *Ravie*, 20 décembre 2025 et 6 janvier 2026 au Théâtre 145
- *Vive*, 18 mars 2026 au Théâtre 145

Pour *Fondre*, du 26 février au 2 mars 2026 à l'Espace 600, les adhérent-es du collectif bénéficient d'un tarif à 10€.

3.3. Espace 600

Dans le cadre du co-accueil avec l'Espace 600 du spectacle *Les filles ne sont pas des poupées de chiffon* les 27 et 28 avril 2026 au Grand Théâtre, un tarif à 10€ est appliqué aux adhérent-es de l'Espace 600.

3.4. Saint-Martin d'Hères en Scène (Heure Bleue – espace culturel René Proby)

Matière(s) première(s) de la Compagnie par Terre, mercredi 4 février 2026 au Grand Théâtre, est organisé en partenariat avec Saint-Martin d'Hères en Scène, dans le cadre du Hip-hop never stop festival 2025/2026.

En complément des tarifs génériques du Théâtre municipal, un tarif à 14€ est appliqué aux adhérent-es de Saint-Martin en Scène et un tarif à 12 € sur présentation d'un billet d'un autre spectacle organisé dans le cadre du Hip-hop never stop festival 2025/2026.

3.5. Espace Paul Jargot à Crolles

Le spectacle *Versant rupal*, de la compagnie Jusqu'à m'y fondre, est programmé au Grand théâtre samedi 23 mai 2026 à 20h, en co-accueil avec le Centre des arts du récit, dans le cadre de son festival. L'Espace Paul Jargot à Crolles souhaite mettre en avant ce spectacle dans sa communication. Pour inciter le public du Grésivaudan à assister à ce spectacle et en complément des tarifs génériques du Théâtre Municipal, un tarif à 12€ est appliqué à compter du lundi 6 octobre 2025 aux adhérent-es de l'espace Paul Jargot.

4. TARIFICATIONS PARTENAIRES

4.1. Le Pacifique

Un parcours de découverte est proposé autour du travail de la jeune compagnie grenobloise Bruta Corp autour de ses spectacles :

- *Calor*, mardi 13 janvier 2026 au Pacifique
- *Somnambule*, jeudi 15 janvier au Théâtre de Poche

Dans ce cadre, le Théâtre municipal assure en partie la billetterie de *Calor* en partage avec Le Pacifique ; les tarifs du Pacifique sont appliqués :

- Tarif de soutien : 15€
- Tarif standard : 12€
- Tarif petit budget : 8€

Le tarif est au choix du/de la spectateur-riche.

Pour *Somnambule*, en complément des tarifs génériques du Théâtre municipal, un tarif parcours à 12€ est appliqué sur présentation d'un billet du spectacle *Calor* au Pacifique.

4.2. Le Centre des Arts du récit

Pour *La France, Empire*, mercredi 21 janvier 2026 au Théâtre Prémol, le Théâtre municipal assure en partie la billetterie en partage avec le Centre des Arts du Récit. Les tarifs du Centre des Arts du récit sont appliqués :

- 14€ Plein tarif
- 10€ adhérent-es du centre des Arts du Récit, détaxes professionnelles, comités d'entreprise et groupe de 10 personnes et plus
- 8€ tarif étudiant-es, demandeur-euses d'emplois, bénéficiaires de minimas sociaux, habitant-es du village Olympique
- 8€ tarif collège, lycée, applicable uniquement dans le cadre de sorties scolaires
- 6€ tarif primaire, applicable uniquement dans le cadre de sorties scolaires

- 6€ moins de 12 ans.

4.3. Espace 600

Pour *Fondre*, du 26 février au 2 mars 2026 à l'Espace 600, le Théâtre municipal assure la billetterie en partage avec l'Espace 600. Les tarifs de l'Espace 600 sont appliqués :

- 13€ plein tarif
- 10€ convention de partenariat avec les structures d'enseignements de pratiques artistiques
- 7€ adhérent-es de l'Espace 600, moins de 26 ans, étudiant-es, demandeur-euses d'emplois, bénéficiaires de minimas sociaux et de l'AAH, cartes loisirs ANCAV-SC, adhérent-es ou abonné-es de salles partenaires (L'Hexagone, Détours de Babel, Arts du Récit, FITA, MC2: Grenoble, Théâtre municipal de Grenoble, St-Martin-d'Hères en scène), détaxes professionnelles, résidents Alpes Isère Habitat, comités d'entreprise et groupe de 10 personnes et plus.
- 6€ moins de 12 ans
- 5€ carte Marmaille de l'Espace 600
- 5€ convention de partenariat socio-éducatif et convention de partenariat solidaire
- 7€ collège et lycée
- 6€ écoles maternelles et primaires
- 5€ convention de partenariat socio-éducatif et convention de partenariat solidaire.

5. Stage de la compagnie Le chat du désert

Le Théâtre municipal propose cette saison un stage animé par Grégory Faive de la compagnie associée Le Chat du désert. Ce stage de chant d'une durée de 20 heures se déroulera du lundi 20 avril au vendredi 5 juin 2026 et donnera lieu à une restitution publique le samedi 6 juin 2026.

Les tarifs de ce stage sont les suivants :

- plein tarif 50€
- tarif réduit 35€ (pour les moins de 26 ans, étudiant-es, demandeur-ses d'emploi, titulaires de la carte d'invalidité et 1 accompagnateur-trice
- tarif solidaire 15€ (pour les bénéficiaires de minimas sociaux, quotient familial inférieur à 700, étudiant-es de la filière Arts du spectacle de l'Université Grenoble Alpes, étudiant-es boursier-ères de l'UGA.

CONVENTION DE PARTENARIAT								
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Total des subventions 2024	Objet de la subvention proposée	Subventions 2025		
		Date d'effet convention	Validité convention			déjà votée	Avantage en nature	proposée
3 convention de partenariat	GUC Athlétisme	délibération n°39495 du 29 septembre 2025		34 438 €	"Samedis du Jogging" saison 2025-2026 (septembre à décembre 2025)	30 356 €	7 554 €	2 100 €
Total								2 100 €

AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT								
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Total des subventions 2024	Objet de la subvention proposée	Subventions 2025		
		Date d'effet convention	Validité convention			déjà votée	Avantage en nature	proposée
2 avenant financier	Grenoble Roller	25 oct. 24	31 août 27	3 600 €	Organisation des "Randos roller" édition 2025	0 €	0 €	3 600 €
		délibération n° 36452 du 30 septembre 2024						
							Total	3 600 €

AVENANTS AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS								
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Total des subventions 2024	Objet de la subvention proposée	Subventions 2025		
		Date signature convention	Validité convention			déjà votée	Avantage en nature	proposée
2 avenant financier	Aviron Grenoblois	15 janv. 24	31 déc. 26	68 720 €	Organisation de la grande Finale Rame en Sème	63 209 €	0 €	2 500 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023						
2 avenant financier	Boxing Club Multisports Villeneuve	24 oct. 24	31 déc. 26	46 936 €	Fonctionnement 2025 – Détachement 2ème semestre	30 892 €	2 104 €	20 968 €
		délibération n° 36452 du 30 septembre 2024						
2 avenant financier	Grenoble Outdoor Aventure	7 mars 24	31 juil. 26	45 000 €	Organisation de l'UT4M – 13ème édition	0 €	0 €	45 000 €
		délibération n° 34351 du 05 février 2024						
2 avenant financier	Grenoble Volley Université Club (G.V.U.C.)	15 janv. 24	31 déc. 26	153 503 €	Aide complémentaire dans le cadre de la fermeture pour rénovation du gymnase Malherbe	124 758 €	7 334 €	7 742 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023						
2 avenant financier	GUC Athlétisme	18 janv. 24	31 déc. 26	34 438 €	Organisation du Meeting National d'Athlétisme Albert Rivet 2025	30 356 €	7 554 €	2 000 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023						
2 avenant financier	GUC Judo Club de Grenoble	16 janv. 24	31 déc. 26	43 914 €	Aide complémentaire	43 073 €	5 488 €	5 000 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023						
2 avenant financier	Sport dans la Ville	31 janv. 25	31 août 27	17 000 €	Fonctionnement 2025	0 €	0 €	15 000 €
		délibération n° 36452 du 30 septembre 2024						
2 avenant financier	Trampoline Club du Dauphiné	30 janv. 24	31 déc. 26	29 991 €	Fonctionnement complémentaire 2025 - MAD 2ème versement	23 607 €	959 €	7 508 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023						
Total								105 718 €
Total								111 418 €

APPEL A PROJET DES ECOLES 2025-2026

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le



ID : 038-213801855-20250929-D20250929_55_A-DE

Ecoles	Titre du projet	Descriptif sommaire	
SECTEUR 1			
Nicolas Chorier Maternelle	Je suis Moi et je grandis au milieu des autres	Des actions pour permettre aux élèves de trouver leur place au sein de l'école mais aussi dans leur famille, et dans la société. Aborder les thèmes de la lutte contre les discriminations raciales ou dues au handicap ou fille/ garçon, inclusion, formation à la citoyenneté, droits de l'enfant et la scolarisation dans le monde.	430 €
	Ecole et cinéma	S'approprier une culture artistique commune.	480 €
Nicolas Chorier Elementaire	Vers une culture commune	Développement d'une culture commune pour tous les élèves, en donnant accès à plusieurs mode de spectacle (cinéma, théâtre, arts du vivant).	430 €
	Développer la coopération à travers le théâtre et l'EPS	Volonté de lutter contre les inégalités d'accès au sport et participer à la santé de tous.	400 €
Ecole primaire Diderot	la musique de la nature	Démarche d'action culturelle visant à initier les enfants de maternelle à la musique tout en les sensibilisant à la nature.	430 €
	Découvrons la mini-ferme à l'école	Accueil d'une ferme pédagogique itinérante au sein de l'école pour une journée.	0 € Avis défavorable
	Théâtre forum	Création de saynètes de Théâtre Forum sur le harcèlement avec les élèves et représentation devant d'autres élèves.	430 €
	Le théâtre des émotions	Travailler les émotions et les relations entre élèves pour améliorer le climat scolaire. Utiliser le théâtre de façon à jouer de son corps et de sa voix pour communiquer avec les autres.	430 €
Ecole Jean-Jaurès	Art, culture et biodiversité	Intervention de la LPO et création d'objets en volume représentant la faune et la flore de proximité (oiseaux, insectes et fleurs) pour orner la cour et le jardin pédagogique de l'école.	450 €
Simone Lagrange	Ateliers Danse	Ateliers de danse contemporaine avec la compagnie Sylvie Guillermin, suivis d'un spectacle de restitution.	480 €
	Spectacle de danse	En lien avec un cycle de danse contemporaine : une représentation du spectacle de danse "Nous ne sommes pas des oiseaux - Opus#1" auprès des élèves de maternelle.	480 €
	Apprentissage des échecs	Intervention du club d'échecs grenoblois sur 10 séances, pour les classes de CE1 au CM2	480 €
Ecole Ampère	Ecole du (petit) spectateur	Construire une culture commune du spectacle vivant.	160 €
	Musiques, danses et percussions africaines	Découvrir des musiques, des rythmes, des danses et des cultures venues d'Afrique. Le projet s'adresse aux 3 classes Maternelles et permet aux élèves de partager un projet commun et de s'inscrire activement dans une démarche collective.	430 €
	Ecole du spectateur	Construire une culture école du spectacle vivant.	480 €
	Les p'tits concerts de la Fabrique Opéra	Découvrir des œuvres très connues du répertoire classique. S'approprier les différentes familles d'instruments de l'orchestre. Développer son attention et sa concentration.	430 €
Anthoard	Apprendre en dehors de la classe	Classe dehors et sorties sur le terrain.	400 €
	Contribuer à améliorer le climat scolaire	Suite à la mise en place du dispositif PHARE et des enseignements associés depuis deux ans, l'école souhaite travailler avec l'association CAP (Clés pour l'autonomie et la prévention). Objectif : apprendre aux enfants à trouver les clés pour se défendre à travers la mise en place de jeux de rôle notamment.	480 €
Arthaud	Ecole dehors	Réaliser des activités d'apprentissage en lien avec le programme dans la cour de récréation ou hors de l'école (parcs, milieux montagnards).	350 €
SECTEUR 3			
Anatole France Elementaire	Vers une culture commune	Découvrir la grande et petite faune et la flore des milieux montagneux autour de Grenoble : milieu forestier, milieu aquatique eau dormante et eau courante, prairie et culture milieu campagnard. Lecture du paysage.	720 €
	Découvrir le théâtre et le milieu culturel grenoblois.	Projet autour du théâtre : deux spectacles, puis ateliers langage oral (cycle 2) et création de saynètes (cycle 3) en partenariat avec la maison de l'enfance Bachelard, le Prunier Sauvage, le théâtre 145 et le péri scolaire.	500 €
Anatole France Maternelle	Développer des situations langagières pour une bonne maîtrise de l'oral	Apprendre à mieux s'exprimer pour échanger, pour expliquer.	480 €
	Jouer avec les nombres	Créer un climat propice à l'apprentissage à travers les jeux de société.	480 €
Sidi Brahim	En scène !	Travail sur la mise en voix et en espace d'une pièce de théâtre en vue d'une restitution. Découverte de cette pièce en représentation professionnelle.	430 €
Houille Blanche	« Graines de scientifiques »	Amener les élèves à mener une démarche d'expérimentation scientifique en lien avec le vivant, la nature et la pratique de l'école dehors.	400 €
SECTEUR 2			
Lucie Aubrac	Cirque	Apprentissage de différentes disciplines en vue de la présentation d'un spectacle en fin d'année.	250 €
	Diction	Oralisation de différents textes produits par les élèves.	250 €
Cornélie Gémond	Ecole et cinéma	Aller voir 3 projections dans le cadre d'Ecole et cinéma au Mèlès (cycle 1).	348 €
Bizanet	Ecole et cinéma	Parcours EAC.	120 €
	Ecole et cinéma	Parcours école et cinéma du CP au CM2.	280 €
Jardin de Ville	Ecole et cinéma	Etre spectateur de films du patrimoine culturel français et étranger dans le cadre du projet « Ecole et cinéma » avec le cinéma d'art et essai « Le Mèlès ».	430 €
	Théâtre (cycle 3) et parcours sonore (cycle 2) thème la ville	Pour les cycles 3, participer et s'engager dans un parcours théâtral en étant acteur et spectateur ; pour les cycles 2 participer et s'engager dans un parcours sonore attentif et créatif, les 2 projets se rejoignant autour du thème de la ville et du spectacle final.	430 €
Saint-Laurent	La planète bleue	Création d'un film en stop motion à partir de papier découpé autour de l'écologie et du milieu aquatique.	400 €
	Création d'un film en stop motion autour de l'écologie et du milieu aquatique	Faire danser les filles et les garçons ensemble autour d'une chorégraphie.	400 €
	Les mangas et les dessins animés	Les élèves s'inspireront des mangas et des films d'animation Japonais pour créer un film en stop motion.	400 €
	L'oiseau part en randonnée	En lien avec les sorties ENS sur le thème des oiseaux, écriture d'un conte en randonnée.	400 €

SECTEUR 5			Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Grand Châtelet	Ecole du spectateur	Assister à des représentations de spectacle vivant.	Reçu en préfecture le 02/10/2025
	Ecole du spectateur	Spectacles vivants à l'Espace 600.	Publié le 02/10/2025
Jules Ferry	Danse PS/MS et CM – Projet « on n'est jamais trop petit pour être grand. »	Ce projet vise à encourager la collaboration entre les élèves de cinq classes, deux de CM et trois de Petits/Moyens, à travers un projet de danse contemporaine.	800 €
	Projet échecs	Projet d'apprentissage du jeu d'échecs sur le temps scolaire pour toutes les classes du cycle 2, avec intervention d'un animateur agréé et ateliers menés par les enseignants en classe.	800 €
Malherbe	Education par le jeu en plein air	Développer le vivre ensemble et apprendre ensemble en jouant en plein air à des jeux collectifs de construction ou de réflexion et de stratégie, ou développer la concentration au travers de jeux d'équilibre.	480 €
	Parcours culturel et artistique	Amener les élèves de quartier sensible à se construire des connaissances artistiques et culturelles tout au long d'un parcours durant leur scolarité.	480 €
	Parcours culturel et artistique	Amener les élèves de quartier sensible à se construire des connaissances artistiques et culturelles tout au long d'un parcours durant leur scolarité.	480 €
	Parcours culturel et artistique	Amener les élèves de quartier sensible à se construire des connaissances artistiques et culturelles tout au long d'un parcours durant leur scolarité.	480 €
Jean Racine	Ecole du spectateur à l'Espace 600	Les enfants vont assister à 2 spectacles vivants à l'Espace 600. Une présentation leur est faite en classe en amont du spectacle par une personne de l'Espace 600. Une discussion peut aussi avoir lieu en aval.	800 €
	Transports sorties ENS Ecole élémentaire	Tous les élèves de l'école élémentaire participent au projet ENS du département. Ils réalisent 3 sorties par an avec des accompagnateurs moyenne montagne.	800 €
SECTEUR 4			
Bajatière Elementaire	Les outils de l'arpenteur	Inviter les enfants à s'emparer de différents outils pour explorer activement le monde qui les entoure, avec une pleine curiosité territoriale. Permettre aux élèves de confronter leur perception au réel. Les confronter à l'importance de faire cet effort pour affronter la pente, la montagne.	400 €
	Remettre en jeu	Par le JEU créatif, l'élève peut faire évoluer sa pensée, son point de vue, sa compréhension en s'appuyant sur le participatif et le collaboratif.	480 €
Bajatière Maternelle	Ecole et cinéma	Identifier les différents types de court métrage (film d'animation ou dessin animé), techniques utilisés (crayon, pâte à modeler, découpage, etc.), réutilisation de certaines techniques en classe, compréhension et chronologie des histoires, développer le langage.	384 €
	Education dehors	Ecole dehors	100 €
Beauvert	Apprendre à rouler à l'école maternelle	L'objectif étant de créer dès la maternelle, en partenariat avec le périscolaire, les conditions favorables au développement des compétences du savoir rouler à vélo.	0 € Projet hors des critères de l'appel à projets.
Buisson	L'école Ferdinand Buisson d'hier à aujourd'hui	Ce projet interdisciplinaire vise à sensibiliser enfants et habitants au patrimoine et à l'histoire de leur lieu de vie afin d'en garder trace, et d'accompagner les transformations.	500 €
SECTEUR 6			
Le Lac	Ecole du spectateur, initiation à l'éducation artistique et culturelle	Parcours du spectateur à l'Espace 600, Première approche du monde du spectacle pour les élèves de maternelle. Ouverture culturelle ; découverte du monde du spectacle et du rôle du spectateur.	744 €
	Espace	Projet d'éducation scientifique autour de l'espace (ciel, planètes, astres). Il vise à cultiver la curiosité et développer l'esprit critique des enfants, à assurer la perpétuation d'un patrimoine culturel et scientifique, à stimuler chez eux l'appétence pour ces domaines de connaissances en perpétuelle évolution, à appréhender la distinction entre ce qui relève de la connaissance scientifique d'une opinion ou d'une croyance.	612 €
	PEAC THÉÂTRE	Faire bénéficier à chaque élève au moins d'un spectacle de théâtre au cours de l'année, dans le cadre du PEAC.	800 €
	PEAC Cinéma	Faire bénéficier à chaque élève au moins d'une ou plusieurs séances de cinéma au cours de l'année, dans le cadre du PEAC.	800 €
	Ecole du spectateur, initiation à l'EAC	Parcours du spectateur à l'Espace 600 Projet déposé en 2024-2025 dont la subvention n'avait pas été versée.	1 000 €
Le Verderet	Parcours artistique et culturel en Maternelle	Assister à différentes prestations artistiques, préparer et travailler en classe sur le cahier du spectateur (projet d'école).	800 €
	Vers une culture commune	Les jeux de société sont un excellent moyen pour apprendre le vivre-ensemble, travailler ses compétences sociales et jouer dans le respect de l'adversaire et de soi-même. Les jeux coopératifs permettent aux élèves de collaborer et favorisent l'entraide et le partage.	800 €
	Parcours artistique et culturel en Élémentaire	Assister à différentes prestations artistiques, préparer et travailler en classe sur le cahier du spectateur (projet d'école).	800 €
C. Turc	En chemin sur les ENS	Découverte des ENS proche de Grenoble (étages de végétations, faune et flore locale, trace de vie, pourquoi et comment protéger ses milieux fragiles ? Quels sont leurs rôles, importances ? ...).	800 €
	Chorales VM et VO	Chorales : Spectacle en fin d'année devant les élèves de l'école puis devant les parents d'élèves de l'école au sein d'un théâtre. Le projet se construit sur un travail effectué par les classes tout au long de l'année pour préparer le montage du projet.	400 €
M. Reynoard	Création de mallettes de SCIENCES	Poursuite du projet et du travail engagé depuis un an par l'équipe enseignante concernant la création de mallettes pédagogiques de sciences, adaptées aux besoins de nos élèves, permettant d'enrichir leur culture scientifique, en lien avec les diverses sorties nature organisées.	800 €
	Développement du bien-être à l'école à travers l'aménagement de l'espace	Suite à l'aménagement de la PLACE AUX ENFANTS devant l'école, aménagement d'espaces au sein de l'école (cour de récréation et locaux de l'école) adaptés aux différents besoins de nos élèves, favorisant leur bien-être et leur épanouissement dans le but d'apaiser le climat scolaire.	500 €
Les Buttes	Égalité filles/garçons à travers la pratique sportive	Mettre en avant des sports collectifs (Ultimate, Flag, tchoukball, ping pong...) pour travailler l'égalité filles/garçons et lutter contre les discriminations.	480 €
	École et cinéma	Faire découvrir des œuvres cinématographiques aux élèves.	480 €
	A la découverte des Espaces Naturels Sensibles	Découverte de la nature en différentes saisons. Découverte d'un autre lieu que le milieu urbain. Découvrir la nature proche de son habitat.	640 €
	Parcours culturel et artistique	Faire découvrir un art, un lieu artistique proche et souvent inconnu des élèves et des familles.	640 €
Les Genets	Ecole et cinéma	Parcours cinématographique du CP au CE2.	400 €
	L'école du spectateur	Assister à des pièces de théâtre à l'Espace 600 ou à la MC2.	400 €
La Fontaine	Ecole du spectateur	Participation de toutes les classes de l'école (y compris TPS) au parcours du spectateur proposé par l'ESPACE 600.	568 €
	Ecole dehors	Ecole dehors, chaque jeudi après la récréation, (solution de repli le vendredi), dans la cour de l'école avec toutes les maîtresses et toutes les atsem.	600 €
	Ecole du spectateur	Participation de toutes les classes de l'école (y compris TPS) au parcours du spectateur proposé par l'ESPACE 600.	736 €
	Jouer pour apprendre	Travailler les fondamentaux via des jeux de sociétés à travers les temps scolaires et périscolaire. Nous ferons également le lien avec les familles en les invitant en classe pour des matinées jeux. Cela permettra d'assurer une continuité sur les différents temps de l'enfant.	618 €
La Rampe	Parcours culturel Espace 600	Ce projet fait partie de notre projet d'école et de parcours d'élèves. Chaque enfant peut découvrir deux spectacles avec intervention avant et après le spectacle, tous les ans.	800 €
	école dehors	Réaliser des apprentissages de langage, numération, repérage dans l'espace, art ... et d'autres apprentissages en lien avec la nature, en découverte du monde. Les classes investissent le parc Jean Verlhac, à proximité de l'école et qui apporte la végétation et l'espace extérieur.	480 €
Les Trembles	Au fil de l'eau	A travers des randonnées, comprendre le trajet de l'eau dans nos montagnes, de la montagne au robinet.	800 €
	École du spectateur	Pouvoir proposer 3 spectacles vivants par an aux élèves de toute l'école.	800 €
TOTAL SUBVENTION « Appel à projets des écoles 2025-2026 »			40 250 €

Conseil Municipal du 29 septembre 2025
Annexe n°1 à la délibération n°59-40205

**TABLEAU DES SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS SOCIOCULTURELLES ET AUTRES ASSOCIATIONS
 POUR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025**

NOMS ASSOCIATIONS	MONTANTS PROPOSES	Titre action	NATURE SUBVENTION (F/P)	Avantage en nature 2025 (Estimation)	Montant des subventions attribuées en 2024	Avantage en nature en 2024
Associations socioculturelles						
SECTEUR 2						
MPT Saint Laurent	2 954,00 €	Pause méridienne P3 et P4	Fonctionnement	39 400,00 €	248 908,88 €	39 400,00 €
Total	2 954,00 €					
CLEF	8 534,00 €	Subvention exceptionnelle : prise en charge coût rémunération enseignant-es aide aux leçons 2024 et 2025	Fonctionnement	43 513,00 €	300 768,39 €	43 513,00 €
Total	8 534,00 €					
Total Associations socioculturelles	11 488,00 €					
Autres association Education						
Jeunes et Nature	12 700,00 €	Accompagnement Ecole Dehors	Projet	11 853,00 €	150 000,00 €	11 853,00 €
ADTC	6 000,00 €	Fonctionnement associatif	Fonctionnement	9 907,00 €	13 650,00 €	9 907,00 €
Total associations ressources	18 700,00 €					
Total subventions	30 188,00 €					

Conseil Municipal du 29 septembre 2025

Annexe 2 à la délibération n° 61-39600

Bourse BAFA

Pour que le coût de la formation ne soit pas un frein et pour que le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur-trice (BAFA) soit accessible à tous-toutes les jeunes grenoblois-es de 16 à 25 ans, la Ville souhaite apporter un soutien financier à des jeunes qui passent le BAFA. Cette aide prend la forme d'une bourse à la personne et est cumulable avec les autres aides. La Ville souhaite attribuer 50 bourses.

• Modalité d'attribution de l'aide

Cette aide est attribuée pour le stage de base et le stage d'approfondissement.

Le montant de la bourse dépendra de la formule choisie, par la-le jeune, pour réaliser son stage (externat/internat).

Si la-le jeune choisit de faire son stage en internat, le montant de la bourse s'élèvera à 350 €. S'il ou elle choisit d'effectuer son stage en externat, le montant de la bourse s'élèvera à 200 €.

Pour les volontaires en service civique, le montant de la bourse s'élèvera à 100 € quelle que soit la formule choisie.

Le stage pratique devra prioritairement être effectué au sein des associations installées sur le territoire grenoblois.

• Critères d'admission

Pourront être retenus, les candidatures de jeunes âgé-es de 16 à 25 ans inclus, pouvant justifier d'un justificatif de domicile sur la commune de Grenoble.

Les critères pris en compte pour l'analyse des candidatures sont :

- La motivation des jeunes
- Leur réflexion personnelle sur un projet d'animation et leur implication pour conduire les démarches afférentes : compréhension du cursus du BAFA, recherche de financements complémentaires, recherche de stage pratique, ...
- Leur compréhension des métiers de l'animation : notions de responsabilité et sécurité affective des enfants, approche concrète du rôle de l'animateur, prise en compte des besoins des enfants,

• Modalité de l'étude des dossiers

Les candidatures des jeunes grenoblois -es âgé-es de 16 à 25 ans seront auditionnées devant un jury composé de professionnel-les de la jeunesse.

Le jury évaluera les jeunes selon les critères d'admission mentionnés ci-dessus.

Ces temps seront l'occasion de nouer un premier contact avec les jeunes, de leur faire part de l'intérêt que la collectivité porte à leurs projets et de les sensibiliser à prendre connaissance des possibilités offertes à la ville et dans les associations socioculturelles.

- **Modalité de versement de la bourse**

Au vu de la proposition du jury, les bourses seront attribuées nominativement par délibération du Conseil Municipal. Elles seront versées en deux fois, un premier versement au démarrage du BAFA et un second versement à la fin du parcours BAFA.

Conseil Municipal du 29 septembre 2025

Annexe 3 à la délibération n° 61-39600

Objet

L'objectif du Fonds Initiative Jeunesse est d'encourager et soutenir la réalisation des projets, expérimentations et initiatives de jeunes grenoblois-es dans l'objectif de favoriser leur accès à l'autonomie, leur implication citoyenne et leur visibilité dans la Ville.

Critères d'attribution

Pourront être retenus au titre de ce programme de soutien, les jeunes âgé-es de 16 à 25 inclus pouvant présenter un justificatif de domicile sur la commune de Grenoble. Leur projet s'inscrira dans l'une des 2 entrées suivantes :

Projets à portée citoyenne :

Les projets pourront être conduits à l'échelle d'un quartier, de la Ville, ou à l'international. Ils devront avoir un impact sur le territoire et dépasser l'intérêt personnel des porteurs de projet. À l'international, seront étudiés les projets d'échanges et de solidarité internationale.

Projets de dépassement de soi :

La réalisation des projets doit permettre l'émancipation personnelle, la transformation personnelle à travers l'aventure, la découverte, les rencontres interculturelles.

La notion d'émancipation personnelle est propre à chaque personne et elle sera évaluée à l'occasion des rencontres avec les porteurs de projet avant le passage en commission.

Engagement des bénéficiaires

Les bénéficiaires de la bourse s'engagent à participer à un temps annuel de restitution du Fonds Initiatives jeunesse, au cours duquel ils-elles feront une présentation d'étape ou un rendu de leurs projets.

Budget :

Les projets sont soumis à un plafonnement budgétaire fixe de 20 000€.

Si le projet n'est pas réalisé, la somme perçue devra être restituée.

Sont exclus de ce dispositif :

- les projets inscrits dans le cadre scolaire ou universitaire : stage, formation, validation d'unités de valeurs, projets d'études tuteurés ou de recherche ;
- la participation à des chantiers internationaux ;
- les projets professionnels ;
- la participation à des compétitions sportives ;
- les projets liés à des manifestations récurrentes,
- les projets déjà financés par la Ville,
- les projets déjà réalisés,

- les projets adossés à des associations agréées par l'université ou organismes étudiants et/ou à des ONG
- Les projets récurrents ne seront étudiés que la première année de mise en place.

Modalités

Les projets retenus après un 1er entretien technique seront présentés par le-la porteur-euses de projet et ses équipiers-ères devant une commission d'attribution (composée d'élus-es, de professionnels-les de la jeunesse et de jeunes).

Responsabilités

La Ville de Grenoble ne sera en aucun cas responsable des conditions dans lesquelles l'initiative sera réalisée. Les candidat-es, ou leurs parents, doivent prendre les dispositions réglementaires et, le cas échéant, les assurances nécessaires. Pour les mineur-es, une autorisation parentale est obligatoire.

LES FORMULES

Tous les prix sont HT

BELLEDONNE*
Premium
6000 €

Medium

4000 €

Basic

2200 €

PENDANT L'ÉVÉNEMENT

PALAI DES SPORTS (3700 places/soirs)

Invitations du 4 au 8 novembre	≤ 50	≤ 25	≤ 10
Lot de 10 invitations supplémentaires	60 €	60 €	60 €
Pass 5 soirées avec accès buffet	6	4	2
Pass supplémentaires 5 soirées avec buffet	75 €	75 €	75 €
Diffusion d'un clip promotionnel (1 min) tous les soirs	2	1	1
Mise à disposition d'un espace au Palais des Sports	27m ² / Jusqu'à 9 mètres linéaires	18m ² / jusqu'à 6 mètres linéaires	9 m ² / jusqu'à 3 mètres linéaires

TNT / STREAMING

Diffusion d'un clip promotionnel une fois par soirée	inclus	-	-
Bandeau partenaire début et/ou fin émission	inclus	inclus	inclus

À LA CARTE

Invitation avec accès buffet (Prix par invitation)	15 €	15 €	15 €
Diffusion d'un clip promotionnel supplémentaire (Prix par passage)	100 €	300 €	500 €
Diffusion d'un clip promotionnel au noir avant le lancement du film pour une soirée (Quantité Limité - Prix par passage)	400 €	600 €	800 €
Encart pub / Brand Content programme pleine page (5000 exemplaires)	600 €	700 €	800 €
E ticket (1/4 de page/ 18 000 entrées)	200 €	400 €	600 €
Dotation bénévoles + équipement équipe d'organisation pour l'ensemble des événements RCM**	2500 €	2500 €	-
Soirée privée et mise à disposition d'un espace VIP (100 personnes)***	1500 €	-	-
Autre - Nous sommes prêts à échanger si vous avez une idée / envie particulière	sur devis	sur devis	sur devis

À LA CARTE

PLV - SIGNALÉTIQUE

Intérieure hall	✓		
Extérieure	✓	✓	

PRÉSENCE DE VOTRE LOGO

Bâche grand format Grenoble Centre Ville	✓		
Kakemonos Hotel de ville + Totem X10	✓		
Encart pub - presse papier (Montagnes Mag, Grimper, Vertical, Dauphiné Libéré, Spot...)	✓		
Modules centre ville x 5	✓	✓	
Affiche A0	✓	✓	
Affiche Tram - Réseau TAG	✓	✓	
Affiches A 3 x 1000 avec distribution dans + 300 commerces et lieux publics	✓	✓	
Site internet	✓	✓	✓
Programme x 15 000 exemplaires	✓	✓	✓
Dossier de presse	✓	✓	✓
Teaser RCM	✓	✓	✓

FORMULE « LOCALE » : VOUS ÊTES UNE TPE SITUÉE EN ISÈRE. VOUS POUVEZ ACCÉDER À LA FORMULE CHARTREUSE POUR UN COÛT DE 500€ SANS VENTE SUR PLACE ET 1000€ SI VOUS SOUHAITEZ VENDRE VOS PRODUITS DANS LE PALAIS DES SPORTS.

Tous les prix indiqués sont Hors Taxe, nous acceptons les dotations valorisées dans la limite de 30 % du montant total du partenariat

* Possibilité de partenariat exclusif dans son domaine d'activité principal

** Quantités et contenu sur demande

*** Traiteur à la charge du partenaire

GRILLE TARIFAIRE

COÛT LOCATION DES SALLES						
Salles	Locataire	Valeur	Journée semaine (9h-17h)	Demi-journée en semaine (9h-13h / 13h-17h)	Forfait 3h le week-end ou en soirée	1h supp en soirée ou le week-end
Amphithéâtre Centre-ville	Organismes hébergés à la Maison du Tourisme	HT	145,83 €	83,33 €	104,17 €	20,83 €
		TTC	175 €	100 €	125 €	25 €
	Associations	HT	291,67 €	166,67 €	208,33 €	41,67 €
		TTC	350 €	200 €	250 €	50 €
	Autres Clients	HT	600 €	400 €	400 €	60 €
		TTC	720 €	480 €	480 €	72 €
Salle Taillefer	Organismes hébergés à la Maison du Tourisme	Gratuité				
	Autres clients	HT	116,67 €	58,33 €	66,67 €	16,67 €
		TTC	140 €	70 €	80 €	20 €

Réductions pour les associations non hébergées à la Maison du Tourisme :

- 10 locations ou plus sur 6 mois consécutifs : - 10 %
- 100 locations ou plus sur 6 mois consécutifs : - 40 %

La présence d'un agent « Sécurité-Régie » ou celle d'un agent de la mission montagne, assurant la sécurité et la régie de la salle est toujours obligatoire en dehors des horaires d'ouverture de la Maison Grenoble Montagne. Cependant cette prestation n'est pas nécessaire lors des évènements privés des organismes hébergés à la Maison du tourisme, quelques soient les horaires.

COÛT « SÉCURITÉ-RÉGIE »						
Salles	Locataire	Valeur	Tarif horaire avant 21h	Tarif horaire après 21h	Tarif horaire jour férié	Tarif horaire dimanche
Amphithéâtre	Tous clients	HT	30 €	33,33 €	58,33 €	33,33 €
		TTC	36 €	40 €	70 €	40 €

Les services de la Ville de Grenoble et du Centre Communal d'Action Sociale de Grenoble (CCAS) bénéficient de la gratuité sur la location des salles mais prendront à leur charge les coûts de « Sécurité-Régie ».

VALORISATIONS 2025

SOUTIEN LOGISTIQUE A L'ORGANISATION DES MANIFESTATIONS CULTURELLES À L'AMPHITHEÂTRE ET/OU DE LA SALLE TAILLEFER DU CENTRE-VILLE

ASSOCIATIONS	MANIFESTATIONS	MONTANTS Amphithéâtre	MONTANTS Salle Taillefer	TOTAUX
Labelville	Conférence « Promouvoir d'une seule voix les intérêts des tous les commerces grenoblois » - 27/01/25	250 €	0 €	250 €
Ukraine Grenoble-Isère	Conférence « L'Europe face au défi de la guerre en Ukraine » - 18/02/25	250 €	0 €	250 €
Harapan di Gajah	Conférence « De l'espoir pour les éléphants » - 22/02/25	300 €	0 €	300 €
Amel-Humacoop	Conférence « MoyenOrient : le grand chamboulement » 18/03/25	300 €	0 €	300 €
France Nature Environnement (FNE)	Conférence « Les risques face aux inondations - prévention et rôles des citoyens » - 22/03/25	250 €	0 €	250 €
Ligue de l'enseignement	Conférence « Valeurs de la Résistance, valeurs de la République : Mémoire et Transmission » - 02/04/25	250 €	90 €	340 €
Pas sans nous 38	Débat « Comment mettre fin au génocide à Gaza : actions concrètes depuis la France et Grenoble » - 15/06/25	250 €	0 €	250 €
	TOTAL	1 850 €	90 €	1 940 €

Transformations de postes

Direction Générale	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Ville émancipatrice	Affaires culturelles	Bibliothèques Unité Lecture publique Ouest	Adjoint du patrimoine à 90 %	Adjoint du patrimoine à 100 %
Ville émancipatrice	Affaires culturelles	Bibliothèques	Adjoint technique	Adjoint du patrimoine
Ville émancipatrice	Affaires culturelles	Conservatoire	Adjoint du patrimoine à 70 % (2 postes)	Adjoint du patrimoine à 80 % (2 postes)
Ville émancipatrice	Affaires culturelles	Musée Unité des publics	Assistant de conservation à 80 % (3 postes)	Assistant de conservation à 100 % (3 postes)
Ville émancipatrice	Affaires culturelles	Musée Unité des publics	Assistant de conservation à 70 %	Assistant de conservation à 100 %
Ville émancipatrice	Affaires culturelles	Muséum	Adjoint du patrimoine	Agent de maîtrise
Ville résiliente	Espace public	Occupations commerciales	Attaché	Ingénieur
Ville résiliente	Espace public	Occupations commerciales	Agent de maîtrise	Adjoint administratif
Ville résiliente	Espace public	PARU Randon	Adjoint administratif	Rédacteur

Suppression de poste

Direction Générale	Direction	Service	Poste à supprimer	Quotité
Ville émancipatrice	Affaires culturelles	Conservatoire	Professeur d'enseignement artistique	100 %

Créations de postes

Direction Générale	Direction	Service	Poste à créer	Quotité
Direction Générale des services	Ville Ouverte		Attaché	100 %
Ville résiliente		Mission Aménagement des espaces publics	Rédacteur	100 %
Ville résiliente	Nature en Ville	Gestion des parcs et espaces végétalisés	Technicien	100 %
Ville résiliente	Nature en Ville	Gestion des parcs et espaces végétalisés	Adjoint technique - 3 postes -	100 %
Ville résiliente	Nature en Ville	Ressources et administration générale	Rédacteur	100 %
Ville solidaire	Développement social et territorial		Rédacteur (6 postes)	100 %
Ville solidaire	Développement social et territorial		Rédacteur (2 postes)	80 %

Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre

Conseil municipal du 29 septembre 2025

Vœu

Le quartier de l'Île Verte et plus largement les Grenoblois sont émus par la mise en vente de l'Eglise St-Luc que beaucoup de fidèles et d'habitants considèrent comme un bien commun de la ville. Il n'existe en effet que deux églises de ce type en France, une à Paris, l'autre à Grenoble.

La perte de cet édifice s'ajouterait à la disparition de l'église St-Jacques dans le quartier de la Capuche, victime d'un incendie criminel revendiqué par l'extrême gauche, et les manques d'entretien des édifices culturels propriétés de la ville, à savoir les églises St-André, St-Louis et St-Bruno.

En conséquence, avant que la vente ne soit actée, le Conseil Municipal de Grenoble saisit le Président de la Métropole qui a compétence sur les questions d'urbanisme pour qu'il recherche avec le Diocèse et la ville de Grenoble une solution permettant à cet édifice original, de demeurer un bien commun au service du quartier et des Grenoblois dans l'esprit de son histoire et de son rôle.

INTERVENTIONS

Seules figurent les interventions écrites remises au service l'Assemblée sous huitaine.

Discours introductif de M. le Maire, Eric PIOLLE**Conseil municipal du 29 septembre 2025**

Chères Grenobloises et chers Grenoblois,

Chères Conseillères et Conseillers municipaux,

Nous ouvrons ce conseil municipal dans une période particulière, période particulière évidemment à l'échelle internationale avec des conflits, toujours ceux sur le sol européen entre la Russie et l'Ukraine, ceux qui habitent toutes les têtes et toutes les mémoires ; le conflit israélo-palestinien, ceux qui passent sous les radars médiatiques, comme en République démocratique du Congo ou la guerre civile au Soudan ou les tensions extrêmes après l'épuration ethnique au Haut-Karabakh, les tensions permanentes entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie. Nous avons évidemment tout cela en tête, nous avons aussi en tête une situation singulière à l'échelle nationale puisque nous n'avons toujours pas de gouvernement et c'est la première fois que ça dure aussi longtemps dans la Cinquième République. Nous ouvrons ce conseil aussi dans une période particulière, pourquoi, parce que nous sommes entrés officiellement, d'un point de vue en tout cas des comptes de campagne, dans la campagne municipale qui sans doute mobilisera nos concitoyens un peu plus tard, d'ici les élections prévues le 15 et 22 mars mais qui, formellement pour nous, a démarré et donc doit nous conduire aussi à une certaine retenue dans nos échanges. J'appelle chacune et chacun à cette vigilance, une vigilance qui doit être permanente dans la situation de tensions que vit aujourd'hui notre pays. Nous l'avons là encore vécue ce week-end avec une agression antisémite dans l'Essonne et une agression raciste à Lyon ce week-end de trois acteurs culturels qui étaient là. Ces événements absolument condamnables qui parfois font l'objet de regards médiatiques et politiques, parfois sont passés sous silence, mais nous avons bien en tête qu'ils sont aussi le signe d'une certaine libération de la parole et de la violence qui touche un grand nombre de nos concitoyens. Donc cela demande une mobilisation permanente pour les pouvoirs publics que nous sommes. C'est le premier conseil aussi après l'été, et cet été, disons-le, a montré à la fois la situation du dérèglement climatique, avec en France des canicules, plusieurs

jours en alerte rouge à Grenoble. Des canicules qui éprouvent notre territoire, qui éprouvent ses habitantes et ses habitants mais aussi un service public qui est là et qui à la fois dans ses événements de rassemblement comme on a pu le vivre lors du 14 juillet qui s'est déroulé à nouveau dans une très bonne ambiance dans le parc Jean Verlhac à la Villeneuve. Dans ces temps un peu exceptionnels comme le Cabaret frappé ou l'été Ohparc, dans aussi tout ce qui est fait au quotidien pour celles et ceux qui ne partent pas en vacances, pour notre jeunesse notamment. Dans les réseaux des maisons des habitants, dans tout ce relais du service public de première ligne qui fait que l'été, s'est d'un point de vue social bien passé à Grenoble et a permis à chacun de prendre aussi un temps de repos malgré les épisodes climatiques très complexes. Cet automne, c'est aussi un temps avec de nombreux anniversaires et inaugurations. Il y avait eu les 10 ans du Festival « Merci Bonsoir », qui rassemble chaque année toujours plus de monde. Il y avait eu en janvier dernier les dix ans de la Belle Electrique, nous évoquerons dans ce conseil la convention qui lie la Belle Electrique avec la Ville. Pour le Musée de Grenoble une nouvelle grande exposition qui s'est ouverte avec une rétrospective sur le travail d'Alina Szapocznikow, qui apporte un rapport, un regard très singulier très frappant sur le corps et sur la maladie. Le Musée de Grenoble qui accueillera bientôt une grande exposition consacrée à la bande dessinée et qui présente son projet scientifique et culturel. Le Conservatoire Nina Simone qui a fait sa rentrée là aussi ces derniers jours et je vous y invite, il fêtera ses 90 ans le week-end prochain avec une interprétation de Porgy and Bess, une pièce emblématique de la lutte contre les déterminismes raciaux.

Enfin, lors des Journées du Patrimoine, nous avons pu célébrer les 250 ans du Muséum de Grenoble qui résonne très fortement dans l'actualité environnementale. L'humanité a d'ailleurs franchi une septième limite planétaire ces derniers mois, celle de l'acidification des océans. Sept limites planétaires sur les neuf qu'on définit les scientifiques à l'heure où chaque dixième de degré de réchauffement climatique supplémentaire remet en question les équilibres du vivant sur terre, à l'heure où la prédation des espaces de vie des animaux continue. A l'heure où un dirigeant d'un des plus grands pays du monde se permet dans l'enceinte de l'Organisation des Nations Unies de dire que « le réchauffement climatique est une arnaque ». Évidemment tout cela fait une

alchimie très particulière pour la planète et pour tous ceux qui y vivent ces derniers temps.

Ici, en territoire de montagne, nous savons que les glaciers fondent plus vite que jamais : c'est trois piscines olympiques chaque seconde qui fondent ! Et le Muséum présentera une belle exposition « Rouge comme neige » dans les prochaines semaines, qui nous invitera à découvrir ou redécouvrir la vie fragile qui se déroule dans la neige ou sous la neige, une belle exposition que je vous invite également à aller voir. C'est l'occasion aussi de dire un mot pour ceux qui se mobilisent pour l'environnement depuis longtemps et d'avoir une pensée pour Geneviève JONOT, ancienne conseillère municipale de Grenoble, disparue cet été. Elle incarnait cette exigence dans les combats et nous pouvons lui rendre hommage en ce début de conseil.

Je veux remercier aussi tous ces acteurs de première ligne, qu'ils soient associatifs ou agents publics, qui assurent ce travail permanent. Nous avons vu qu'ils mobilisent aussi autour d'eux et un an après le meurtre horrible qui nous avait toutes et tous marqués et qui nous marque à jamais, je parle évidemment du meurtre de Lilian DEJEAN. Nous avons été nombreuses et nombreux, à la fois, nous, élu-es sur les bancs de cette assemblée mais aussi agentes et agents et habitants à rendre hommage à Lilian DEJEAN et rendre hommage à travers lui à tous ceux qui font ce service public du quotidien. Nous avons été émus de voir cette foule dans les différents temps de commémoration de sa mémoire autour de sa famille également et de la remise par la Madame la Préfète de la Légion d'Honneur à titre posthume.

Ce temps de campagne qui s'ouvre, c'est un temps pour l'institution municipale, pour elle c'est un temps normal où nous continuons les projets, nous continuons le service public du quotidien. Donc, c'est aussi un temps normal pour toute la vie associative et notamment la vie sportive et je voulais aussi dans ce conseil rendre hommage à deux figures de Grenoble, Roger GARCIN, figure emblématique du GF38 qui lui a rendu hommage et Gaston DELMAS, lui aussi engagé dans le football mais pas que, il était Président historique du FC2A, mais c'était aussi et surtout un passeur de liens en dehors des terrains de football dans le quartier Notre-Dame/Alma. Une figure respectée inspirante et inspirant pour des générations. Nous avons pu le voir lors d'un anniversaire récent du quartier

jusqu'à la prison de Varces à quel point Gaston DELMAS avait été marquant pour tous ceux qui avaient pu croiser son chemin.

Nous entrons donc dans ce conseil municipal par des délibérations thématiques et des délibérations premières. Avant cela, je vous informe de quelques changements logistiques. Monsieur PICOLLET a quitté le groupe GSA pour rejoindre le groupe Place Publique. Le groupe PPSD (Place Publique Social Démocrate), s'est renommé et s'appelle maintenant SDE (Social Démocrate Ecologiste) et je crois que c'est tout pour les changements de ce conseil, qui font suite aux changements de ces derniers mois également.

Alain Carignon

Groupe d'Opposition - Société Civile, Divers Droite et Centre

Conseil municipal du 29 septembre 2025

Intervention délibération 1 – 40507

Compte rendu de Monsieur le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 3 juillet 2020

Monsieur le Maire,

Afin que les grenoblois comprennent bien de quoi il s'agit nous posons des questions sur un document qui s'appelle le « rendu acte », c'est-à-dire le document qui liste les décisions que vous avez prises seul en vertu de la délégation que vous vous vous êtes fait voter par le Conseil Municipal, des décisions qui ne sont aucunement soumises à notre vote, qui sont à votre seule discrétion,

Les grenoblois doivent savoir que tous les contentieux que vous engagez contre eux, contre des employés municipaux sont décidés par vous seul.

Ainsi figure le cas de ce policier que vous poursuivez de votre vindicte puisque vous aviez décidé, suite à la consultation de la commission de discipline, d'imposer une exclusion temporaire d'emploi de 6 mois sans salaire à ce policier, père de famille qui avait pensé agir en responsable en ne laissant pas disparaître dans la nature des potentiels délinquants routiers. Ce policier a obtenu du juge dans un référé la suspension de cette mesure dont l'application immédiate est disproportionnée, attendant qu'elle soit jugée sur le fond. Au lieu d'attendre ce jugement de fond, vous nous informez que vous avez décidé d'engager un recours au Conseil d'Etat pour contester la suspension. Cet acharnement coûteux au frais du contribuable est lui aussi totalement

disproportionné dans une ville minée par la délinquance et j'aurais l'opportunité de le dire au moment du débat sur la sécurité que nous avons inscrit et que vous avez renvoyé en fin de Conseil Municipal.

Mais puisque vous êtes si alerte avec les procédures nous vous demandons pourquoi vous n'avez pas décidé de faire avec vous-même ce que vous avez demandé à la Métropole à propos de l'enquête préliminaire dont est l'objet Christophe Ferrari, à savoir que la ville se constitue partie civile dans l'enquête préliminaire concernant l'éventuel versement d'argent en espèces que vous auriez décidé à l'égard de votre première adjointe pour compenser la baisse des indemnités des élus ? Puisque vous ne l'avez pas fait, nous le demanderons et j'espère que vous aurez la même position qu'à la Métropole.

Ne pourriez-vous pas non plus donner une information au Conseil Municipal à propos des révélations de Médiapart , pour les confirmer ou les infirmer , sur le prêt de 45000 € consenti à votre Adjointe , Lucille Lheureux, votre intervention personnelle pour relever à 45000 € l'indemnité de départ de son conjoint, tout ceci ayant fait l'objet de menaces ,de lancement de rumeur, ce dont vous m'accusez depuis 5 ans alors que vous en êtes l'auteur selon votre propre camp.

Il serait naturel que le Conseil Municipal et à travers lui les grenoblois qui voient valser l'argent public et les règlements de comptes internes à votre majorité finissante, bénéficient d'une explication de leur Maire , ce serait le moindre des respects pour eux

Chérif Boutafa

Groupe d'Opposition - Société Civile, Divers Droite et Centre

Conseil municipal du 29 septembre 2025

Intervention délibération 1 – 40507

Compte rendu de Monsieur le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 3 juillet 2020

Monsieur le Maire,

Nous prenons acte, mais pas à l'aveugle.

Une nouvelle fois, nous découvrons des décisions importantes par ce compte rendu, sans véritable débat préalable.

La délégation de pouvoirs du 3 juillet 2020 n'est pas un blanc-seing. Le Conseil municipal doit pouvoir contrôler, ligne par ligne, l'usage qui est fait de cette délégation.

Or, sur tel marché numéro 24A0455, nettoyage du centre communal Camille Claudel, des questions demeurent : pourquoi ce choix ? Pourquoi un coût pour la Ville de 577 560, 00 € ?

Pour les marchés de sécurité, gardiennage et surveillance, sur l'espace public, des parcs et jardins de la Ville, des bâtiments et des espaces publics de la Ville, sur les chantiers pour la ville et le CCAS. Numéros 25A0056 à 25A0061, pourquoi ces choix ? Pourquoi un coût total pour la ville de 11 610 000, 00 € ?

Alors qu'il serait si simple d'embaucher des policiers municipaux.

Je demande qu'un état récapitulatif plus lisible et plus détaillé soit transmis avant chaque séance, pour que le contrôle démocratique ne se réduise pas à une formalité.

Je vous remercie.

Conseil Municipal du 29/09/2025

2 – 40362. AFFAIRES CULTURELLES : Convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2028 entre la Ville de Grenoble et la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) LA BELLE ÉLECTRIQUE / Rapporteur : Madame Anne-Sophie OLMOS

Intervention de Claus Habfast

Grenoble en Commun

Monsieur le Maire, chers collègues,

C'est moi qui vous présente aujourd'hui les deux délibérations premières sur la culture, Lucille Lheureux étant arrêtée pour des raisons de santé.

Avec la première délibération, sur la Convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2028, nous poursuivons un partenariat ambitieux entre la Ville de Grenoble et La Belle Électricité, une structure qui depuis une décennie, réunit audace artistique, innovation sociale et ancrage territorial. Ce partenariat, incarné par cette convention, s'inscrit dans la continuité de nos objectifs culturels formulés en 2022 – objectifs qui placent l'émancipation par la culture, la justice sociale et les transitions écologiques et démocratiques au cœur de notre action.

Ce qui rend ce partenariat particulièrement symbolique, c'est la reconnaissance nationale dont La Belle Électricité vient d'être honorée : fin 2024, l'État lui a décerné le label « Scène de Musiques Actuelles » (SMAC). Cette distinction rare – en 30 ans, il n'y en eu que 97 dans toute la France - couronne dix ans d'engagement et confirme Grenoble comme territoire dynamique en matière de musiques populaires. Ce label n'est pas un simple sésame administratif : c'est la preuve que notre ville sait inventer des modèles culturels audacieux, alliant exigence artistique, ouverture sociale et viabilité économique. La Belle Électricité, c'est une culture vivante, populaire et transformatrice.

La convention est d'abord une affirmation de trois valeurs partagées :

- L'égalité et la diversité - qui sont une réalité de la programmation actuelle. Les publics prioritaires – jeunes, personnes éloignées de la culture, personnes en situation de handicap – y trouvent une place centrale, grâce à des tarifs accessibles, des ateliers familiaux, ou des résidences en milieu scolaire.
- L'urgence climatique : La Belle Électricité intègre les enjeux écologiques dans sa gouvernance, depuis la sobriété énergétique de ses événements jusqu'à la sensibilisation des publics.

- La démocratie culturelle : En tant que SCIC, structure coopérative, elle incarne aujourd'hui un modèle de gouvernance ouvert, où artistes, publics et partenaires décident ensemble. C'est la preuve que la culture peut être à la fois exigeante et inclusive.

La Belle Électrique est un équipement d'envergure nationale : 80 à 90 dates annuelles, une programmation résolument tournée vers les musiques électroniques et actuelles, et un bar-restaurant conçu comme un lieu de vie. Mais La Belle Électrique n'est pas seulement une salle de concert : elle est le coeur d'un écosystème culturel. Avec son label SMAC, elle rejoint le cercle des institutions qui font rayonner la création française – tout en restant ancrée dans les quartiers grenoblois.

La convention fixe trois missions à la La Belle Electrique, dans un même élan : diffuser, éduquer, accompagner.

- Diffuser une culture vivante et accessible - La Belle Électrique proposera une programmation singulière, où qualité artistique rime avec accessibilité. Grâce à une politique tarifaire volontariste et à des horaires adaptés, elle crée la mixité – sociale, générationnelle, géographique.
- Éduquer et créer du lien - Son engagement en faveur de l'éducation artistique et culturelle est exemplaire : je pense aux résidences en milieu scolaire, aux ateliers familiaux, aux concerts pédagogiques, au projet petite enfance et aux actions dans les hôpitaux et prisons. La culture doit irriguer tous les espaces de vie.
- Accompagner les artistes de demain - Pour cela la Belle Electrique déploie deux dispositifs phares :
 - « Haute Fréquence » pour les artistes émergents, avec un soutien scénique, administratif, et des formations ;
 - « Basse Fréquence » pour un accès facilité aux studios et aux réseaux, structurant ainsi la filière musicale locale. « Le Labo » enfin, nouvel espace dédié à la création, offre un lieu où se rencontrent publics, artistes et professionnels.

La Belle Électrique prouve qu'une culture ambitieuse peut aller de pair avec un modèle économique équilibré : recettes propres issues de la billetterie et du bar-restaurant, et subventions publiques, se complètent. Le label SMAC assure la pérennité de ce modèle vertueux. La gouvernance coopérative assure enfin une gestion transparente et collective.

Avant de conclure, permettez-moi de dire quelques mots sur une délibération dans la maquette qui concerne le changement des statuts de la SCIC Belle Ellectrique. L'association MixLab, porteuse du projet initial, souhaite aujourd'hui se retirer de la gouvernance coopérative car le bon

fonctionnement de la SCIC n'a plus besoin de l'appui d'un collège qui réunit les seuls porteurs du projet initial. La SCIC a ainsi repensé ses statuts pour simplifier sa gouvernance, l'adapter à la réalité actuelle et renforcer l'équilibre entre les parties prenantes. Ces ajustements, fruit d'une concertation approfondie, ont été validés en assemblée générale extraordinaire le 24 juin 2025, et leur application définitive dépend désormais de votre approbation.

Brigitte Boer

Groupe d'Opposition - Société Civile, Divers Droite et Centre

Conseil municipal du 29 septembre 2025

Intervention délibération 2 – 40362

Titre : Convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2028 entre la Ville de Grenoble, l'Etat et la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) La Belle Électricité.

Monsieur le Maire,

À la lecture de cette délibération, on s'aperçoit que la culture est sous contrôle.

Dans votre majorité, la culture ne semble plus être seulement le domaine des artistes, des salles, des collectifs, mais de plus en plus un champ politique fortement encadré — voire dirigé — par la mairie. Monsieur le Maire, nous sommes nombreux à estimer que le pouvoir municipal, au nom d'idéaux tels que l'écologie, la proximité ou la participation citoyenne, adopte une posture de plus en plus intrusive, dictant ce qui doit être, ou ne pas être, produit, financé, programmé.

À la lecture de cette convention, la Belle Électricité, salle emblématique des musiques actuelles qui incarne depuis 2015 une promesse de renouvellement, d'ouverture, de diversité artistique, n'échappe pas à cette règle de l'intrusion.

Vous avez une drôle de conception de la liberté artistique !

Vous faites pression sur la programmation en voulant conserver un droit de regard ou de critique. Vous soutenez un certain nombre de spectacles en fonction de vos choix artistiques qui correspondent à vos attentes politiques et morales.

Vous tentez dès que vous le pouvez de remunicipaliser des structures culturelles auparavant indépendantes ou associatives de façon à garder la main sur les propositions artistiques, sur les financements et sur les partenariats. Tout est orchestré depuis l'hôtel de ville.

Vous le dites vous-même dans cette délibération, vous imposez votre vision politique à travers certains principes : priorité aux transitions que sont l'égalité de genre et la diversité, l'accès à la culture et la pratique artistique des publics prioritaires, les enjeux climatiques et de biodiversité ainsi que la transition démocratique.

Je reconnais que certains de ces principes sont louables mais ils limitent considérablement l'ambition, ils restreignent la diversité des propositions et évidemment réduisent les espaces de liberté.

Or la culture n'est pas un outil, encore moins un instrument politique. Elle vit de sa liberté, de son audace, de sa capacité à surprendre et à déranger. C'est son ADN.

À Grenoble pourtant, la municipalité semble vouloir lui imposer un cadre, des critères, une orientation. Les salles de spectacle comme La Belle Électrique, les compagnies et les artistes doivent composer avec une vision culturelle descendante, pensée à l'hôtel de ville. La programmation n'est plus faite en fonction de l'artistique mais en fonction d'une grille idéologique.

Mais une culture sous tutelle n'est plus vraiment de la culture : c'est de l'animation, de la communication, parfois même de la propagande.

La vraie culture Ne doit pas être sous tutelle. Elle doit pouvoir accueillir le multiple, le contradictoire, l'imprévu. Elle a besoin de confiance, pas de contrôle.

Seul petit bémol que je mettrais : la liberté culturelle trouve ses limites lorsqu'elle insulte, réprime ou agresse. Là où commence la violence ou la domination sur autrui, la liberté n'est plus. La liberté culturelle doit rester un lieu de respect, de pluralité et de rencontres.

Si nous voulons que Grenoble reste une ville inventive, ouverte au spectacle vivant, il faut protéger cette liberté fondamentale. Car sans liberté, la culture n'est plus qu'une vitrine.

Conseil Municipal du 29/09/2025

3 - (39518). SPORT : Avenants Financiers aux conventions d'objectifs entre la Ville de Grenoble et les Associations sportives dans le cadre du dispositif de soutien aux clubs de proximité / Rapporteur : Madame Céline MENNETRIER et Madame Isabelle PETERS

Intervention de Céline MENNETRIER

Grenoble en Commun

Monsieur Le Maire, Mesdames et messieurs les élu-es du conseil municipal, et vous, chers grenoblois et grenobloises, je vous présente aujourd'hui une nouvelle délibération visant à mettre en œuvre les priorités de la politique sportive municipale adoptées par délibération lors du Conseil municipal du 13 mars 2023.

Bien que la « promotion de l'activité physique et sportive » ait été Grande cause nationale 2024, le budget de l'État alloué au sport en 2025 accuse une baisse de plus de 10 %. Les inégalités d'accès à la pratique d'activités physiques et sportives quant à elles continuent de persister.

Oui, on pratique moins quand on est une femme. On pratique moins quand on est vieux. On pratique moins lorsqu'on est handicapé. On pratique moins lorsqu'on est peu diplômé.

Et on pratique moins aussi lorsqu'on habite dans un quartier populaire.

Face à ce constat, la Ville de Grenoble a souhaité accompagner spécifiquement les clubs sportifs implantés dans les quartiers populaires et marqués par leur fort ancrage territorial. Ces clubs de proximité sont des acteurs associatifs essentiels pour le territoire. Leurs actions sont à la croisée de plusieurs de nos politiques municipales autour du sport bien évidemment, autour de l'éducation, mais également autour de l'enfance et de la jeunesse, de la citoyenneté ou de la santé.

Mais ces clubs qui souhaitent toujours plus s'investir dans des projets éducatifs et citoyens, développer des projets entre acteurs du territoire, habitants et habitantes, rencontrent des difficultés. Difficultés liées notamment à la complexité administrative et financière de la gestion quotidienne du club, le manque de temps des bénévoles déjà impliqués ou la difficulté à mobiliser de nouveaux bénévoles.

Ainsi au début de cette année, la Ville de Grenoble a mené un processus de concertation avec les clubs concernés afin de pouvoir mettre en œuvre dès la rentrée scolaire 2025 un dispositif spécifique de soutien reposant sur deux types d'accompagnement : un accompagnement humain et un accompagnement financier. Avec pour invariants

UN que l'accompagnement se fasse sur la base du volontariat de la part des clubs et DEUX que l'accompagnement financier dépend de la participation des clubs aux concertations par territoire.

Au nombre de 17, ce sont finalement 15 clubs qui se sont engagés dans le dispositif dont vous avez la liste dans le corps de la délibération.

L'accompagnement humain de ce dispositif consiste à la création de 4 postes de « correspondante et correspondant socio-sportif de territoire » dont la mission sera d'accompagner les clubs de proximité, regroupés par secteur de la Ville, à plusieurs niveaux :

- d'abord, l'encadrement éducatif des adhérents et adhérentes mineur-es,
- ensuite, en complément de l'activité sportive, le développement de projets éducatifs, citoyens ou de santé,
- et enfin, la construction de passerelles avec les autres acteurs du territoire.

L'accompagnement financier quant à lui consiste au versement d'une subvention spécifique dont le montant est égal à 40 % de la subvention de fonctionnement sur critères avec un minimum fixé à 1000 €.

Prévu sur trois ans, ce dispositif de soutien aux clubs de proximité sera suivi d'un bilan annuel par secteur avec les clubs engagés et d'un bilan à l'échelle de la Ville au bout de cette période.

Grenoble ville olympique, ville sportive par nature s'engage depuis plusieurs années pour inscrire le sport dans la justice sociale et le défi climatique. Elle agit pour un sport populaire, pourvoyeur d'égalité, un sport inclusif et citoyen. Elle accompagne et soutient les acteurs et actrices du monde sportif dans leurs projets et les actions menées chaque jour. Elle est aux côtés de celles et ceux qui s'engagent pour un sport pour toutes et tous, un sport source de joie et de plaisir, d'émancipation et de liberté !

C'est pour ces raisons, Monsieur Le Maire, Mesdames et messieurs les élu-es du conseil municipal, que je vous invite à voter cette délibération.

4 - (39315). AFFAIRES CULTURELLES : Musée de Grenoble - Adoption du Projet Scientifique et Culturel (PSC) / Rapporteur : Madame Lucille LHEUREUX

Intervention de Claus Habfast

Grenoble en Commun

Monsieur le Maire, chers collègues,

Le Musée de Grenoble n'est pas seulement le deuxième musée de France par son ancienneté, après le Louvre. C'est un équipement municipal pionnier, dont la collection d'art moderne – la plus importante en France après celle du Centre Pompidou – témoigne d'une audace unique, en particulier sous l'impulsion du directeur du musée, Andry-Farcy de 1919 à 1949. Aujourd'hui, avec plus de 35 000 œuvres dans les collections, et le statut de Musée de France, il a une double responsabilité : préserver un patrimoine mondial exceptionnel, et le rendre vivant et accessible pour tous les Grenoblois.

Ce premier Projet Scientifique et Culturel (PSC) dans l'histoire du Musée arrive à un moment charnière. Il s'agit de capitaliser sur des atouts forts – des collections uniques, une équipe mobilisée, un bâtiment emblématique – tout en répondant aux défis contemporains. Un travail collaboratif de plus d'un an, nourri par une soixantaine d'agents, a permis d'aboutir à une feuille de route ambitieuse, alignée sur les attentes de l'administration des Musées de France, et les cinq axes de la politique culturelle municipale adoptés en 2022. Le projet comporte trois axes stratégiques pour un musée du XXI^e siècle

Un patrimoine à connaître et à partager

Notre première priorité est de révéler la richesse des collections du musée en décroissant les époques, à l'instar des plus grands musées en France et dans le monde. Imaginez un nouveau parcours permanent où l'art contemporain et l'art du XVII^e interrogent chacun à l'aune de leur époque et de leur mode d'expression les enjeux sociétaux actuels. Concrètement, cela signifie :

- Ré-ouvrir les salles égyptiennes dès l'année prochaine, un symbole fort pour notre public.
- Lancer un chantier des collections en 2026, avec des réserves complémentaires aux normes et un récolement décennal pour garantir la présence de chaque œuvre.
- Intégrer à la politique d'acquisition des critères de parité et de diversité ; et ouvrir nos murs à des expositions co-produites avec des nouveaux partenaires locaux et internationaux.

Pourquoi est-ce crucial ? Parce qu'un musée n'est pas un sanctuaire figé, mais un lieu de débat et de découverte, où chaque femme et homme visiteurs doit pouvoir se reconnaître.

Un musée pour toutes et tous :

Le Musée de Grenoble doit être un lieu du quotidien, pas une destination exceptionnelle pour celles et ceux qui habitent l'agglomération grenobloise. Comment y parvenir ? Le Projet identifie plusieurs pistes :

- Développer la médiation adaptée : pour les non-francophones, les jeunes, ou les publics éloignés de la culture, avec des outils conçus pour eux et avec eux. Un travail sur les cartels a été réalisé au printemps avec la participation de citoyennes et citoyens volontaires.
- en multipliant les partenariats avec les associations et notamment celles du champ social, les autres acteurs culturels, les structures du quartier, et l'Office du Tourisme.

L'objectif est clair : passer d'une logique de fréquentation ponctuelle par les Grenoblois à une relation durable avec nos publics ... et non-publics.

Un musée conscient de son environnement

Aucun musée ne peut ignorer l'urgence climatique. Celui de Grenoble occupe le bâtiment le plus énergivore de l'immobilier municipal. Le troisième axe vise à faire de ce bâtiment et des pratiques muséales un modèle de redirection écologique :

- En intégrant des matériaux éco-responsables dans les travaux et rénovations, et en rationalisant les consommations énergétiques (éclairage, chauffage, transports des œuvres) dans le respect de leur conservation.
- En repensant les expositions : moins, mais mieux, avec une réflexion sur l'empreinte carbone .
- En associant le public à cette démarche, par exemple via des ateliers sur l'art et l'écologie, ou des expositions mettant en lumière des artistes engagés.

Ce nouvel axe représente une opportunité : celle de montrer qu'en 2025, culture et transition écologique vont de pair et que le contenant et le contenu se répondent. Le Projet Scientifique et Culturel d'un Musée de France n'est ni un document administratif ni un manifeste politique. Il s'agit d'une feuille de route pour le musée partagé entre l'État, qui à travers la DRAC a dorénavant signalé que celle-ci correspond à ses attentes ; et la municipalité qui y retrouve les grandes orientations de sa politique culturelle.

Élaborer ce projet était d'ailleurs une obligation réglementaire à laquelle le nouveau Directeur, M. Sébastien Gökalp, s'est consacré dès son arrivée il y a 18 mois. Dorénavant, les parties prenantes pourront comparer la trajectoire avec cette feuille de route, chacun dans son domaine de compétence ou d'expertise. Quant au Grenoblois, je vous propose de résumer l'objectif du Projet Scientifique et Culturel qui vous est présenté aujourd'hui en une phrase : "donner à chacun le sentiment de visiter son musée."

Je vous remercie.

Brigitte Boer

Groupe d'Opposition - Société Civile, Divers Droite et Centre

Conseil municipal du 29 septembre 2025

Intervention délibération 23-40299

**Titre : URBANISME AMENAGEMENT : Gren' de Projets - Orangerie -
Avenant au bail emphytéotique conclu entre la Ville de Grenoble et
la Société par actions simplifiée (SAS) La Grande Saison**

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Le site de l'Orangerie qui attend une réhabilitation depuis plusieurs années, va peut-être enfin ouvrir...

Cependant je constate que ce qui était prévu au départ, soit mettre en avant des savoir-faire locaux et créer des liens et des boucles vertueuses entre les différents usages au sein du bâtiment qui était initialement constitué de corners de restauration, d'une valorisation de l'artisanat a nettement changé... Plus d'artisanat local, plus de corners de restauration, soit plus de restaurateurs grenoblois proposant une offre gastronomique locale, accessible et responsable ; un laboratoire culinaire partagé ainsi que des ateliers culinaires..., mais un bar restaurant qui va encore nuire aux commerces de bars et restaurants alentours, dont un certain nombre, vont devoir encore déposer le bilan... Eux ne bénéficiant pas d'un bail emphytéotique de 45 ans avec un loyer annuel de 6000€, ce qui correspond à un loyer mensuel de 500€ pour une surface de 1200m² !

Pour info, à Grenoble, Le loyer moyen d'un local commercial de 50m², soit 24 fois moins est estimé entre 500 et 2000€ par mois ! C'est-à-dire qu'un commerçant lambda paye au minimum, pour un local de 50m² ce que La Grande Saison va payer pour 1200m² !!! Ne serait-ce pas ce qu'on pourrait appeler une concurrence déloyale ?

Les commerçants grenoblois souffrent déjà de votre politique de déplacement et de stationnement, avec des places de moins en moins nombreuses et des coûts de stationnement exorbitants, de l'ouverture de Neyrpic, contre laquelle vous vous ne vous êtes jamais vraiment opposés, mais en plus vous déployez tout près de ces gens qui peinent chaque jour pour maintenir leur gagne-pain, des services de restauration subventionnés, (car vu le prix du loyer, je ne pense pas que l'on puisse dire autrement), des services de restauration donc qui fatalement attireront une partie des clients des autres commerces, puisque leurs charges étant moins importantes, leurs tarifs seront plus attractifs !

Je trouve cela proprement scandaleux !

Je vous remercie !

Alain Carignon

Groupe d'Opposition - Société Civile, Divers Droite et Centre

Conseil municipal du 29 septembre 2025

Intervention délibération 23-40299

**Titre : URBANISME AMENAGEMENT : Gren' de Projets - Orangerie -
Avenant au bail emphytéotique conclu entre la Ville de Grenoble et
la Société par actions simplifiée (SAS) La Grande Saison**

Monsieur le Maire,

Comme Brigitte Boer vient de l'exprimer, nous sommes très étonnés du deux poids deux mesures que représente cette délibération. A certains tout est permis, pour d'autres c'est l'implacabilité qui s'applique, les restrictions, la suppression des accès ou du stationnement. Le problème de cette politique est que l'une est financée par le contribuable, l'autre est subie par des particuliers, des commerçants qui investissent leur argent.

L'autre problème qu'on a déjà vécu avec le restaurant du Musée avec l'attribution à vos amis de Mixlab qui n'étaient pas restaurateurs est la perte considérable de recettes pour la ville. Puisque nous perdons des mois et des mois de loyers.

Mais le sujet principal est le copinage pénalement qualifié de favoritisme pour lequel vous et votre Adjoint avaient déjà été condamnés.

Dans le cas de l'Orangerie, il faut que les grenoblois comprennent que ce bâtiment qui appartient au bien commun a été attribué dans le cadre d'une procédure enclenchée en 2018 qui excluait l'appel d'offres ouvert. Nous sommes en 2025 et il ne s'est toujours rien passé.

Je doute que nos excellences qui nous gouvernent laisseraient à titre privé dormir 7 ans un bien qui pourrait rapporter. Un permis de

construire a été accordé en 2020 à une SAS appelée la Grande Saison créée à Paris pour l'occasion juste avant au capital de ... 10 000 € . Ainsi vous avez accordé à une société sans capital l'exploitation d'un prestigieux bâtiment municipal. On imagine que son promoteur n'avait plus qu'à se tourner vers les banques munies du permis de construire. Il n'a pas réussi depuis 5 ans , malgré un bail de 45 ans et ,au passage, avoir obtenu une subvention de la Métro avec un loyer de 6000 € par an pour 1200 M2 comme l'a rappelé Brigitte Boer.

Maintenant le promoteur qui négocie ses prêts avec les banques nous demande de prolonger son bail de 10 ans pour passer à 55 ans ! Et vous vous inclinez à nouveau sans lui demander aucun compte sur ses engagements non tenus depuis 2020 , sur lesquels vous aviez fait délibérer le Conseil Municipal chaque fois en termes dithyrambiques comme aujourd'hui.

Pour nous cette affaire est louche. Son opacité est inquiétante et votre volonté d'affecter un bien avant de partir pendant 55 ans pour une somme dérisoire et un projet qui change chaque fois demande de faire la clarté .

Nous présentons un amendement pour le retrait de cette délibération et si vous ne l'adoptez pas nous nous réservons toutes les voies de droit pour la contester :

« Compte tenu des incertitudes qui pèsent sur ce dossier le Conseil Municipal décide de retirer la délibération et de charger une commission pluraliste composée de tous les groupes du Conseil de l'étudier sans exclure de recourir à un appel d'offres ouvert pour attribuer le site de l'orangerie”

Alain Carignon

Groupe d'Opposition - Société Civile, Divers Droite et Centre

Conseil municipal du 29 septembre 2025

Intervention délibération 38 – 40521

Titre : AFFAIRES CULTURELLES : Musée de Grenoble - Convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation du restaurant du musée de Grenoble avec la SCOP Loyal - Attribution définitive

Monsieur le Maire,

La série continue avec le restaurant du Musée fermé depuis des mois , dont l'environnement détérioré produit un sentiment d'abandon à l'entrée d'un des équipements les plus emblématiques de la ville. Jusqu'à ces derniers jours le panneau "fermeture définitive" était toujours affiché à l'entrée .

C'est une gestion lamentable de ce restaurant à toutes les étapes . D'abord avec Pierre Pavy qui vous avez demandé de prendre en compte la durée des travaux engagés dans le restaurant après la période Covid, afin de lui accorder des délais, ce à quoi vous vous êtes refusé.

Maintenant vous établissez dans la convention "l'indemnisation de l'occupant en cas de travaux initiés par la ville" . On croit rêver. Vous prévoyez aussi maintenant de résilier de gré à gré.

Ensuite le choix de vos amis de Mix Lab qui n'étant pas restaurateurs malgré vos propos laudateurs sur leur cuisine ont déposé le tablier . Puis vous avez accordé en juin le restaurant l'Écocotte du quartier Berriat. Avec les mêmes propos sur leur cuisine. Mais la structure juridique qui devait porter le projet n'était pas constituée quand vous lui avez accordé.

Donc on revient aujourd'hui pour régulariser.

Je rappelle qu'en face du restaurant du Musée, le chef de "l'Escalier" postulait pour gérer le restaurant du Musée proposant une carte de qualité accessible. On imagine la synergie entre deux établissements qui se font face , les circuits courts. Mais ici ce n'est pas à retenir.

Vous avez aussi refusé la candidature du chef André Aribert !

Qu'il soit bien clair que dans toutes ces opérations qui ont toujours écarté l'appel d'offres ouvert pour favoriser l'opacité, le groupe que les grenoblois ont placé en tête de l'opposition n'a jamais été associé car vous savez bien que ça ne passerait pas comme une lettre à la poste si nous étions présents.

Nous ne votons donc pas cette délibération car nous contestons fondamentalement la procédure choisie qui a déjà échoué au restaurant du Musée, comme pour la maison Gavin et on l'a vu pour l'Orangerie ou l'ancien Musée. Elle ne garantit ni la transparence, ni le mieux disant pour la ville au plan de la qualité comme de la recette fiscale

Je vous remercie

Brigitte Boer

Groupe d'Opposition - Société Civile, Divers Droite et Centre

Conseil municipal du 29 septembre 2025

Intervention délibération 47 – 40283

Titre : AFFAIRES CULTURELLES : Avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Grenoble-Alpes métropole et la Ville de Grenoble relative à la réalisation d'une fresque sur la façade de l'îlot de la République - Maison du tourisme.

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Je me suis déjà exprimée sur le sujet de cette fresque éphémère ! Je suis ravie de constater que le coût a diminué de 25%, passant de 40 000€ à environ 30 000€, mais je continue à trouver que mettre 30 000€ dans une fresque éphémère est une aberration !

A ce propos, une fresque a également été réalisée sur la façade de la Cité Baya... J'ai d'abord regretté que la dite fresque ne soit pas inspirée de l'œuvre de Baya, c'eut été un moyen de mettre valeur le nom que vous aviez choisi... Mais il m'a été rapporté que cette fresque est également une fresque éphémère... J'ai eu beau chercher dans les derniers Conseils Municipaux, je n'en ai pas retrouvé la trace. Pourriez-vous, s'il vous plaît, me confirmer ou m'infirmier la qualité pérenne ou éphémère de cette fresque et dans un second temps, me renvoyer un document me rappelant son coût.

Je vous remercie

Brigitte Boer

Groupe d'Opposition - Société Civile, Divers Droite et Centre

Conseil municipal du 29 septembre 2025

Intervention délibération 59 – 40205

Titre : Attribution de subventions aux associations socioculturelles, ressources enfance et jeunesse. (Avenant 3 de la délibération)

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

J'ai été alertée sur cette délibération, et malgré cela, j'avoue avoir eu un peu de mal à trouver ce dont il était question... En effet le titre stipule « Attribution de subventions », alors que le sujet dont on m'avait parlé était l'expulsion de 12 associations de locaux qu'ils occupaient depuis 1977, soit depuis la mandature d'Hubert Dubedout...

En cherchant mieux j'ai trouvé 2 lignes y faisant référence, je cite : « Enfin, il est proposé un avenant à la convention de mise à disposition de locaux municipaux auprès de l'Association pour le Développement des Activités des Jeux de l'Esprit – ADAJE (annexe 3). » Alors, en effet, l'annexe 3, évoque cette nouvelle mise à disposition...

Lors de la Conférence des Présidents de ce matin, j'ai demandé à ce que cet avenant soit retiré de la délibération, le temps de trouver avec les élus concernés une solution qui convienne aux associations, mais hélas, Monsieur le Maire, vous m'avez répondu que la délibération serait votée et que des discussions continueraient... Dont acte.

Dans le dit avenant il est écrit « Dans le cadre du devenir dudit bâtiment, la Ville a validé la libération des locaux par l'association ADAJE ainsi que la recherche d'une solution de relogement des activités de l'association. »

Je répète le nom de ce groupement d'associations, ADAJE : Association pour le Développement des Activités des Jeux de l'Esprit, qui, si je ne me trompe pas est à l'origine de nombreux ateliers dans les écoles de la ville, et qui permet donc aux petits Grenoblois de développer leurs capacités mentales... Comme, j'aime bien faire preuve de mauvais esprit, je dirais que c'est peut-être cela qui dérange...

C'est par un courrier, d'une froideur et d'un cynisme qui le caractérise, que Monsieur Mériaux, le 30 juillet dernier a annoncé à ces associations que « la municipalité souhaitait reprendre les locaux mis à disposition de l'association et ainsi résilier la convention ». En amont, les services de la ville concernés par le sujet avaient informé les associations en précisant qu'il n'y avait pas d'autre solution que de se conformer à l'injonction de la ville... Il les chassait donc du lieu qu'elles occupaient depuis 48 ans. Mais dans ce courrier, il n'y a aucune référence à un quelconque ERP non conforme... Ce lieu qui, à priori fait plus de 500m² répartis sur 3 étages avec un premier niveau accessible aux personnes à mobilité réduite, serait provisoirement remplacé par un de 360 m² au premier étage d'un immeuble dont l'ascenseur ne fonctionne pas et qui est totalement inaccessible aux PMR. Dans sa grande

générosité, Monsieur Mériaux leur accordait un délai supplémentaire au préavis de 3 mois, donc jusqu'au 30 novembre 2025 !

Depuis ce 30 juillet, malgré les demandes du Président de l'association, (élu depuis 30 ans), aucun contact avec l'élu auteur de la lettre ni avec aucun autre élu, n'a permis d'échanger sur le sujet... Comme d'habitude vous décidez unilatéralement et imposez à ces associations, qui regroupent plusieurs centaines d'adhérents, de quitter les lieux au 30 novembre 2025, alors qu'aucun projet immédiat n'est prévu.

En date du 25 octobre, le Président, Hervé Storny, a envoyé un mail à Monsieur Mériaux, pour lui demander de retirer cette délibération, je précise qu'il ignorait que le cas de ces 12 associations et de ses centaines d'adhérents étaient traités, ou plutôt maltraités, dans seulement 2 lignes de cette délibération. Il aurait donc suffi que l'avenant numéro 3 soit simplement retiré pour laisser le temps de la concertation afin de trouver une solution pérenne. C'est Madame Bretton qui lui a répondu que les locaux de la rue Aristide Bergès n'étaient pas conformes pour accueillir du public car non classé en ERP. Ah ! voilà la réponse qui est censée faire taire tout Grenoblois qui n'admettrait pas cette solution de relogement provisoire dans l'Espace Jean Jaurès rue de l'Ancien Champs de Mars dont même l'entrée du bâtiment n'est pas accessible aux PMR !...

Il y a une autre association qui a été récemment victime de ce type de relogement, la CNL (Confédération Nationale du Logement). Cette association, avec ses salariés, recevait et défendait les locataires depuis 1982, soit depuis 43 ans, et disposait de 5 bureaux dans la Maison des Associations. Ils auraient été relogés rue Raoul Blanchard, dans un bureau de 30m2, pour 6 personnes, situé dans un appartement inaccessible aux personnes à mobilité réduite, occupé par 5 associations, alors que la capacité totale de l'appartement semble n'être que de 19 personnes! Mais là, pas de problème d'EPR, puisque c'est vous qui le décidez !!!

Monsieur Storny qui se dévoue depuis des décennies dans plusieurs associations, dont le rayonnement n'est pas à démontrer, a informé la municipalité que s'il devait signer l'avenant relogant **provisoirement** l'ADAJE à Jean Jaurès, il démissionnerait de son poste de Président, lors de la prochaine AG, ne souhaitant pas endosser la responsabilité de l'issue de cette situation, je cite : embarrassante et détestable.

Cet avenant qui aurait pu facilement passer inaperçu et qui aurait pu être retiré sans que l'avenir de la ville n'en soit altéré est une preuve de plus de votre mépris pour les associations qui ne sont pas totalement infiltrées par vos amis. Cela a été le cas pour le Plateau, la Cordée et surtout la MJC Prémol que vous avez massacrées sans aucune arrière pensée, et sans vous préoccuper du vide, du désarroi, voire du désespoir des populations des quartiers concernés.

Je sais que de plus en plus de Grenoblois ouvrent les yeux sur vos pratiques et se rendent compte que votre bilan à Grenoble se résumera à beaucoup de destructions et de malheur !

Je vous remercie

CONSEIL MUNICIPAL : 29 SEPTEMBRE 2025

Prise de parole : Maude WADELEC,

Délibération n° 65-70617 Soutien à plusieurs Organisations Non Gouvernementales (ONG) de construction de la paix pour la solution des deux Etats Israélien et Palestinien.

Ce lundi 22 Septembre, la France avec une dizaine d'autres états rejoins enfin les 148 Etats membres de l'ONU qui reconnaissaient déjà l'Etat de Palestine.

Cette décision a d'abord été obtenue grâce à la lutte du peuple palestinien et à la mobilisation des soutiens dans toutes les villes du monde, dont à Grenoble et ce malgré la répression et la criminalisation.

En tant que conseillère municipale La France Insoumise, je vous indique que la reconnaissance de l'Etat de Palestine ne saurait être une fin en soi sans sanction de chacun relativement à son périmètre d'action.

Notre position nationale à la France insoumise est que tous les moyens légaux doivent être utilisés, pour soutenir la résistance et enrayer la logique coloniale !

En effet, bien que la reconnaissance de la Palestine soit une étape politique importante, rappelons que les Etats membres de l'Union européenne continuent de représenter la moitié des exportations d'armes vers Israël.

Sanction contre Israël, la reconnaissance de la Palestine sera Posthume.

C'est pourquoi, en tant que ville engagée, en tant que l'une des 5 communes compagnons de la libération et à la suite de la reconnaissance de l'Etat de Palestine par la France, Grenoble a la responsabilité d'inscrire cette reconnaissance dans des actes concrets au niveau local:

- Hissons le drapeau palestinien sur notre hôtel de ville jusqu'au 22 octobre, date anniversaire de cette reconnaissance, afin d'affirmer symboliquement notre solidarité (nous avons eu durant 1 mois le drapeau LGBTQIA+ et cela a été une fierté, il me semble que nous sommes en capacité au vu du moment historique que nous vivons, de hisser à titre exceptionnel et symbolique le drapeau de la Palestine durant 1 mois .
- Suspendons tout échange économique et commercial avec Israël tant que se poursuivent les politiques de colonisation, y compris via des clauses dans nos marchés publics.
- Mettons un terme au jumelage avec la ville de Rehovot, non pas une suspension mais bien un arrêt, afin d'affirmer notre désaccord face aux actes historiques commis et toujours en cours. (Demande récurrente des associations de soutien à la Palestine).
- Organisons des cycles de conférences et d'événements autour de l'anti-impérialisme et de la décolonisation, en partenariat avec des associations locales, nationales sur les sujets, afin de s'instruire mutuellement, sur la nécessité d'agir et les actions que nous pourrions mettre en place.
- Il s'agirait de montrer en quoi le global et le local sont liés : décoloniser nos relations à l'international, mais également nos relations nationales (La France envers le Congo (Coltan, Or), la Kanaky (violence policière, répression, autodétermination)) mais aussi au niveau local : décoloniser nos regards et nos pratiques notamment vis-à-vis des quartiers populaires même ici même à Grenoble.

Lançons un appel à projets dédié, et envisageons un budget participatif décolonial. Car il ne s'agit pas d'une question réservée à certains : nous sommes toutes et tous concerné·es, impacté·es et acteur, actrices d'une manière ou d'une autre : ne rien faire c'est se rendre complice d'un système bancal. Sans cela il ne s'agit que d'une tentative de masquer la complicité de la ville de Grenoble avec les actions en cours en Israël contre la Palestine sans cela il s'agit d'avouer votre complicité intellectuelle avec des valeurs et une posture de colonisateur.

Ne pas être activement pro-actif, c'est se rendre complice.

Merci de votre réponse Mr le Maire.

Prise de parole de Maude Wadelec, conseillère municipale (Non inscrite).

Dominique Spini Alim

Groupe d'Opposition - Société Civile, Divers Droite et Centre

Conseil municipal du 29 septembre 2025

Intervention délibération 89 - 39540

Titre : Créations, transformations, suppression de postes et précisions sur certains emplois.

Monsieur le Maire,

La délibération qui nous est présentée concerne des ajustements dans l'organisation des ressources humaines de notre collectivité : créations, transformations, suppressions de postes, ainsi que des précisions apportées à certains emplois.

Nous savons que ces évolutions sont souvent rendues nécessaires par des changements dans les missions, des mobilités internes, ou encore par l'évolution du cadre statutaire. Il est normal qu'une collectivité adapte régulièrement son organigramme pour répondre aux besoins du service public et assurer une bonne gestion des effectifs.

Cependant, **plusieurs points appellent notre vigilance** :

- D'abord, il serait utile de disposer d'une **vision consolidée de l'impact budgétaire** de ces mouvements : combien coûtent les créations ? Quelles économies sont attendues des suppressions ?
- Ensuite, nous aimerions savoir si ces ajustements s'inscrivent dans une **véritable stratégie RH** (GPEC, anticipation des départs à la retraite, attractivité des métiers, etc.) ou s'ils répondent uniquement à des besoins ponctuels.
- Enfin, concernant les précisions apportées sur certains emplois, il serait souhaitable d'avoir plus d'éléments sur leur contenu exact, notamment lorsqu'il s'agit de postes en lien avec des fonctions de direction ou sensibles.

Nous tenons à rappeler que derrière chaque ligne budgétaire ou intitulé de poste, ce sont des agents publics, des conditions de travail, des parcours professionnels qui sont en jeu. Une gestion responsable du personnel ne se limite pas à des ajustements techniques.

Pour toutes ces raisons, **nous voterons contre**, en espérant qu'à l'avenir, ce type de délibération puisse être accompagné d'un **document de présentation plus transparent et pédagogique**, afin de permettre un vrai débat de fond sur les enjeux RH de notre collectivité.

Je vous remercie.

Alain Carignon

Groupe d'Opposition - Société Civile, Divers Droite et Centre

Conseil municipal du 29 septembre 2025

Intervention délibération 111 -40596

Titre : Prévention sécurité : Convention de coordination de la police municipale de Grenoble et de la police nationale. Bilan 2022 - 2025

Monsieur le Maire,

Je voudrais d'abord dire deux mots de votre « plan de prévention de la délinquance et de sécurité » pour exprimer combien ce type de document est la preuve d'un mépris de la population. En 58 pages sur papier glacé coûteux, de multiples dessins les grenoblois n'ont pas un chiffre sur la délinquance et son évolution dans la ville depuis que vous êtes Maire, aucun comparatif avec les autres grandes villes et évidemment aucun objectif et aucun résultat. Du verbe, du verbe, de la philosophie de comptoir afin de remplir l'espace et de demeurer le plus éloigné possible de ce que vivent les grenoblois.

LIRE DES PASSAGES DU DOCUMENT

Après 5 ans d'alertes, de propositions, nous nous sommes décidé à vous contraindre à inscrire une délibération sur la sécurité à l'ordre du jour du Conseil Municipal en fin de mandat.

Parce que la situation de Grenoble, devenue la première de France pour la délinquance pour 1000 habitants est devenue insupportable pour de larges couches de Grenoblois. Parce que des Maires de votre obédience politique à Bordeaux, Lyon ou Strasbourg ont évolué à ce sujet certains acceptant par exemple l'armement partiel de leur police.

Parce que même la candidate que vous avez désignée Laurence Ruffin à prononcé le lot tabou « insécurité » semblant elle aussi vous démentir

.

Certes l'ensemble de ces propositions nécessitent des moyens dont la ville ne dispose aucunement en l'état . Notre équipe va , dans un autre cadre développer son projet financier dans quelques jours, qui sera la cadre de nos propositions aux grenoblois pour stopper dans un premier temps la hausse des impôts.

Mais je voudrais dire ici qu'à coût constant , si on avait pas jeté par les fenêtres 2, 4 millions d'€ pour une forêt de panneau photovoltaïques qui ne fonctionnent pas, 110 000 € pour un WC à éolienne démolé par paul Mistral, 210 000 € pour un observatoire du temps présent démolé aussi, 70 000 € pour un lavoir à Villeneuve démolé aussi, 250 000 € d'études pour une hypothétique sécurité sociale alimentaire , 1, 2 millions d'€ pour la seule école du vélo, sacrifié 4 millions d'€ de recettes JCDecaux par mandat sur l'hôtel de la com' du Maire , pour ne citer que quelques exemples au hasard qui totalisent une petite dizaine de millions d'€ , on aurait pu disposer de moyens à mettre pour assurer un minimum de sécurité à nos concitoyens, car l'insécurité participe très fortement à la désagrégation sociale de la ville.

Vous le savez à côté d'une forte politique de prévention que vous avez abandonné et que nous recréerons également, il faut mettre en place une panoplie de mesures qui passent par un renforcement et un armement de la police municipale pour qu'elle puisse à nouveau sortir. Il est absurde que les grenoblois soient exposés aux balles perdues et que les policiers municipaux doivent être calfeutrés dans leur bureau dès qu'il y a un risque . Bien entendu il faut un PC opérationnel 24h sur 24 , un développement des caméras de vidéo surveillance dont on aimerait bien connaître le nombre exact et le nombre de celles qui sont en

fonctionnement et combien il reste de policiers sur le terrain hors ASVP, les agents chargés des PV.

Sans attendre vous pouvez faire des avancées dans l'une ou l'autre de ces directions sachant par exemple que l'installation de caméras est fortement subventionnée par l'Etat et que Laurent Wauquiez le Président de la Région vous avez proposé un financement de 2 millions d'€ qui j'imagine demeure disponible avec son successeur. Vous avez donc la possibilité d'améliorer vite la situation des Grenoblois et de la ville.

Pour préparer ce débat je vous avais demandé fin août de me communiquer l'étude de sûreté de la police Nationale avait transmis à la ville. Elle concernait particulièrement la place St Bruno, un quartier dont les habitants et leurs enfants sont en danger. Conformément à votre habitude vous ne m'avez pas répondu, mais j'ai pu en avoir connaissance ces derniers jours. Il s'avère que vous n'avez mis en place aucune des recommandations qu'elle préconise pour réduire l'emprise des dealers dans le quartier. La couverture jugée très insuffisante de la vidéo protection, proposant 7 caméras, la fermeture au public du passage du marché .

Je comprends que la clôture du parc sur le modèle de Valérien Perrin ou de Marliave qui permet de le fermer la nuit soit coûteuse , enfin à peu près le prix de votre observatoire du temps présent jeté aux orties, mais la police Nationale vous demande une mesure qui ne coûte rien , seulement votre signature, un arrêté interdisant la circulation des trottinettes sur la place permettant à la police d'arrêter les dealers en s'appuyant sur votre arrêté. Pourquoi ne l'avez-vous pas pris pour que les habitants du quartier soient un peu protégés ?

Dans l'état de la ville vous n'avez pas levé le petit doigt pour venir en

aide aux grenoblois les plus vulnérables , en particulier les personnes âgées mais pas que , car je pense avec émotion à tous ces jeunes dont la vie a été enlevée par un coup de couteau ou une arme, , je pense à Adrien , je pense à Rémi, je pense aussi bien sur à Lilian , je pense à ce jeune boulanger Malien poignardé rue Ampère, au boulanger de Villeneuve sur lequel on a jeté les pitbulls, à José roué de coups lundi dernier palce Victor Hugo, à l'arrêt de tram, aux urgences avec un nez cassé. Ces vies perdues pour rien, ces familles décimées, ces vies définitivement cassées , minées par la peur et le traumatisme.

Votre dogmatisme et votre immobilisme en sont en partie responsables.

Vous pouvez encore prendre des mesures. Il n'est pas jamais trop tard car vous risquez que la délinquance sachant conserver le champ libre ces prochains mois se démultiplie encore et fasse fuir ceux qui le peuvent et rende encore plus dépendants les prisonniers de leur quartier.

Vous pouvez encore faire un signe à votre police municipale en renonçant à vous attaquer à ceux qui ont fait leur devoir et en donnant une promotion à ces trois policiers municipaux qui ont été exemplaires lors de l'incendie de l'appartement du Rabbini quartier Hoche.

La lutte contre l'insécurité se mène par tous les moyens, autant par les mesures évoquées que par une confiance concrète apportée à sa police municipale.

Si vous ne répondez à aucune de nos propositions, vous prouvez d'ores et déjà qu'il n'y a rien à attendre de votre candidate : les Grenoblois sauront au moins ce qui les attend s'ils choisissent la continuité de votre système

Conseil Municipal du 29/09/2025

111 - (40596). PREVENTION SECURITE : Convention de coordination de la police municipale de Grenoble et de la police nationale - Bilan 2022-2025 / Rapporteur :

Monsieur Alain CARIGNON

Intervention de Alan CONFESSON

Grenoble en Commun

Mesdames, Messieurs, cher-es collègues,

J'écoute avec beaucoup d'attention M. Carignon nous donner des leçons de sécurité. Mais je dois dire que l'exercice frôle parfois l'ironie. Car enfin, Monsieur Carignon, vous avez été maire de Grenoble, vous avez tenu les rênes de la mairie pendant de longues années, et vous avez disposé d'outils et de moyens considérables, car à l'époque le gouvernement n'avait pas sabré dans tous les budgets y compris ceux des communes.

Si vous aviez eu les solutions miracles que vous prétendez aujourd'hui détenir, pourquoi ne les avez-vous pas mises en œuvre lorsque vous en aviez la possibilité ?

Eh bien figurez-vous que j'ai la réponse à ma question et c'est vous, par le biais de votre adjoint M. Gascon, qui me l'avez donné : en juin 1992, dans cette même salle, vous avez répondu à cette question par, je cite, "La Ville de Grenoble [...] ne dispose pas des moyens juridiques et matériels de nature à prévenir et à sanctionner les infractions commises". Depuis, la Loi n'a pas changé et ce constat non plus !

La vérité, c'est que les défis que nous connaissons aujourd'hui existaient déjà hier. Ils étaient là sous vos mandats. Et plutôt que de construire une véritable stratégie de long terme, vous avez choisi les coups d'éclat médiatiques, la communication tapageuse, les annonces spectaculaires mais sans lendemain tout en reconnaissant en parallèle votre impuissance.

Et quelle impuissance ! Je me permets de rappeler quelques faits historiques. Dès les années 1980, la Ville de Grenoble a créé une Direction de la Prévention et de la Sécurité, et a organisé la police municipale en équipes d'îlotiers. Mais dès les premières années de votre mandat, les rapports soulignaient que le budget du Conseil communal de prévention de la délinquance était insuffisant, bien inférieur, en proportions, à celui d'autres communes du département. Dans le même temps, les problèmes de toxicomanie, notamment à la Villeneuve, s'aggravaient, les habitant-es dénonçaient un quartier redevenu une plaque tournante du trafic de stupéfiants, et les travailleurs sociaux eux-mêmes refusaient parfois d'intervenir dans le quartier Mistral.

Que faisiez-vous alors, Monsieur Carignon ? Vous répondiez par des opérations ponctuelles, coûteuses mais peu suivies : quelques programmes de portes palières blindées par ci, des annonces de conventions par là, la création d'une association « Mieux vivre en sécurité » que

vous avez créée sans qu'on en ait jamais eu le moindre retour.

En résumé : beaucoup de communication, mais peu de résultats durables.

Et ce n'est pas seulement nous qui le disons. Les archives, les rapports, les diagnostics locaux de sécurité de l'époque le montrent clairement : absence de stratégie de prévention, budgets sous-dimensionnés, inégalités sociales aggravées par vos choix politiques. La toxicomanie, la délinquance des jeunes, la dégradation du lien social : tous ces constats existaient déjà et sont votre héritage en tant que maire mais aussi en tant que candidat aux élections municipales qui arrivent.

Alors permettez-moi de vous poser une question simple : si vous n'avez pas su régler ces problèmes lorsque vous en aviez la responsabilité et tous les leviers municipaux entre les mains, pourquoi faudrait-il croire que vous auriez aujourd'hui des solutions miracles à proposer aux Grenoblois-es ?

Ce que vous proposez aujourd'hui, ce n'est rien d'autre qu'un énième coup de menton autoritaire et sécuritaire comme votre famille politique en a le secret depuis des décennies. Car au niveau des gouvernements successifs depuis 2007, vos amis Sarkozy, Darmanin et Retailleau tiennent les mêmes discours que vous, avec exactement la même absence de résultats. Et c'est à ce stade qu'on voit où sont les vrais dogmatismes : ceux consistant à proposer encore et toujours les mêmes recettes, sous l'angle exclusif de la répression, alors que cela fait maintenant des décennies que cette politique est mise en œuvre sans succès.

La différence entre vous et nous, c'est que nous ne nous payons pas de mots. Nous travaillons, avec lucidité et constance, dans le cadre de nos compétences. Et je veux le rappeler clairement : la sécurité publique relève avant tout de la responsabilité de l'État. C'est inscrit dans le Code de la sécurité intérieure : la police nationale, la gendarmerie, la justice sont les acteurs régaliens de la sécurité. Le maire a, certes, un pouvoir de police administrative, mais limité. La Ville n'a ni les effectifs, ni les armes, ni les pouvoirs judiciaires pour remplacer l'État et elle n'a pas vocation à le faire !

Il faut être clair : la mission de la police municipale n'est pas de se substituer à la police nationale ou à la gendarmerie. Elle a pour rôle la proximité, la prévention, la tranquillité du quotidien. Armer nos agent-es avec des armes à feu, ce serait brouiller les rôles. Ce serait leur demander d'aller sur le terrain du régalien, alors qu'ils sont là pour apaiser, dialoguer, prévenir.

Et puis soyons lucides : les missions de la police municipale concernent les incivilités, la gestion de l'espace public, le lien avec les habitant-es. On ne répond pas à un stationnement gênant ou à un trouble du voisinage avec une arme à feu.

Pire encore : l'armement létal ferait courir plus de risques qu'il n'en écarterait. Plus de risques pour les habitant-es, avec des tensions qui pourraient dégénérer. Plus de risques aussi pour les agent-es eux-mêmes, qui deviendraient des cibles pour celles et ceux qui voudraient s'emparer de leurs armes.

Enfin, il y a la question du sens politique. Armer la police municipale, ce serait envoyer un signal négatif à la population : celui d'une ville qui se prépare à l'affrontement, plutôt qu'à la médiation et au dialogue. Or, ce dont Grenoble a besoin, c'est de confiance, de lien social, de proximité, pas d'une escalade dans la militarisation de l'espace public.

Notre position est claire, et elle est constante depuis des décennies : ici, la police municipale n'est pas une force de guerre. Elle est une force de proximité. Une force de prévention. Une force de tranquillité. Et c'est exactement ainsi que nous voulons qu'elle reste.

Ce que nous faisons, c'est assumer pleinement nos responsabilités locales, en construisant des partenariats solides et en renforçant la prévention. Et c'est cela, la véritable différence avec votre mandat : pas des effets d'annonce, mais une stratégie patiente, cohérente et de long terme.

Conseil Municipal du 29/09/2025

111 - (40596). PREVENTION SECURITE : Convention de coordination de la police municipale de Grenoble et de la police nationale - Bilan 2022-2025 / Rapporteur : Monsieur Alain CARIGNON

Intervention de Maud Tavel

Grenoble en Commun

Mesdames, Messieurs, cher-es collègues

Contrairement à ce qui a été fait par le passé, nous avons choisi de s'attaquer aux racines du problème et d'agir là où une ville a réellement du pouvoir : la prévention, la médiation et le lien social.

Nous savons que la sécurité ne se résume pas à la répression ni à la prévention. Bien sûr, il faut de la fermeté lorsqu'elle est nécessaire. Nous travaillons avec la police nationale et la justice pour assurer une sûreté au plus près des besoins des Grenoblois-es.

Nous avons signé, comme la loi l'exige, une convention de coordination entre la police nationale et la police municipale pour la période 2025-2028. Mais nous savons aussi qu'une ville responsable doit aller plus loin : elle doit prévenir les conflits, accompagner les habitant-es, retisser du lien social et construire un climat de confiance.

C'est pourquoi nous avons renforcé la présence des médiateur-ices de quartier, ces femmes et ces hommes qui, chaque jour, interviennent pour désamorcer les tensions, apaiser les relations de voisinage, rétablir le dialogue. Leur travail, souvent discret, est pourtant essentiel à la tranquillité publique.

Nous avons soutenu et développé les partenariats avec les associations de jeunesse, d'éducation et de prévention. Car chacun sait qu'aucune politique de sécurité ne réussira sans offrir des perspectives aux jeunes : des activités, un cadre éducatif, un avenir. La prévention de la délinquance commence par là.

Nous avons mis en place des dispositifs d'accompagnement pour les victimes, afin que celles et ceux qui subissent une agression, un vol, des violences, ne se retrouvent jamais seul-es. Parce que la sécurité, ce n'est pas seulement lutter contre les auteurs, c'est aussi protéger et soutenir les victimes.

Nous avons également recentré la police municipale sur ce qui doit être son cœur de mission : la proximité avec les habitant-es, la prévention des incivilités, la tranquillité publique. Nous n'en avons pas fait un outil de communication ou une vitrine médiatique : nous en avons fait un service efficace, présent et accessible, envers et contre toutes les politiques que votre parti a mis en place depuis Paris pour siphonner les budgets des communes.

Tout cela, nous le faisons avec constance et avec lucidité. Nous ne prétendons pas que la Ville, seule, puisse résoudre tous les problèmes de sécurité. Mais nous affirmons qu'elle doit jouer son rôle, aux côtés de l'État, de la justice, du tissu associatif et des habitant-es.

Et surtout, nous avons choisi une stratégie de long terme. Dans le passé, particulièrement sous votre mandature, trop souvent, la Ville a enchaîné des mesures ponctuelles, dispersées, sans continuité. Des programmes étaient lancés, puis abandonnés. Des initiatives étaient annoncées, puis laissées sans suite. Résultat : peu d'efficacité et beaucoup de frustration.

Aujourd'hui, notre action repose sur trois piliers :

- **Prévention** : en accompagnant les jeunes, en soutenant les familles, en travaillant avec les associations.
- **Médiation** : en rétablissant le dialogue dans les quartiers, en évitant que les tensions ne dégénèrent.
- **Accompagnement** : en soutenant les victimes, en donnant aux habitant-es les moyens de se sentir protégé-es et écouté-es.

Voilà ce qui distingue notre action de celle des mandats passés : hier, il y avait des slogans. Aujourd'hui, il y a des actes. Hier, il y avait des effets d'annonce. Aujourd'hui, il y a une stratégie cohérente. Hier, il y avait de l'inaction ou des mesures éparses. Aujourd'hui, il y a une politique municipale assumée, construite avec les habitant-es et pour les habitant-es.

Notre conviction est simple : une ville plus sûre ne se construit pas par les postures politiciennes, mais par un travail patient, sérieux et collectif. Et c'est ce chemin que nous poursuivons, jour après jour, sans relâche.